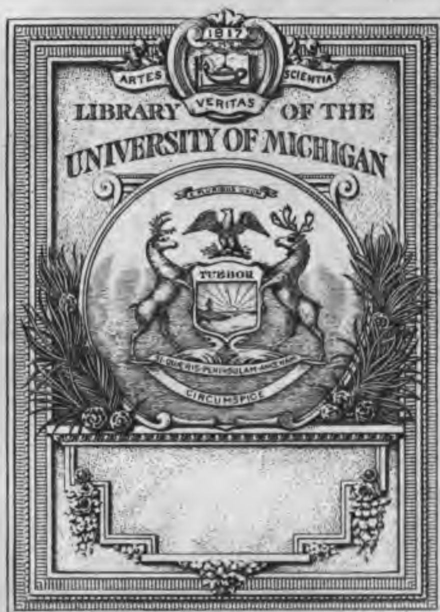
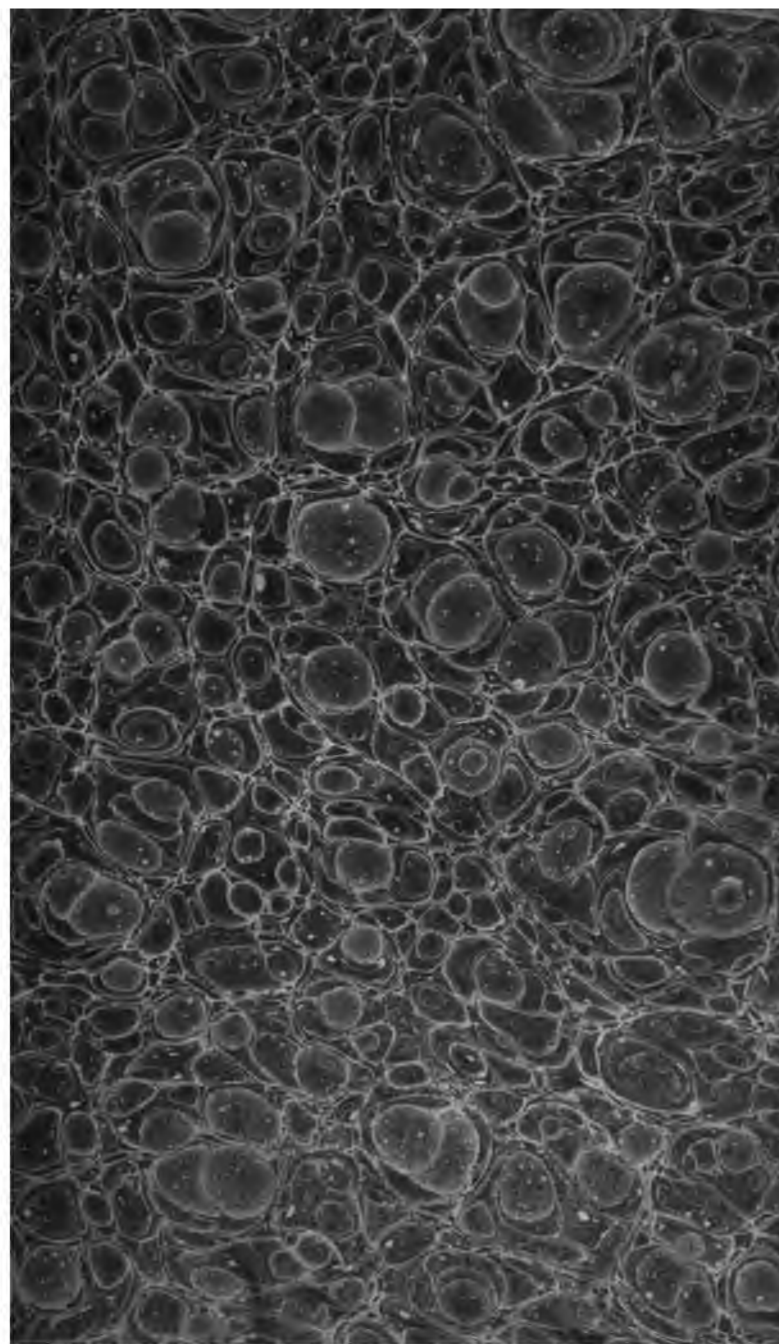

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



CAMPAGNES

DU CORPS

SOUS LES ORDRES DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MGR LE PRINCE DE CONDÉ.

DE L'IMPRIMERIE DE DENUGON.

CAMPAGNES

DU CORPS

SOUS LES ORDRES DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

M[GR] LE PRINCE DE CONDÉ.

PAR M. LE M[IS] D'ECQUEVILLY,

MARÉCHAL-GÉNÉRAL-DES-LOGIS DE LA CAVALERIE DUDIT CORPS, AUJOURD'HUI PAIR DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, etc.

Les enfans d'Israël dirent à Gédéon : « Commandez-nous, » vous, votre fils et le fils de votre fils. »

(LIVRE DES JUGES, *chap.* 8, *ver.* 22.)

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DE SEINE, P. S. G.

1818.

ev ce 8 Mars 1793

D'Ecquevilly, je recevez
les deferrs; l'armée va
de me fournir tous les
pour faire la campagne
s, pour qu'on vous —
; e rapportez tout; ma
acée; le Diable n'en donne
omme.

[signature]

JOURNAL
DES CAMPAGNES

DE LA DIVISION

AUX ORDRES DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

Mgr LE PRINCE DE CONDÉ;

PRÉCÉDÉ DE L'EXPOSÉ DES ÉVÉNEMENS QUI EN ONT DÉTERMINÉ LA FORMATION.

1800. (*Suite.*)

Toutes les dispositions pour le départ qui devait avoir lieu le 20 mars étant faites, des corps ayant déjà été mis en mouvement, le prince de Condé reçut le 20, à une heure du matin, un courrier de l'empereur qui lui mandait que nous passions à la solde de l'Angleterre; les contre-ordres furent en conséquence envoyés sur-le-champ à tous les corps.

Le prince Gortschakoff reçut en même temps les ordres de l'empereur pour revenir

à Pétersbourg, dès qu'il aurait terminé les affaires relatives au corps, et fait partir tous les officiers russes des commissions ou autres qui y avaient été jusqu'alors employés.

S. M. I. ajoutait au prince Gortschakoff que son intention était que Monseigneur conservât les chevaux, équipement, armement et voitures qui avaient été fournis à son corps, et que la commission devait se borner à ne pas livrer les objets non confectionnés qui ne l'auraient point encore été. L'époque déterminée pour notre changement de solde était le 7 mars, jour de la date de la lettre de l'empereur.

Monseigneur fit partir sur-le-champ M. de la Chevalerie, l'un de ses aides-de-camp, pour Augsbourg où se trouvait M. Wickam, ministre d'Angleterre, pour l'engager à venir conférer avec lui à Lintz, ou lui proposer de se rendre lui-même à Augsbourg, s'il y était retenu par la multiplicité et l'importance des affaires dont il se trouvait chargé.

Le duc de Berry, dont le mariage avec une fille du roi de Naples avait été arrangé entre ce souverain et le nôtre, partit le 23, accompagné du comte de Damas de Crux, du chevalier de Lageard et du marquis de Sourdis, pour se rendre à Naples; son voyage se dirigeait

par Vienne, où il devait s'arrêter quelques jours, et Clagenfurth, où la princesse, sa mère (Madame), s'était retirée, lorsque l'invasion des républicains l'avait obligée de quitter Turin et la cour du roi de Sardaigne, son frère.

M. de la Chevalerie rapporta le 25, à Monseigneur, la réponse de M. Wickam, qui lui témoignait ses regrets sur l'impossibilité où il se trouvait de se rendre à Lintz. En conséquence de cette réponse de M. Wickam, le prince de Condé partit le 26 pour l'aller trouver à Augsbourg.

Le prince Gortschakoff, qui avait pris congé de Monseigneur avant son départ, ayant terminé tous les comptes relatifs au corps dont il avait été chargé, partit le 1er d'avril pour se rendre directement à Pétersbourg. Il ne s'était concilié ni l'amitié ni l'estime de personne, et se sépara de nous couvert du mépris qui était dû à l'abus qu'il avait fait de la confiance de son maître.

Monseigneur revint le 3 d'Augsbourg, ne rapportant encore que des aperçus sur les différens arrangemens relatifs au corps, desquels était chargé le colonel Ramsay, qu'il avait trouvé chez M. Wickam, et qui devait arriver peu de temps après lui à Lintz pour travailler

à cet objet. S. A. fixa l'incertitude dans laquelle nous étions sur notre destination, et nous apprit qu'elle était pour l'Italie, et que nous nous mettrions sous peu de jours en marche pour nous diriger par Clagenfurth sur Livourne, où, selon toutes les apparences, nous devions être embarqués. Le projet du gouvernement britannique pour le moment tendait à nous réunir à un corps qui était rassemblé en Toscane sous les ordres du général français Villot, collègue de Pichegru, et de nous jeter dans le Languedoc, où ils croyaient être assurés des dispositions favorables des habitans.

Le colonel Ramsay arriva le 4 dans la soirée à Lintz.

Monseigneur ayant réuni chez lui, le 5, les chefs des états-majors et l'intendant avec le colonel Ramsay, nous mîmes sous les yeux de celui-ci les différens états qui pouvaient l'instruire de la situation du corps et de ses besoins, qui étaient particulièrement fort pressans pour les officiers subalternes, dont les modiques appointemens étaient insuffisans pour leur entretien et pour leur subsistance. Le colonel se borna pour le moment à donner des décisions sur les objets de première nécessité, tels que l'état des fonds nécessaires pour payer le corps qui n'a-

vait pas reçu de solde depuis le 7 mars, jour où celle de l'empereur de Russie avait cessé, et qu'il promit d'envoyer sous peu de jours de Vienne, où il devait se rendre le lendemain; il pourvut aussi à tous les moyens d'approvisionnement et de transport pour la route, le départ ne devant pas être différé au-delà de quelques jours. A l'égard des changemens importans, tels qu'une amélioration dans le traitement, le colonel Ramsay reconnaissant la justice des réclamations qu'on lui faisait, dit que n'ayant eu d'autre instruction de son gouvernement que celle de recevoir le corps sur le pied où il était entretenu par la Russie, il ne pouvait prendre sur lui de prononcer à cet égard; qu'il allait se concerter avec le lord Minto, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, qui aurait peut-être plus de latitude dans ses instructions, et qu'en tout état de cause il allait faire part des demandes du prince de Condé à son gouvernement, très-disposé à procurer au corps tous les avantages dont il pourrait être susceptible.

Le colonel Ramsay partit le 6 pour se rendre à Vienne.

Quoique toutes les dispositions pour le départ ne fussent pas encore faites, il fut réglé

le 7 (à raison de l'affluence des marchands qui arrivaient pour une grande foire qui devait se tenir sous peu de jours à Lintz), que le quartier-général en partirait le 9, pour s'établir pendant quelques jours à Enns, première station sur la route de Clagenfurth, en attendant que les préparatifs de la marche fussent terminés, et que les fonds nécessaires pour l'effectuer fussent arrivés.

Le prince de Condé et son quartier-général, partirent le 9 de Lintz, et furent établis à Enns où Monseigneur occupa un très-joli château qui appartenait au prince d'Auersperg.

Les fonds annoncés par le colonel Ramsay arrivèrent le 10; mais n'ayant pu trouver dans un aussi court espace de temps le numéraire, très-rare à Vienne, qu'il aurait fallu pour payer le corps, cette somme très-considérable ayant été payée en billets de banque, il en résulta pour nous non-seulement une perte de douze à quinze pour cent, mais encore un grand embarras par la difficulté de les convertir en argent et même en petits billets, ceux envoyés par le colonel Ramsay étant pour la plupart de 500 flor.

Le principal obstacle qui s'opposait à notre départ se trouvant levé par l'arrivée des fonds, les ordres pour la marche furent envoyés le 11

aux différens corps. Il fut décidé que le régiment de Bourbon précéderait le quartier-général qui devait partir le 15, et que tous les autres corps marcheraient successivement à un jour de distance.

Le 15, le quartier-général partit d'Enns, et alla coucher à Steyer (1); le 16, à Lossenstein; le 17, à Veyer; le 18, à Saint-Gall-en-Styrie, séjour; le 20, à Ademont; le 21, à Trieben; le 22, à Zeuring, séjour.

Nous trouvâmes à Zeuring le colonel Ramsay, arrivé de Vienne, qui annonça qu'à Clagenfurth nous recevrions en numéraire les fonds nécessaires pour nous conduire à Livourne.

Monseigneur fit mettre à l'ordre que le *Domine salvum fac Regem* serait chanté à toutes les messes des corps, comme pendant les campagnes qui avaient précédé celle de 1799.

Nous couchâmes, le 24, à Untermarck (2);

---

(1) On entre en sortant de Steyer dans un vallon très-resserré, où coule la rivière d'Enns, entre deux montagnes très-escarpées, offrant l'aspect le plus pittoresque et le plus agréable.

(2) Le colonel Ramsay nous quitta pour nous précéder à Clagenfurth, où nous devions lui remettre les états qu'il avait demandés pour pouvoir s'occuper des différens arrangemens et augmentations.

le 25, à Neumarck (1); le 26, à Friesack, séjour; le 28, à Saint-Weit; le 29, à Clagenfurth.

MADAME (comtesse d'Artois) habitait cette ville où elle vivait dans la plus grande retraite; elle voulut cependant bien, sur la demande que lui en fit le prince de Condé, satisfaire le désir que nous avions tous de lui faire notre cour, et S. A. lui présenta en conséquence, à une heure, les états-majors et les officiers de sa maison.

Le 30, nous couchâmes à Villach, séjour; le 2 de mai, à Tarvis; le 3, à Pontéba (2); le 4, à Moggio, séjour (3); le 6, à Osopo; le 7, à

---

(1) Entre Neumarck et Friesach nous entrâmes en Carinthie, suivant la route qu'avait prise Buonaparte en 1797, lorsqu'il avait repoussé les Autrichiens jusqu'à trente lieues de Vienne.

(2) Nous y entrâmes dans le Frioul vénitien, et n'entendîmes plus dès-lors parler qu'italien.

(3) Le chemin de Pontéba à Moggio est pratiqué dans un vallon très-resserré où un torrent rapide roule entre une chaîne de rochers nus et à perte de vue, les chasseurs d'ours les y trouvent souvent rassemblés par troupe de dix à douze. La route est si étroite en quelques endroits que les voitures doivent y passer avec précaution, pour ne pas courir le risque d'être renversées dans le précipice.

Spillinbergo (1); le 8, à Pordonone, séjour.

A deux heures du matin, Monseigneur reçut par un courrier une lettre de lord Minto qui lui annonçait que, d'après les ordres qu'il venait de recevoir de sa cour, la destination de son corps était changée, et qu'il le priait en conséquence de suspendre sa marche, et de faire arrêter les différentes colonnes dans la position où elles se trouveraient, ajoutant à S. A. que sous peu de jours, et après avoir fait toutes les dispositions nécessaires avec le cabinet de Vienne, il l'informerait de la direction qu'il aurait à suivre; les ordres furent expédiés aussitôt aux différens régimens, parmi lesquels les plus avancés furent obligés de faire une marche rétrograde pour se retrouver, ainsi que le quartier-général, dans la position qu'ils avaient occupée le 9.

Une connaissance plus approfondie des dis-

(1) Avant d'arriver à Spillinbergo nous passâmes au gué le Tagliamento, fleuve divisé en plusieurs bras, qui a la rapidité d'un torrent, et devient quelquefois si considérable que le passage n'est plus possible. L'armée russe avait été arrêtée l'année précédente par cette circonstance pendant dix-huit jours. Les Autrichiens avaient tenté en vain d'arrêter Buonaparte sur ce point en 1797.

positions du Languedoc, ou bien l'influence du cabinet de Vienne, qui ne paraissait pas approuver notre destination, fut sans doute la cause du changement subit qu'elle éprouva.

Nous trouvant à dix-huit lieues de Venise, je profitai d'une occasion aussi favorable pour voir cette ville unique en son genre.

Je partis pour m'y rendre, et j'y trouvai le comte du Cayla, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé qui, avant d'avoir su le changement de destination, l'avait envoyé témoigner au pape qui venait d'être élu sous le nom de Pie VII, le désir qu'il avait de lui rendre ses hommages, lorsqu'il passerait dans les environs de Venise.

Cette ville présente l'image d'un vaste navire qui se repose tranquillement sur les eaux, et où l'on n'aborde qu'avec des chaloupes. Le changement de constitution en avait opéré un bien sensible dans son existence. On n'y retrouvait plus les habitans masqués pendant quatre ou cinq mois de l'année, ni les lois d'un gouvernement despote qui laissait pour les plaisirs la plus grande liberté, ni les droits d'un souverain qui n'avait nulle autorité, ni les usages d'un peuple jouissant de la plus grande tranquillité, qui formaient des dispa-

rates faites pour intéresser un voyageur. La triste monotonie autrichienne régnait partout, et le flegme allemand paraissait avoir en général remplacé la vivacité qui était le caractère distinctif des Vénitiens.

Le prince de Condé à qui le comte du Cayla avait rendu compte du désir que lui avait fait témoigner sa sainteté par le cardinal Maury, de le recevoir ainsi que le duc d'Enghien, arriva le 13 à Venise avec son petit-fils, et suivi des officiers de sa maison. L'arrivée des deux princes ayant été notifiée au Saint-Père, il fut convenu qu'il les recevrait le lendemain à onze heures et demie.

Les princes suivis de leur maison et de plusieurs officiers de l'armée qui s'y étaient réunis, se rendirent le 14 à l'île Saint-Georges, dans un superbe monastère où le Pape habitait et où le conclave s'était tenu.

Le général autrichien Montfrault, commandant à Venise, et les troupes autrichiennes composant la garde de Sa Sainteté, se trouvèrent sur la rive. Les tambours battaient au champ et les drapeaux étaient déployés. Les princes entrèrent d'abord à l'église sur la porte de laquelle étaient les religieux pour recevoir LL. AA. qui avaient trouvé, en sortant de leur barque,

deux cameriers du Pape envoyés pour les conduire. Après avoir fait leur prière, ils montèrent chez S. S. A la première porte des appartemens se trouvaient des prélats, et successivement tous les grands-officiers du pape dans chacune des pièces qu'il fallait traverser pour se rendre dans celle où S. S. les attendait, et où les deux princes furent seuls introduits. Après dix minutes d'audience particulière, les portes s'ouvrirent, et la suite des princes entra. Ils étaient assis vis-à-vis l'un de l'autre aux deux côtés du fauteuil placé sur un tapis qu'occupait S. S. Tous les officiers s'étant mis successivement à ses pieds pour baiser sa mule, furent nommés par le prince de Condé. Le Pape entendant le français, mais ne parlant qu'italien, dit dans cette langue des choses obligeantes pour les princes et pour le corps. Le baisement des pieds étant fini, tout le monde sortit, et le prince de Condé ainsi que le duc d'Enghien, se mirent ainsi qu'ils l'avaient fait en entrant, aux pieds du Pape, qui les releva et les embrassa cordialement.

Les princes en sortant de chez S. S. retrouvèrent le cardinal Maury, qui, par délicatesse (il en avait encore alors le masque), n'avait pas voulu les suivre chez le Pape où sa dignité l'aurait mis dans le cas d'avoir le pas sur eux.

Il les conduisit chez le cardinal Albani, doyen du sacré collége, vieillard de quatre-vingts ans, dévoué de tout temps à la maison de Bourbon, et à qui le prince de Condé témoigna sa reconnaissance des preuves d'attachement et d'affection qu'il avait cherché dans toutes les occasions à lui donner.

Les princes ayant vu les principaux objets de curiosité qui se trouvent à Venise, tels que la Tour et la place de Saint-Marc, l'arsenal, le théâtre, et quelques superbes églises, partirent le 15 pour se rendre au quartier-général. Ayant quitté Venise la veille après dîner pour coucher à Trévise, je retournai également à Pordonone.

Monseigneur reçut le 16 une lettre du Roi, qui lui annonçait l'arrivée prochaine du duc d'Angoulême qu'il croyait même déjà rendu près de lui, la lettre de S. M. étant postérieure au départ de Mittau du jeune prince. S. A. la fit connaître aux différens corps par l'avis suivant :

« C'est avec le plus grand plaisir que Monseigneur annonce au corps, que Mgr. le duc d'Angoulême est en route pour le joindre. »

Nous attendions avec d'autant plus d'impatience la décision de notre sort ultérieur, qu'il

devenait très-difficile de se procurer des subsistances, particulièrement pour les chevaux. Il avait même été nécessaire de détourner le régiment noble à cheval de la route que nous suivions, et de le porter à Udine pour lui faciliter les moyens de subsister.

Nous nous étions flattés que le changement de destination annoncé par lord Minto, ne portait que sur celui que pourrait éprouver la direction de notre marche en Italie, et que nous serions réunis vers Gênes à l'armée autrichienne, dont les succès auraient pu nous faire espérer un résultat agréable; mais notre espoir fut trompé d'une manière pénible par les nouvelles dépêches que Monseigneur reçut le 19 de lord Minto, qui lui manda que nous devions faire une marche absolument rétrograde, reprenant exactement la même route que nous avions suivie, et nous dirigeant sur la Bavière où nous rejoindrions l'armée autrichienne, commandée par le général Kray, que nous apprîmes en même temps être en retraite pour concentrer ses forces vers Ulm. Tous ses avant-postes avaient été forcés par les républicains qui avaient passé le Rhin sur plusieurs points avec de fortes colonnes.

Les ordres furent en conséquence expédiés

aux différens corps, et il fut décidé que le quartier-général se mettrait en marche le 22.

Le duc d'Angoulême manda au prince de Condé, par un courrier qu'il lui avait expédié de Vérone, qu'ayant pris cette route dans l'espérance de le joindre sur celle qu'il devait suivre avec son corps, et ayant appris la marche rétrograde, il allait profiter du voisinage de Parme pour voir son oncle l'Infant, et que sous peu de jours il serait rendu au quartier-général.

Le prince de Condé et son quartier-général partirent le 22 de Pordonone, pour coucher à Spillinbergo.

Monseigneur s'arrêta le 23 pour dîner à Sandaniello, bourg au-delà du Tagliamento, chez le comte de Mazancourt, colonel du régiment noble à pied qui y était cantonné, et qui ne devait se mettre en mouvement que deux jours après. Le quartier-général vint à Osopo.

Le commissaire du gouvernement se rendit le 24 à Moggio; il annonça à Monseigneur que la direction qui avait été donnée à son corps pour le porter en Bavière par l'Autriche etait changée, et que de Villach, il devait quitter la route de Clagenfurth pour prendre celle de Saltzbourg.

Un courrier du duc d'Angoulême, qu'il avait

fait partir de Mantoue, l'annonça au prince de Condé pour le lendemain. Le duc d'Angoulême, accompagné du comte Étienne de Damas, premier gentilhomme de sa chambre, et du chevalier de Saint-Priest, son aide-de-camp, arriva, le 25, à Pontéba, sur les trois heures après midi. Il témoigna au prince de Condé une grande satisfaction d'avoir rejoint son corps, et prévint en général très-avantageusement sur son compte, par les formes aimables qu'il employa près de tous, et de chacun en particulier.

Le Roi ayant désiré attacher à son neveu quelqu'un d'un âge mûr et ayant une considération acquise, avait mandé au comte d'Escars que son intention était qu'il se rendît auprès de lui : le prince de Condé lui envoya ordre, en conséquence, de quitter le régiment d'Enghien, dont il était premier colonel, pour joindre le duc d'Angoulême.

Le Roi ayant témoigné au prince de Condé son désir que le duc d'Angoulême prît le commandement du régiment noble à cheval, S. A. fit connaître, par la voie de l'ordre, les intentions de S. M. dans les termes suivans :

« D'après les ordres du Roi, communiqués » à Monseigneur par S. A. R. monseigneur le

» duc d'Angoulême, arrivé ce matin, ce prince
» va prendre le commandement du régiment
» noble à cheval. »

le 27, nous eûmes séjour à Tarvis.

De nouvelles dispositions du gouvernement de Carinthie changèrent encore la direction de notre marche, à raison de la difficulté des subsistances et des chevaux de réquisition, et il fut décidé que ce ne serait qu'à Triben que nous quitterions la route que nous avions suivie, à notre départ de Lintz, pour prendre celle de Saltzbourg.

Le 28, nous vînmes à Villach, et le 29, à Clagenfurth.

MADAME, qui n'avait pas vu le duc d'Angoulême depuis 1792, vint au-devant de lui; il voyageait avec le prince de Condé; dès qu'il fut averti que sa mère arrivait, il sortit précipitamment de la voiture et se jeta dans ses bras avec une sensibilité qui excita celle de tous les témoins de cette scène touchante. MADAME l'ayant embrassé à plusieurs reprises avec une tendresse et une émotion extrêmes, monta dans la voiture du prince de Condé et revint avec les deux princes à Clagenfurth, où elle leur donna à dîner.

Le 30, nous séjournâmes à Saint-Weit. Le duc d'Angoulême resta à Clagenfurth pour y

passer quelques jours avec MADAME et y attendre son régiment, à la tête duquel il devait marcher.

Nous vînmes, le 1er de juin, à Friesach; le 2, à Neumarck; le 3, à Untermarck; le 4, à Zeuring.

Nous avions déjà eu occasion de remarquer, dans différentes circonstances, un changement très-sensible, qui depuis notre passage, était survenu dans les dispositions des habitans du pays à notre égard : plusieurs gentilshommes furent insultés et attaqués par les paysans; mais nous en éprouvâmes plus particulièrement encore l'effet dans les environs de Triben. Le commandant du régiment d'Enghien avait rendu compte à Monseigneur qu'à un quart de lieue de ce village, M. de Lâtré, officier audit régiment, avait reçu un coup de fusil, parti du bois qui bordait la route. Cet officier qui revenait de l'hôpital, se trouvait pour le moment seul à pied et à quelque distance en avant de sa voiture; une grêle de chevrotines avait criblé ses vêtemens, et plusieurs avaient pénétré dans les reins et dans les fesses, mais aucune de ces blessures ne se trouva dangereuse.

Le lendemain, un cavalier de la prévôté fut tiré à peu près dans le même endroit d'un

coup de fusil, dont la balle perça la basque de son habit, sa selle, et blessa légèrement son cheval.

Les recherches que l'on fit ne purent donner aucune notion sur les auteurs de ces assassinats, et les différentes colonnes furent averties de prendre les précautions nécessaires pour assurer la marche et d'ordonner que personne ne voyageât seul.

Ce changement subit des dispositions des habitans, par qui nous avions été très-bien accueillis en allant en Italie, ne pouvait être attribué qu'à quelques nouveaux efforts de la propagande contre nous, et aux succès des républicains, qui avaient poussé l'armée autrichienne jusqu'à Ulm, où M. de Kray, après avoir concentré ses forces, avait pris une position défensive.

Nous quittâmes, le 7, la route que nous avions suivie, en marchant sur Clagenfurth, et ayant pris celle de Saltzbourg, le quartier-général alla coucher à Steinach, où nous eûmes séjour; le 9, nous vînmes à Aussée.

L'incertitude où nous étions sur le point auquel nous devions nous arrêter, fut fixée par une dépêche du comte de Seylern, ministre de l'empereur à Munich, qui apprit au prince

de Condé que son corps était destiné à occuper Straubing et ses environs.

Arrivés le 10 à Ischel, nous y apprîmes que notre destination était changée, et que le corps devant être cantonné dans le pays de Saltzbourg, Monseigneur aurait son quartier-général dans la capitale.

Le 11, nous fûmes à Saint-Gilgen; et le 12, à Saltzbourg.

Le prince de Condé y occupa dans le faubourg un palais d'été, nommé Mirabelle, appartenant au prince-évêque (Colloredo), qui le lui avait offert avec beaucoup d'honnêteté, et de qui nous eûmes, en général, lieu d'être fort contens, malgré la contrariété que lui faisait éprouver la destination qui venait de nous être donnée par la cour de Vienne, en nous assignant des cantonnemens dans son pays. Il vint le jour même de l'arrivée de S. A. lui faire la première visite, et l'engager à dîner chez lui le lendemain avec quelques personnes; il se trouvait privé pour le moment des moyens de tenir un grand état, par la précaution qu'il avait prise de faire emballer la majeure partie de ses effets, depuis les progrès des républicains qui avaient pénétré jusqu'à Augsbourg, et qui menaçaient la Bavière, leurs détache-

mens après s'être déjà portés au delà du Leck ayant poussé des patrouilles jusques dans les environs de Munich.

Les régimens occupèrent les cantonnemens suivans :

Le régiment noble à pied, Deisendorff;
Le régiment noble à cheval, Tittmaning;
Le régiment de Bourbon, Matzée;
Le régiment d'Enghien, Lauffen;
Le régiment de Durand, Wagingen, bailliage;
Et l'artillerie, le Riedenbourg, faubourg de Saltzbourg.

L'hôpital fut, le 14, établi dans le château de Tittmaning, où il avait déjà été placé pendant la campagne de 1796.

Le régiment noble à pied traversa la ville de Saltzbourg pour se rendre dans ses cantonnemens, et Monseigneur le vit défiler en parade.

Le colonel Ramsay arriva, le 19, d'Italie, où il avait été nous chercher, n'ayant été prévenu que fort tard à raison de ses courses continuelles de notre marche rétrograde. Il était attendu avec d'autant plus d'impatience que les fonds de la solde se trouvaient épuisés depuis le 1er juin. Il apporta ceux nécessaires pour la mettre au courant.

Le prince de Condé fit, le 20, une lieue au

devant du régiment noble à cheval, à la tête duquel le duc d'Angoulême le salua.

Le colonel Ramsay ayant annoncé au prince de Condé l'intention où il était de faire des revues pour prendre connaissance de la situation exacte du corps, le pria de vouloir bien donner ordre aux régimens de se tenir prêts à cet effet.

Le colonel Ramsay passa, le 27, la revue du régiment noble à pied et de celui de Durand.

Le 28 eurent lieu celles du régiment noble à cheval, du régiment d'Enghien et de l'hôpital.

Le 29, celle du régiment de Bourbon.

La nouvelle que nous reçûmes de l'entrée des Français à Munich, rendant nécessaires quelques précautions, Monseigneur envoya l'ordre au duc d'Enghien de placer un piquet de cinquante chevaux à Altennarck, et de porter de petits postes en avant pour s'assurer des mouvemens ultérieurs que l'ennemi pourrait faire.

Le colonel Ramsay fit, le 30, la revue de la prévôté et des compagnies française et suisse.

Cet officier parut en général très-content de l'état dans lequel il trouva les régimens, et marqua son étonnement sur la tenue qu'ils avaient conservée après des routes aussi longues

et aussi pénibles que celles que le corps avait faites depuis un an. Il demanda, le 1er de juillet, les états nécessaires pour la fourniture des chevaux, effets d'équipement et armement dont les corps pouvaient avoir besoin. Il annonça également le projet d'une nouvelle organisation qui, en dégageant les corps de la multitude d'officiers à la suite que la formation russe leur avait attribué, les rendit plus susceptibles d'être employés utilement, déclarant que tous ceux qui ne pouvant pas être placés dans la nouvelle formation seraient dans le cas d'être envoyés au dépôt, y jouiraient de leurs appointemens, et qu'ils y conserveraient le droit d'être rappelés et employés lorsque les circonstances le permettraient.

M. de Ramsay reçut, le 2, un courrier de M. Wickam, qui lui mandait de Ratisbonne que les républicains s'étant portés vers Ingolstadt et faisant des progrès, il devenait indispensable que le corps marchât vers Braunau pour se joindre au corps de réserve autrichien qui s'y rassemblait. Les ordres furent, en conséquence, donnés sur-le-champ pour mettre, le 5, tout le corps en mouvement.

Le prince de Condé reçut, le 3, les dépêches du commandant-général Kray, qui le priait

de vouloir bien se porter avec son corps à Wasserbourg, pour y prendre poste sur l'Inn. Rien ne fut changé au jour du départ; les corps furent seulement prévenus de la nouvelle direction qu'ils devaient prendre.

Les régimens partirent, le 5, de leurs cantonnemens respectifs, et reçurent ordre d'envoyer leurs dépôts tant à Saltzbourg que dans les environs des villages où ils leur furent assignés.

Monseigneur, avec son quartier-général, se rendit à Wagingen. M. de Teyssonnet, un de ses aides-de-camp, qu'il avait envoyé à Landshut, où devait se trouver M. de Kray auquel il avait demandé des instructions ultérieures, en revint le 6, à quatre heures du matin, avec une lettre de ce général qui mandait à S. A. qu'il s'était porté à Hohenlinden, à quelques lieues en arrière de Munich, et que son projet était d'attaquer l'ennemi le lendemain; il le priait, en conséquence, de vouloir bien diriger la marche de son corps vers Rosenheim sur l'Inn, au lieu de se rendre à Wasserbourg, qu'il faisait occuper par des troupes autrichiennes. Les ordres furent expédiés à tous les corps de diriger leur marche sur le nouveau point indiqué. Il en fut également, envoyé d'après les instructions du général commandant, aux dépôts restés à Saltz-

bourg; de se porter à Rastadt, bourg dans les montagnes à cinq lieues de cette ville. Le quartier-général fut à Seebruck.

Nous attendions avec autant d'impatience que d'inquiétude le résultat de l'attaque dont M. de Kray avait annoncé le projet à Monseigneur ; mais nous apprîmes, sans connaître les motifs de ce changement de dispositions du général commandant, que son opération s'était bornée à une marche rétrograde qui lui avait fait porter son quartier-général sur Haag, à huit lieues en arrière de Munich.

Le prince de Condé arrivant, le 7, à la position qui lui avait été désignée, établit son quartier-général à Pruting, petit village à une lieue et demie en arrière de Rosenheim, où Monseigneur avait envoyé le duc d'Enghien avec son régiment qui, par des patrouilles sur la rive gauche de l'Inn, entra en communication avec les Autrichiens. Ils occupaient la forteresse de Kuffstein, sur la gauche à l'entrée des gorges du Tyrol, et Wasserbourg, qui vers notre droite se rapprochait de Munich.

Tous les corps, à l'exception du régiment noble à cheval qui resta cantonné en arrière du quartier-général, furent placés entre Pruting et l'Inn, et il leur fut indiqué un point

fait partir de Mantoue, l'annonça au prince de Condé pour le lendemain. Le duc d'Angoulême, accompagné du comte Étienne de Damas, premier gentilhomme de sa chambre, et du chevalier de Saint-Priest, son aide-de-camp, arriva, le 25, à Pontéba, sur les trois heures après midi. Il témoigna au prince de Condé une grande satisfaction d'avoir rejoint son corps, et prévint en général très-avantageusement sur son compte, par les formes aimables qu'il employa près de tous, et de chacun en particulier.

Le Roi ayant désiré attacher à son neveu quelqu'un d'un âge mûr et ayant une considération acquise, avait mandé au comte d'Escars que son intention était qu'il se rendît auprès de lui : le prince de Condé lui envoya ordre, en conséquence, de quitter le régiment d'Enghien, dont il était premier colonel, pour joindre le duc d'Angoulême.

Le Roi ayant témoigné au prince de Condé son désir que le duc d'Angoulême prît le commandement du régiment noble à cheval, S. A. fit connaître, par la voie de l'ordre, les intentions de S. M. dans les termes suivans :

« D'après les ordres du Roi, communiqués » à Monseigneur par S. A. R. monseigneur le

» duc d'Angoulême, arrivé ce matin, ce prince
» va prendre le commandement du régiment
» noble à cheval. »

le 27, nous eûmes séjour à Tarvis.

De nouvelles dispositions du gouvernement de Carinthie changèrent encore la direction de notre marche, à raison de la difficulté des subsistances et des chevaux de réquisition, et il fut décidé que ce ne serait qu'à Triben que nous quitterions la route que nous avions suivie, à notre départ de Lintz, pour prendre celle de Saltzbourg.

Le 28, nous vînmes à Villach, et le 29, à Clagenfurth.

Madame, qui n'avait pas vu le duc d'Angoulême depuis 1792, vint au-devant de lui; il voyageait avec le prince de Condé; dès qu'il fut averti que sa mère arrivait, il sortit précipitamment de la voiture et se jeta dans ses bras avec une sensibilité qui excita celle de tous les témoins de cette scène touchante. Madame l'ayant embrassé à plusieurs reprises avec une tendresse et une émotion extrêmes, monta dans la voiture du prince de Condé et revint avec les deux princes à Clagenfurth, où elle leur donna à dîner.

Le 30, nous séjournâmes à Saint-Weit. Le duc d'Angoulême resta à Clagenfurth pour y

passer quelques jours avec MADAME et y attendre son régiment, à la tête duquel il devait marcher.

Nous vînmes, le 1er de juin, à Friesach; le 2, à Neumarck; le 3, à Untermarck; le 4, à Zeuring.

Nous avions déjà eu occasion de remarquer, dans différentes circonstances, un changement très-sensible, qui depuis notre passage, était survenu dans les dispositions des habitans du pays à notre égard: plusieurs gentilshommes furent insultés et attaqués par les paysans; mais nous en éprouvâmes plus particulièrement encore l'effet dans les environs de Triben. Le commandant du régiment d'Enghien avait rendu compte à Monseigneur qu'à un quart de lieue de ce village, M. de Lâtré, officier audit régiment, avait reçu un coup de fusil, parti du bois qui bordait la route. Cet officier qui revenait de l'hôpital, se trouvait pour le moment seul à pied et à quelque distance en avant de sa voiture; une grêle de chevrotines avait criblé ses vêtemens, et plusieurs avaient pénétré dans les reins et dans les fesses, mais aucune de ces blessures ne se trouva dangereuse.

Le lendemain, un cavalier de la prévôté fut tiré à peu près dans le même endroit d'un

coup de fusil, dont la balle perça la basque de son habit, sa selle, et blessa légèrement son cheval.

Les recherches que l'on fit ne purent donner aucune notion sur les auteurs de ces assassinats, et les différentes colonnes furent averties de prendre les précautions nécessaires pour assurer la marche et d'ordonner que personne ne voyageât seul.

Ce changement subit des dispositions des habitans, par qui nous avions été très-bien accueillis en allant en Italie, ne pouvait être attribué qu'à quelques nouveaux efforts de la propagande contre nous, et aux succès des républicains, qui avaient poussé l'armée autrichienne jusqu'à Ulm, où M. de Kray, après avoir concentré ses forces, avait pris une position défensive.

Nous quittâmes, le 7, la route que nous avions suivie, en marchant sur Clagenfurth, et ayant pris celle de Saltzbourg, le quartier-général alla coucher à Steinach, où nous eûmes séjour; le 9, nous vînmes à Aussée.

L'incertitude où nous étions sur le point auquel nous devions nous arrêter, fut fixée par une dépêche du comte de Seylern, ministre de l'empereur à Munich, qui apprit au prince

de Condé que son corps était destiné à occuper Straubing et ses environs.

Arrivés le 10 à Ischel, nous y apprîmes que notre destination était changée, et que le corps devant être cantonné dans le pays de Saltzbourg, Monseigneur aurait son quartier-général dans la capitale.

Le 11, nous fûmes à Saint-Gilgen; et le 12, à Saltzbourg.

Le prince de Condé y occupa dans le faubourg un palais d'été, nommé Mirabelle, appartenant au prince-évêque (Colloredo), qui le lui avait offert avec beaucoup d'honnêteté, et de qui nous eûmes, en général, lieu d'être fort contens, malgré la contrariété que lui faisait éprouver la destination qui venait de nous être donnée par la cour de Vienne, en nous assignant des cantonnemens dans son pays. Il vint le jour même de l'arrivée de S. A. lui faire la première visite, et l'engager à dîner chez lui le lendemain avec quelques personnes; il se trouvait privé pour le moment des moyens de tenir un grand état, par la précaution qu'il avait prise de faire emballer la majeure partie de ses effets, depuis les progrès des républicains qui avaient pénétré jusqu'à Augsbourg, et qui menaçaient la Bavière, leurs détache-

mens après s'être déjà portés au delà du Leck ayant poussé des patrouilles jusques dans les environs de Munich.

Les régimens occupèrent les cantonnemens suivans :

Le régiment noble à pied, Deisendorff;
Le régiment noble à cheval, Tittmaning;
Le régiment de Bourbon, Matzée;
Le régiment d'Enghien, Lauffen;
Le régiment de Durand, Wagingen, bailliage;
Et l'artillerie, le Riedenbourg, faubourg de Saltzbourg.

L'hôpital fut, le 14, établi dans le château de Tittmaning, où il avait déjà été placé pendant la campagne de 1796.

Le régiment noble à pied traversa la ville de Saltzbourg pour se rendre dans ses cantonnemens, et Monseigneur le vit défiler en parade.

Le colonel Ramsay arriva, le 19, d'Italie, où il avait été nous chercher, n'ayant été prévenu que fort tard à raison de ses courses continuelles de notre marche rétrograde. Il était attendu avec d'autant plus d'impatience que les fonds de la solde se trouvaient épuisés depuis le 1er juin. Il apporta ceux nécessaires pour la mettre au courant.

Le prince de Condé fit, le 20, une lieue au

devant du régiment noble à cheval, à la tête duquel le duc d'Angoulême le salua.

Le colonel Ramsay ayant annoncé au prince de Condé l'intention où il était de faire des revues pour prendre connaissance de la situation exacte du corps, le pria de vouloir bien donner ordre aux régimens de se tenir prêts à cet effet.

Le colonel Ramsay passa, le 27, la revue du régiment noble à pied et de celui de Durand.

Le 28 eurent lieu celles du régiment noble à cheval, du régiment d'Enghien et de l'hôpital.

Le 29, celle du régiment de Bourbon.

La nouvelle que nous reçûmes de l'entrée des Français à Munich, rendant nécessaires quelques précautions, Monseigneur envoya l'ordre au duc d'Enghien de placer un piquet de cinquante chevaux à Altennarck, et de porter de petits postes en avant pour s'assurer des mouvemens ultérieurs que l'ennemi pourrait faire.

Le colonel Ramsay fit, le 30, la revue de la prévôté et des compagnies française et suisse.

Cet officier parut en général très-content de l'état dans lequel il trouva les régimens, et marqua son étonnement sur la tenue qu'ils avaient conservée après des routes aussi longues

et aussi pénibles que celles que le corps avait faites depuis un an. Il demanda, le 1er de juillet, les états nécessaires pour la fourniture des chevaux, effets d'équipement et armement dont les corps pouvaient avoir besoin. Il annonça également le projet d'une nouvelle organisation qui, en dégageant les corps de la multitude d'officiers à la suite que la formation russe leur avait attribué, les rendit plus susceptibles d'être employés utilement, déclarant que tous ceux qui ne pouvant pas être placés dans la nouvelle formation seraient dans le cas d'être envoyés au dépôt, y jouiraient de leurs appointemens, et qu'ils y conserveraient le droit d'être rappelés et employés lorsque les circonstances le permettraient.

M. de Ramsay reçut, le 2, un courrier de M. Wickam, qui lui mandait de Ratisbonne que les républicains s'étant portés vers Ingolstadt et faisant des progrès, il devenait indispensable que le corps marchât vers Braunau pour se joindre au corps de réserve autrichien qui s'y rassemblait. Les ordres furent, en conséquence, donnés sur-le-champ pour mettre, le 5, tout le corps en mouvement.

Le prince de Condé reçut, le 3, les dépêches du commandant-général Kray, qui le priait

de rassemblement en cas d'alarme. Les officiers du génie et de l'artillerie furent chargés de faire élever les ouvrages et les batteries nécessaires sur la hauteur qui dominait Rosenheim et son pont sur l'Inn. Toutes ces dispositions eurent pour objet de nous mettre à portée de défendre avec vigueur ce point dont nous étions exclusivement chargés.

Monseigneur alla, le 8, à Rosenheim et sur les bords de l'Inn voir les travaux que les officiers du génie dirigeaient, et les batteries que ceux de l'artillerie faisaient dresser.

Un escadron du régiment noble à cheval fut porté à Wolkenreith, en avant et sur la droite de Pruting, pour pousser des patrouilles sur Wasserbourg et entretenir, dans cette partie, communication avec les Autrichiens.

Un officier envoyé par M. de Kray apporta à Monseigneur, dans la soirée, des lettres par lesquelles ce général l'informait que l'archiduc ayant été attaqué près de Landshut, avait éprouvé un échec considérable qui l'avait mis dans le cas de reculer son quartier-général jusqu'à Ampfing, d'où il se rendrait à Muhlbourg, pour prendre la position de l'Inn, qu'il comptait défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il recommandait de nouveau à S. A. le

bourg ; de se porter à Rastadt, bourg dans les montagnes à cinq lieues de cette ville. Le quartier-général fut à Seebruck.

Nous attendions avec autant d'impatience que d'inquiétude le résultat de l'attaque dont M. de Kray avait annoncé le projet à Monseigneur ; mais nous apprîmes, sans connaître les motifs de ce changement de dispositions du général commandant, que son opération s'était bornée à une marche rétrograde qui lui avait fait porter son quartier-général sur Haag, à huit lieues en arrière de Munich.

Le prince de Condé arrivant, le 7, à la position qui lui avait été désignée, établit son quartier-général à Pruting, petit village à une lieue et demie en arrière de Rosenheim, où Monseigneur avait envoyé le duc d'Enghien avec son régiment qui, par des patrouilles sur la rive gauche de l'Inn, entra en communication avec les Autrichiens. Ils occupaient la forteresse de Kuffstein, sur la gauche à l'entrée des gorges du Tyrol, et Wasserbourg, qui vers notre droite se rapprochait de Munich.

Tous les corps, à l'exception du régiment noble à cheval qui resta cantonné en arrière du quartier-général, furent placés entre Pruting et l'Inn, et il leur fut indiqué un point

de rassemblement en cas d'alarme. Les officiers du génie et de l'artillerie furent chargés de faire élever les ouvrages et les batteries nécessaires sur la hauteur qui dominait Rosenheim et son pont sur l'Inn. Toutes ces dispositions eurent pour objet de nous mettre à portée de défendre avec vigueur ce point dont nous étions exclusivement chargés.

Monseigneur alla, le 8, à Rosenheim et sur les bords de l'Inn voir les travaux que les officiers du génie dirigeaient, et les batteries que ceux de l'artillerie faisaient dresser.

Un escadron du régiment noble à cheval fut porté à Wolkenreith, en avant et sur la droite de Pruting, pour pousser des patrouilles sur Wasserbourg et entretenir, dans cette partie, communication avec les Autrichiens.

Un officier envoyé par M. de Kray apporta à Monseigneur, dans la soirée, des lettres par lesquelles ce général l'informait que l'archiduc ayant été attaqué près de Landshut, avait éprouvé un échec considérable qui l'avait mis dans le cas de reculer son quartier-général jusqu'à Ampfing, d'où il se rendrait à Muhlbourg, pour prendre la position de l'Inn, qu'il comptait défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il recommandait de nouveau à S. A. le

poste important de Rosenheim, et lui annonçait qu'il lui envoyait deux bataillons pour renforcer son infanterie, dont le prince lui avait fait connaître le petit nombre : il fit en même temps passer dix bataillons à Wasserbourg.

Le duc d'Enghien envoya le 9, au prince de Condé, le rapport de ses patrouilles, qui s'étaient portées fort en avant, et qui n'avaient eu aucunes nouvelles de l'ennemi, lequel paraissait diriger la majorité de ses forces vers Ratisbonne et le long du cours du Danube.

Les deux bataillons annoncés par M. de Kray l'un de Wenckeim et l'autre de Beniowsky, arrivèrent le 10, et campèrent à une demi-lieue en avant du quartier-général. Ils avaient déjà considérablement perdu depuis l'ouverture de la campagne, et la force de chacun d'eux était à peine de quatre cents hommes.

Un détachement de cinquante nobles à cheval fut envoyé à Neubeuren le 11, pour faire des patrouilles sur la rive droite de l'Inn entre Rosenheim et Kuffstein, et pour observer les bords de cette rivière.

Le colonel Ramsay étant arrivé de Saltzbourg au quartier-général, témoigna à Monseigneur le désir qu'il avait que le nouvel établissement

relatif à la formation ne fût pas différé. Les bases ayant été posées, il fut réglé :

1° Que tous les officiers hors d'état de servir par leur âge ou leurs infirmités, seraient renvoyés au dépôt, où ils jouiraient de leurs appointemens; mais que leurs rations de pain et de fourrage seraient supprimées;

2° Que les compagnies ne devant plus conserver que cinq officiers en activité, tous les surnuméraires seraient également envoyés au dépôt;

3° Qu'il serait établi dans chaque corps un conseil d'administration.

La stagnation des deux armées, dont les vedettes respectives étaient en présence, donnait d'autant plus lieu de croire qu'il y avait des négociations entamées pour un armistice, que le comte de Diedrichstein, particulièrement dévoué au baron de Thugut et toujours employé par ce ministre, était arrivé le 15, de Vienne, au quartier-général de M. de Kray, après avoir eu des conférences avec Moreau, général en chef de l'armée française. La paix ou au moins une trêve devenait bien plus urgente pour les Autrichiens, depuis que la défaite totale de leur armée d'Italie à Marengo, ajoutait un nouveau danger à celui qui menaçait Vienne

du côté de l'Allemagne. L'armée française se trouvait absolument sur les frontières de l'Autriche. Cette funeste bataille de Marengo, qui décida du sort de la guerre, est un monument éternel de honte pour le général Mélas, commandant la brave armée autrichienne; s'étant arrêté et retiré après un premier avantage, il laissa reprendre à l'ennemi une offensive qui répandit une telle terreur parmi ses troupes, que la déroute fut complète. Mélas, au lieu de tenter une nouvelle attaque, jugea sa position si périlleuse qu'il sollicita de Buonaparte un armistice, dont les conditions honteuses furent qu'il ferait évacuer sur-le-champ toutes les places de l'Italie, et les remettrait entre les mains des Français; que son armée irait par la route qui lui serait désignée prendre la position également indiquée par le vainqueur.

Monseigneur ayant fait connaître le 16 à M. de Kray la difficulté que nos dépôts éprouvaient pour la subsistance dans la partie des montagnes qu'ils occupaient, le général-commandant indiqua de nouveaux emplacemens pour eux dans la vallée qui conduit de Saltzbourg en Styrie. Ils furent envoyés à Rotheman, petite ville sur la route que nous avions suivie en revenant d'Italie.

Les conjectures qu'on avait eu lieu de former sur un armistice prochain ne tardèrent pas à se vérifier, Monseigneur ayant reçu avis de M. de Kray qu'il venait d'être conclu; il n'en déterminait pas la durée, et recommandait à S. A. de continuer la même surveillance et d'occuper les mêmes points, sans cesser de faire travailler aux ouvrages défensifs qui avaient pu être commencés.

Le major-général de l'infanterie (1) et le maréchal-général-des-logis de la cavalerie, ayant été chargés par Monseigneur d'établir la nouvelle formation des corps, s'y rendirent à cet effet le 17. Le régiment noble à cheval la reçut le premier, et les autres successivement.

Six à sept cents hommes, tirés de quelques bataillons de garnison, arrivèrent le 20 au petit camp autrichien que Monseigneur avait sous ses ordres, pour y être incorporés dans le bataillon de Wenckheim, le plus faible des deux que M. de Kray avait envoyé nous joindre.

---

(1) Le marquis de Bouthillier donna dans cette circonstance de nouvelles preuves de l'esprit de détail et d'administration qu'il avait eu occasion de faire connaître à la tête de différens régimens, et lors de l'organisation du recrutement de l'armée de Condé.

La prolongation de l'armistice laissait d'autant moins de doute sur les négociations entamées entre le cabinet de Vienne et Buonaparte, qu'une grande partie de l'armée républicaine avait repassé le Leck pour prendre des cantonnemens en Souabe, et qu'il ne restait plus que le nombre de troupes nécessaires pour occuper la ligne de démarcation qui avait été fixée pour la durée de la trève. Les Autrichiens avaient également retiré une partie de leurs troupes derrière l'Inn et dans le pays de Saltzbourg; nous voyions avec beaucoup de regret ces mesures, ayant espéré que nous reprendrions les cantonnemens que nous avions occupés pendant trois semaines, et d'autant plus désirables pour nous que cette position aurait pu procurer aux corps toutes les ressources et toutes les facilités dont ils avaient besoin pour s'habiller et pour s'équiper. Nous attendions avec d'autant plus d'impatience un changement de position que nos troupes étaient extrêmement resserrées dans leurs cantonnemens, et qu'elles trouvaient peu de moyens de se procurer des subsistances.

Nous apprîmes le 29 que le dépôt que nous avions laissé en Wolhynie, et pour lequel il n'avait pas encore été possible d'obtenir des

passeports, les avait enfin reçus, et s'était mis en marche pour nous rejoindre.

Un des bataillons autrichiens qui étaient campés en avant du quartier-général (celui de Beniowsky), partit le 1er d'août pour se rendre à Wasserbourg, en conséquence de l'ordre qu'il avait reçu la veille.

Désirant visiter nos avant-postes, je me rendis le 2 à Falley, petit village à six lieues en avant de Rosenheim; j'étais accompagné du marquis de Bombelles, aujourd'hui nommé à l'évêché d'Amiens. La ligne de démarcation s'y trouvait déterminée par la petite rivière de la Mangold, où les postes respectifs du corps de Condé et des républicains occupaient les deux extrémités du pont qui la traversait. Leurs soldats étaient extrêmement négligés dans leur tenue, plusieurs n'avaient même aucune marque d'uniforme, et portaient des redingottes ou vestes grises; ils me parurent désirer vivement la paix, mais décidés en même temps à se bien battre de nouveau si Buonaparte et la gloire de la république exigeaient la reprise des hostilités.

Le colonel Ramsay, ayant mandé le 6 au prince de Condé qu'il avait obtenu le château d'Ottenheim, à deux lieues de Lintz (où les

tier-général partit de Schuttern à une heure du matin, et l'armée s'étant repliée, sa droite fut placée à l'entrée de la gorge de Lahr, sa gauche se prolongeant jusqu'à Nonenwihr et Wittenwihr, sur les bords du Rhin.

Le prince de Condé ayant supplié le Roi de se porter un peu en arrière, S. M. occupa Herbolsheim, et le quartier-général de S. A. S. fut établi à Kuppenheim, à une grande lieue en arrière du bivouac de ses troupes; car tous les effets de campement ayant été envoyés sur les derrières, elles n'avaient cessé de bivouaquer depuis le jour de leur départ de Riegel. A peine étions-nous entrés à Kuppenheim, vers deux heures après midi, que des avis multipliés annoncèrent que les ennemis marchaient et paraissaient vouloir nous attaquer; nous remontâmes à cheval sur-le-champ; nous nous portâmes sur le terrain du bivouac, et nous ne tardâmes pas à y apprendre que cette alerte avait été donnée par des paysans, effrayés de quelques patrouilles d'hussards qu'ils avaient vus dans l'éloignement.

Le prince de Condé ayant demandé au général autrichien que le duc d'Enghien le rejoignît avec les troupes qu'il avait à ses ordres, il accéda, le 29, au désir de S.A.S., la priant

seulement de laisser réunis au comte de Giulay, dans la vallée dont la défense était si importante, le régiment de Hohenlohe et un escadron du régiment de Baschy, sous les ordres du comte de Bethizy; en conséquence, un ordre fut envoyé au duc d'Enghien de rejoindre l'armée le lendemain matin.

Le général Frœhlich nous demanda trois cents hommes d'infanterie et deux cent cinquante chevaux qui devaient être joints à un escadron des cuirassiers de Charles de Lorraine et à deux pièces d'artillerie légère pour faire, sous les ordres de M. de Mercantin, lieutenant-colonel de ce régiment, une reconnaissance de la position de l'ennemi, qui n'était pas exactement connue. Nous avions envoyé le matin deux cents hommes à Friesenheim pour protéger l'enlèvement d'un magasin d'avoine qui s'y trouvait, et dont, faute de voitures, il ne put être ramené que quatre cents sacs. M. de Mercantin s'étant porté en avant de Friesenheim, avait reconnu que l'ennemi occupant Niedershoffen, sur la chaussée d'Offenbourg, paraissait avoir ses principales forces à Schutterwald et dans les bois qui l'environnent. Son objet une fois rempli, il s'était retiré sans qu'il y eût aucun engagement.

Les ennemis, qui s'étaient avancés jusqu'à Schuttern et Friesenheim, poussèrent des postes avancés jusqu'au-delà de ce dernier village. L'avant-garde étant arrivée vers neuf heures, occupa aussitôt les avant-postes, et les hussards de Carneville étant à peine arrivés au point qui leur avait été indiqué vis-à-vis Friesenheim, le major Delamare, qui les commandait, officier aussi valeureux que digne d'éloges sous tous les rapports (1), ayant aperçu une colonne de cavalerie qui s'avançait sur la chaussée, se décida sur-le-champ à la charger, ce qu'il fit avec tant de succès qu'il tua une vingtaine d'hommes, prit quinze chevaux, et chassa les républicains jusqu'au-delà de Friesenheim. Sa perte se borna à trois hussards et cinq chevaux. Il y eut beaucoup de tiraillerie sur le front de la ligne, quelques coups de canon tirés de part et d'autre, et les ennemis se retirèrent. Il parut qu'ils n'avaient eu d'autre objet en fesant ce mouvement en avant, que de s'emparer du reste du magasin de Friesenheim et de piller la riche abbaye de Schuttern.

Le Roi, qui d'Herbolsheim était venu occuper Mahlberg, près Kuppenheim, étant arrivé à la tête des troupes dans le moment où elles se

(1) Aujourd'hui commandant à Cherbourg.

trouvaient en bataille pendant la canonnade, elles exprimèrent par des cris multipliés de *vive le Roi!* la satisfaction que sa présence leur causait; et S. M. daigna leur témoigner la sienne avec cette bonté et cette grâce qui lui sont propres. M. de Frœhlich ayant appris dans la soirée que le comte de Staray, attaqué par des forces supérieures, avait été replié sur Bühl, pensa que nous devions reculer notre position et en prendre une en arrière de Kentzingen et de la rivière d'Eltz, où nous serions à portée de couvrir Fribourg, nos forces étant plus concentrées et ayant devant nous une rivière qui n'était guéable nulle part, et que l'abondance de pluie depuis quelques jours avait rendue extrêmement forte. En conséquence, l'ordre fut donné de mettre l'armée en mouvement à une heure après minuit.

Les colonnes s'étant mises en marche le 1er de juillet à une heure du matin, le Roi et les princes marchèrent entre les deux bataillons nobles; les troupes occupèrent des cantonnemens derrière l'Eltz, et le quartier-général fut établi à Riegel.

Nous apprîmes dans la journée que les républicains ayant voulu pénétrer dans la vallée de la Kentzig, avaient été repoussés par le comte de Giulay, et que nos régimens de Baschy et

d'Hohenlohe s'étaient conduits avec la plus grande distinction; le premier avait particulièrement donné une preuve d'intrépidité : cinquante hussards, sous les ordres du comte Auguste d'Auteuil, ayant mis pied à terre pour abattre à coups de sabre une palissade qui fermait l'entrée d'un village où le reste de l'escadron à cheval avait fait une charge qui avait eu le plus grand succès, il en avait coûté quelques hussards et quinze chevaux, mais ils en avaient tué un bien plus grand nombre et repoussé l'ennemi à plus d'une lieue.

Tout fut parfaitement tranquille le 2, et les patrouilles rapportèrent que l'ennemi n'avait fait aucun mouvement. M. de Frœhlich désirant connaître sa position, nous demanda trois cents chevaux pour faire le lendemain matin une reconnaissance. Le commandement de ce détachement fut donné au comte Etienne de Damas.

Le général Frœhlich, qui avait fait mettre à l'ordre l'éloge du corps de Condé, pria S. A. S. de faire connaître à ses troupes l'opinion avantageuse qu'il avait prise d'elles; elle donna en conséquence à l'ordre du 3 ce qui suit :

« C'est avec le plus grand plaisir que Mon-
» seigneur remplit les intentions de M. le feld-
» maréchal-lieutenant baron de Frœhlich, qui
» lui a envoyé ce matin M. le général-major

» baron de Klinglin, pour le prier de sa part de » faire connaître à son armée toute sa satisfaction du zèle, de l'énergie, et de l'extrême valeur qu'elle a témoignée en toute occasion et » surtout, depuis huit jours, en soutenant avec » le plus grand courage les plus excessives fatigues et les attaques des ennemis, tant à Offenbourg, que l'avant-garde a défendu avec » tant d'opiniâtreté, qu'à Friesenheim et à Biberach, où les régimens de Hohenlohe, de » Carneville et de Baschy se sont distingués d'une » manière si heureuse et si brillante. »

Le comte Étienne de Damas, de retour de la reconnaissance qu'il avait été chargé de faire, rapporta que s'étant avancé jusqu'à Mahlberg, ses éclaireurs avaient rencontré ceux de l'ennemi entre ce village et celui de Kuppenheim, où, d'après les renseignemens qu'il avait pu prendre, il avait lieu de croire qu'il pouvait y avoir sept à huit cents hommes. Son détachement de gauche s'était porté jusqu'à Kappel, où les républicains lui avaient paru être en petit nombre; d'ailleurs, toute cette partie voisine du Rhin était tellement inondée qu'elle devenait impraticable.

M. de Frœhlich ayant été informé le 4 que les républicains s'étaient emparés du poste important du Knibis, où on arrive par la vallée d'Op-

penau, qu'ils avaient trouvée sans défense, les troupes de l'Empire l'ayant abandonnée avec la même faiblesse que Kehl, ce général pensa qu'il était de la plus grande importance de porter un corps de troupes à Villingen pour empêcher les progrès de l'ennemi et pour lui ôter les moyens de couper toute retraite à celles qui devaient rester dans le Brisgaw; il donna ordre en conséquence au prince de Condé de partir à cinq heures après midi avec les corps d'infanterie et de cavalerie noble et la brigade de Dauphin, pour coucher à Waldkirch et se rendre le lendemain, par une marche forcée, à Villingen. Le duc d'Enghien, avec son avant-garde, la brigade d'Etienne Damas, et les régimens de Bardonnenche et de Damas infanterie, fut destiné à rester avec M. de Frœhlich, qui maintint sa position derrière l'Eltz.

M. de Salgues, maréchal-de-camp, avait été détaché dans la gorge d'Ettenheim-Munster avec les régimens de Montesson et de Roquefeuille, et avec un détachement de chasseurs à cheval. Le Roi et les princes marchèrent à la tête de la colonne, qui partit à cinq heures, et nous arrivâmes à Waldkirch à onze heures du soir. L'infanterie fut logée dans la ville, à la porte de laquelle la cavalerie bivouaqua.

Le prince de Condé ayant jugé qu'il était instant d'arrêter et de prévenir la maraude qui commençait à s'introduire dans son armée, fit publier l'ordre suivant :

« Il est défendu, sous peine de la vie, à tout » soldat, cavalier, hussard, dragon, chasseur, » vivandier, valet et autres tenant à l'armée de » Condé, de s'écarter sans permission par écrit » du corps auquel ils appartiennent; d'enlever » de force aux habitans aucun objet, de ma- » rauder, de commettre des désordres et des » excès de quelque nature qu'ils puissent être, » la prévôté ayant ordre d'arrêter tous ceux qui » pourraient être en contravention dudit ordre, » et de les faire exécuter sans aucune forme de » procès. »

L'armée partit le 5 à quatre heures du matin, précédée par une avant-garde que formaient un escadron de cuirassiers autrichiens, deux cents de nos dragons, et des compagnies françaises et suisses sous les ordres du général-major autrichien baron de Klinglin. La marche fut extrêmement pénible, tant à cause de la longueur des onze lieues que par les montagnes escarpées que nous eûmes à franchir dans la vallée de Simonswald. Il y eut une halte d'environ trois heures à Furstenvang, mauvais village, où l'on

put à peine trouver des œufs pour le dîner du Roi, qui fit à cheval, à la tête de l'infanterie noble, cette longue marche qu'une chaleur extrême rendit très-fatigante pour lui, et qui l'était particulièrement pour nous, à raison de notre sollicitude pour un monarque, objet de tant d'amour et de respect.

L'armée s'étant remise en marche à cinq heures, n'arriva à Villingen qu'à onze heures du soir, excédée de fatigue. Le quartier-général fut établi dans cette ville, où l'infanterie logea, tandis que la cavalerie bivouaqua en avant.

Nous apprîmes le 6 que l'ennemi s'était emparé de Freüdenstadtt, petit fort en-deçà du Knibis, défendant l'entrée du pays de Wurtemberg. La terreur était généralement répandue dans cette partie, et la marche des républicains, en très-grand nombre et sur différens points, était annoncée dans toutes les villes et villages, où le tocsin sonnait. Nous étions cependant informés que l'ennemi ne cherchait point encore à pénétrer plus avant, ayant de l'inquiétude sur ses derrières menacés par l'archiduc Charles, arrivé en personne à Rastadt, et amenant avec lui des forces considérables; mais la malveillance répandait les bruits les plus alarmans, et les émissaires des jacobins, à la tête desquels

était un ancien capitaine au régiment d'Orléans cavalerie, ne négligeaient rien pour attirer celle de tous les gens du pays sur l'armée de Condé; ils nous précédaient dans notre marche, en publiant et fesant insérer dans les feuilles publiques qu'elle pillait, dévastait tous les lieux où elle passait; qu'elle avait lâchement abandonné le Brisgaw, et autres absurdités de cette espèce; mais le peuple, toujours crédule, y ajoutait foi, et ceux qui s'écartaient de l'armée ou voyageaient individuellement couraient les plus grands risques. Plusieurs officiers et soldats avaient déjà été les victimes des infâmes calomnies dirigées contre nous, ayant été insultés, frappés et même massacrés.

L'armée conserva la même position; l'infanterie cantonnée à Villingen, et la cavalerie bivouaquée.

Les effets de campement étant arrivés le 7, l'armée campa à une demi-lieue en avant de la ville, ayant sa droite appuyée de quelques troupes autrichiennes, que commandait le baron de Klinglin, qui avait ordre de se concerter avec le prince de Condé sur les opérations ultérieures que pourraient exiger les circonstances. Nous apprîmes que l'ennemi ayant tenté d'attaquer M. de Frœhlich dans

sa position de Kentsingen, avait été repoussé avec une perte assez considérable, et que nos hussards de Carneville s'étaient encore particulièrement distingués dans cette affaire, où ils avaient perdu quinze hommes et dix chevaux. Le régiment de Damas infanterie avait aussi perdu quelques hommes et un officier nommé Barthélemy, qui, étant resté blessé sur le champ de bataille, était tombé entre les mains des républicains.

Le prince de Condé reçut le 8 des nouvelles de l'archiduc, dont le quartier-général était à Münkensturm, près Rastadt, où il attendait la réunion de ses forces pour se porter en avant et attaquer.

Quelques petits renforts de troupes autrichiennes nous arrivèrent le 9, et il s'y joignit un assez grand nombre de chasseurs et de paysans des montagnes, qui avaient pris les armes, sur une proclamation que l'archiduc avait publiée pour les y inviter.

Le comte de la Tour en fesant, le 10, part au prince de Condé de l'espérance qu'il avait de voir sous peu de jours quelque changement heureux dans notre position, rendit hommage à la valeur de ses troupes, dans une lettre dont l'extrait suivant fut mis à l'ordre.

Beyertheim, le 8 juillet.

« C'est avec une très-grande satisfaction que » je fais mon compliment à S. A. S. sur la valeur » distinguée avec laquelle ses troupes ont com- » battu. Je n'en attendais pas moins des braves » et respectables émigrés à la tête desquels est » S. A. S.; et malgré l'acharnement et la bassesse » avec lesquels certaines gens ont cherché à les » déprimer, il n'y a qu'une voix sur la bravoure » dont son armée vient de donner de nouvelles » preuves, et toute l'armée autrichienne rend » hommage à la valeur et à la constance rigou- » reuse qu'elle a témoignée dans les différentes » attaques qui viennent d'avoir lieu. »

Un ordre que le prince de Condé avait donné le 11, pour que les corps de cavalerie noble allassent, ainsi que tous les autres, dans la plus grande règle, à l'abreuvoir, ayant éprouvé quelques difficultés dans son exécution, S. A. S. se rendit elle-même au camp; une section du second régiment noble s'étant permise des représentations, Monseigneur m'ordonna de congédier ceux qui lui avaient adressé la parole, en donnant connaissance à l'armée de cet acte d'insubordination, et de la punition qui l'avait suivie. Je lui proposai, en conséquence,

l'ordre ci-après, qu'il approuva et qui reçut sa prompte éxécution.

« Quatre cavaliers nobles du second régi- » ment s'étant permis de désobéir à leurs of- » ficiers, d'adresser même à Monseigneur des » réclamations publiques et de tenir des pro- » pos trop animés, tendant à l'indiscipline et à » l'insubordination, S.A.S. a ordonné qu'ils re- » cevraient des passeports pour s'éloigner de » l'armée, où ils ne peuvent jamais espérer de » servir dans aucun corps.

» Sa Majesté a, de plus, ordonné que ces » quatre cavaliers nobles soient rayés du con- » trôle des gardes-du-corps, où ils servaient » précédemment, et dans lequel ils ne seraient » jamais susceptibles de servir. »

« C'est avec peine que Monseigneur se voit » forcé d'ordonner une punition aussi rigou- » reuse que celle de quitter l'armée, dans des » circonstanees telles que celles où nous nous » trouvons; mais il prévient que ces mêmes » circonstances lui font une loi de continuer » de maintenir avec la plus grande exactitude » la discipline et la subordination, qu'il est si » nécessaire d'unir à la valeur pour assurer des » succès. »

On apprit, le 12, que l'ennemi ayant en-

voyé quelques patrouilles jusqu'à Horb, elles y avaient enlevé deux mille sacs d'un magasin d'avoine considérable qu'y avaient les Autrichiens; mais quelques troupes des cercles y ayant marché, les patrouilles républicaines s'étaient retirées, et le reste du magasin avait été sauvé.

Le général Frœhlich ayant envoyé, le 13, ordre à M. de Klinglin de porter à Sultz un détachement, dont deux escadrons du corps de Condé devaient faire partie, les chevaliers de la Couronne se mirent en marche pour se rendre à cette destination, dont l'objet paraissait être de faire des démonstrations sur le flanc droit de l'ennemi, ainsi qu'il était prescrit par l'archiduc à M. de Frœhlich d'en faire dans le Brisgaw, ce qui semblait annoncer un projet d'attaque très-prochaine.

L'espoir que nous avions eu des succès de l'archiduc ne fut pas de longue durée; nous apprîmes, le 14, qu'il avait été attaqué la veille du jour où il avait compté attaquer lui-même, et que des forces très-supérieures l'avaient obligé de se replier sur Pfortzheim où il avait appuyé son aile gauche, la droite l'étant à Philisbourg.

Le comte de Giulay et le comte de Bethizy,

qui depuis huit jours défendaient avec le plus grand succès la vallée de Kentzig vers Haslach, s'étaient vus enfin accablés par le nombre et tournés par leur droite. Les Souabes qui la couvraient ayant encore fui sans tirer un coup de fusil, ces braves troupes autrichiennes, et de l'armée de Condé, furent forcées, par la supériorité de l'ennemi, de se mettre en retraite pour se replier sur nous.

Nous apprîmes en même-temps que la position que le comte de Watersleben avait prise sur la Lahn, avec le corps d'armée dont l'archiduc lui avait laissé le commandement, avait été forcée, et qu'il se retirait sur Francfort, que l'infériorité de ses forces ne devait pas lui permettre de défendre. Toutes ces nouvelles désastreuses augmentant encore l'inquiétude qu'avait depuis plusieurs jours le prince de Condé de voir le Roi partager le danger de cette position, il céda aux instances que lui fesaient quelques entours de S. M. et particulièrement N...., ne dissimulant pas la frayeur dont il était frappé : le prince supplia le Roi, qui témoignait une grande répugnance à s'éloigner de l'armée, de vouloir bien prendre un parti que lui prescrivaient la prudence et les alarmes de ses fidèles sujets. S. M. consentit à satisfaire les

désirs du prince de Condé, qui sentait les inconvéniens de cette démarche, mais qui craignait la responsabilité des événemens fâcheux dont nous étions menacés.

Le Roi partit à onze heures du soir accompagné du comte d'Avaray, du duc de Grammont, et du duc de Fleury. Le reste de la suite se mit en route à différentes heures de la nuit, et dirigea, ainsi que le Roi, sa marche sur Augsbourg.

Les chevaliers de la Couronne qui avaient été postés le 15 à Sultz et Rothweil, rentrèrent au camp dans la nuit sans avoir vu l'ennemi : ils avaient, ainsi que le détachement autrichien dont ils fesaient partie, reçu l'ordre de la retraite dès que les républicains feraient quelque progrès.

Le Roi ayant voulu témoigner à l'armée le regret qu'il avait de s'éloigner d'elle, l'exprima dans la lettre suivante qui fut mise à l'ordre.

Par ordre exprès du Roi.

« Lorsque je suis venu avec tant d'empres-
» sement me réunir à vous, dans l'espoir de dé-
» livrer mes malheureux sujets du joug qui les
» opprime, j'étais loin de prévoir que ce mo-
» ment heureux dût être suivi d'une séparation

prolongation de l'armistice. Les perfides conseillers, dont ce souverain était entouré, l'y avaient fait consentir. Chaque jour et chaque opération donnaient de nouvelles preuves de l'influence de la république française sur le cabinet de Vienne.

Un major autrichien d'hussards, passant pour se rendre en Italie, nous apprit, le 23, que l'empereur était parti la veille pour Vienne; que l'archiduc Jean, qui avait M. de Lauer pour conseil, conserverait le commandement de l'armée, ayant son quartier-général à Haag, jusqu'à ce qu'une nouvelle répartition des troupes pour les quartiers d'hiver eût été faite. Il ajouta que les républicains avaient exigé, pour première condition de la trêve, que les places d'Ulm, de Philisbourg, et même d'Ingolstadt, leur fussent remises pour être occupées par leurs troupes pendant le congrès qu'il était question d'assembler, et que l'empereur avait cru devoir y consentir.

Il fut dès-lors facile de prévoir qu'un pareil acte de faiblesse et de déférence aux volontés d'un ennemi audacieux, amènerait ou une paix malheureuse ou une fin de campagne qui mettrait, ainsi qu'il est arrivé, le comble aux désastres de la maison d'Autriche. Le décou-

ragement de l'armée et son peu de confiance dans ses chefs ne pouvaient produire d'autres résultats. J'en ai assez dit sur le compte du général Lauer pour qu'il soit facile de voir qu'un tel homme, dont les connaissances militaires ne s'étendaient pas au-delà de celles qu'avait pu lui donner son métier d'ingénieur, n'était, sous aucun rapport, capable d'être le guide d'un jeune prince dont l'éducation était à peine achevée, et qui, annonçant des qualités, ne pouvait, à raison de son âge, apporter à l'armée, dont il venait de prendre le commandement, que du zèle, de la valeur et de l'inexpérience.

Le général Georger, qui avait repris son ancienne position en arrière de Rosenheim, reçut, le 24, ordre de partir avec sa division pour occuper des cantonnemens en Autriche, dans les environs de Lintz, ce qui nous fit espérer qu'on travaillait à la répartition générale des quartiers d'hiver.

Monseigneur ayant reçu, le 25, l'ordre d'établir son corps dans les bailliages de Marquenstein et d'Aschau, qui étaient insuffisans pour le placer et où il était même impossible de trouver un lieu susceptible de recevoir le quartier-général, fit partir sur-le-champ

M. Roussel, officier de l'état-major, pour aller au quartier-général autrichien représenter l'impossibilité d'un pareil établissement. Il revint le lendemain et nous apporta l'autorisation pour prendre de l'extension à Bertochsgalden et dans le bailliage de Reichenhall, petite ville à deux lieues de Saltzbourg, où il fut décidé que serait placé le quartier-général; ayant également obtenu de conserver Rosenheim et concurrence. Ces cantonnemens furent assignés pour le régiment d'Enghien qui abandonnait Aibling, se trouvant sur la ligne d'avant-postes destinée aux régimens d'hussards autrichiens, et la convention d'une trève de quarante-cinq jours, pendant laquelle l'empereur s'engageait à remettre entre les mains des Français les places d'Ulm, d'Ingolstadt et de Philisbourg, portant que ceux-ci occuperaient les deux rives de l'Isère, et les Autrichiens celles de l'Inn. Les cantonnemens que nous quittions furent destinés aux Bavarois et aux Wurtembergeois.

Monseigneur ayant fait partir sur-le-champ des officiers de l'état-major pour faire la reconnaissance des nouveaux cantonnemens que nous devions occuper, il fut décidé que le mouvement général s'opérerait le 1er octobre.

M. Plunkett, major du régiment autrichien de Callenberg, que M. Wickam et M. de Ramsay avaient annoncé au prince de Condé comme devant remplacer ce dernier dans ses fonctions près de son corps, arriva, le 26, au quartier-général, et fut présenté à Monseigneur à qui il témoigna le désir qu'il avait de lui être agréable. Nous eûmes tout lieu de présumer, d'après la manière dont il s'exprima, que nous n'aurions qu'à nous féliciter de ce nouveau choix. M. Plunkett n'étant point encore pourvu de toutes les instructions qui lui étaient nécessaires, partit pour les recevoir de MM. Wickam et de Ramsay.

Les résultats des rapports que Monseigneur reçut, le 29, de la reconnaissance que les officiers de l'état-major avaient été faire à Reichenhall et Bertochsgalden, furent qu'il était de toute impossibilité d'y former aucun établissement, ce pays de rochers et de montagnes étant dépourvu, par la nature de son sol, de la plus grande partie des subsistances qui lui étaient nécessaires et qu'il tirait du pays de Saltzbourg; il se trouvait pour le moment privé de cette ressource, à raison d'une maladie épizootique qui y régnait et qui avait fait fermer les barrières des pays environnans, de sorte que les

malheureux habitans se trouvaient eux-mêmes menacés de la famine. Ces détails, joints à ceux que Monseigneur reçut en même temps de l'évêque de Ratisbonne, prévôt de Bertochsgalden, sur la disette qu'éprouvaient ses habitans, décidèrent S. A. à suspendre le mouvement de son corps et à renvoyer M. Roussel sur les traces de l'archiduc Jean, qui faisait une tournée dans le Tyrol, pour lui transmettre ces rapports et pour lui représenter l'impossibilité absolue d'établir le corps dans les cantonnemens qui lui avaient été assignés. Le quartier-général autrichien était en marche pour s'établir à Wels, petite ville près de Lintz, où l'archiduc devait se rendre à son retour du Tyrol.

Le 30, le dépôt que nous avions laissé en Wolhynie, et qui était en marche depuis trois mois, rejoignit le corps. Les vieillards et les infirmes furent envoyés au dépôt de Rothmann. Les autres rentrèrent dans leurs corps.

M. Roussel qui n'avait joint l'archiduc qu'à vingt lieues au-delà d'Inspruck revint, le 3, n'ayant pu remplir qu'une très-petite partie de sa mission, qui était de tâcher d'obtenir, sinon des bailliages dans le pays de Saltzbourg, au moins celui de Traunstein en Bavière, qui nous eût donné l'extension nécessaire pour

que le corps fût passablement établi. M. Roussel avait trouvé l'archiduc très-disposé à faire ce qui pouvait être agréable au prince de Condé, mais contrarié par ses entours, et particulièrement par le colonel Veyrother qui faisait les fonctions de quartier-maître-général. Les principes de cet officier sur les affaires du temps étaient fort suspects, et sa malveillance à notre égard n'était pas équivoque : il avait en conséquence engagé l'archiduc, qui écrivit une lettre fort honnête au prince de Condé, à ne lui accorder d'autre extension que le bailliage d'Aibling, où il fut décidé que le duc d'Enghien retournerait, y établissant son régiment et celui de Durand, et quittant Rosenheim, qui fut destiné au quartier-général. Les cantonnemens de tout le reste du corps furent assignés sur la rive droite de l'Inn. Monseigneur determina le mouvement pour le 6 octobre.

La lettre de l'archiduc à Monseigneur portait que la position actuelle des troupes ne pouvant être de longue durée, il s'occuperait des moyens de procurer à son brave corps de bons quartiers d'hiver.

Les mouvemens pour porter les différens corps à leur nouvelle destination s'opérèrent le 6. Le quartier-général fut établi à Rosenheim.

Le duc d'Enghien occupa avec son régiment et avec celui de Durand le bailliage d'Aibling et la partie de celui de Rosenheim sur la rive gauche de l'Inn. La partie de la rive droite fut assignée aux régimens noble à pied et de Bourbon. Le régiment noble à cheval fut dispersé dans de très-mauvais cantonnemens, qui occupèrent les bailliages de Marquenstein et d'Aschau.

M. Plunkett, notre nouveau commissaire, arriva le 10, muni des instructions qu'il avait été chercher près M. Wickam, qui se trouvait pour le moment en Autriche. Il se fixa au quartier-général de Monseigneur, et nous annonça que ne devant être chargé que de la partie militaire, M. Wood, commissaire aux revues, qui ne tarderait pas à arriver, le serait de toute la comptabilité. Il ajouta que ses instructions portaient qu'il ne devait point s'écarter des bases principales établies par le colonel Ramsay.

M. Wood arriva le 16 au quartier-général, et fut présenté à Monseigneur. Les deux commissaires annoncèrent qu'ils passeraient incessamment des revues, pour acquérir une connaissance exacte du corps, et que M. Wood ne prendrait la comptabilité à sa charge qu'à dater

du 1[er] novembre, le colonel Ramsay devant arrêter tous les comptes antérieurs à cette époque.

Ce M. Wood portait la rusticité au dernier point, ne répondant jamais que par un oui ou un non qu'il tâchait de rendre le plus bref possible. Ne pouvant nous accoutumer à la rudesse de ses formes, il en résultait souvent des discussions et des scènes désagréables pour les uns comme pour les autres.

Le 20, l'armistice avait été conclu pour quarante-cinq jours, avec la convention de se prévenir réciproquement quinze jours d'avance pour la reprise des hostilités. Un mois se trouvant écoulé depuis la conclusion de la trêve, nous nous attendîmes à voir fixer l'incertitude dans laquelle nous étions sur les événemens ultérieurs; mais notre état de stagnation continua. La nouvelle de l'ouverture prochaine d'un congrès à Lunéville, où se rendait le comte de Cobentzel, ministre de l'empereur, et où devait également se trouver Joseph Buonaparte, frère du premier consul, fit présumer que la question de la paix ou de la guerre ne tarderait pas à être décidée.

Les deux commissaires anglais s'étant décidés à commencer leurs revues par celles des dépôts, partirent le 28 pour se rendre à Roth-

mann et dans les cantonnemens environnans où étaient établis ceux des différens corps.

L'invasion que les républicains firent, le 1er novembre de la Toscane, au moment où on s'y attendait le moins, donna lieu de croire que les hostilités pourraient bientôt recommencer; mais il parut que cette mesure n'était que la suite d'un nouvel acte de faiblesse de la part des Autrichiens, qui avaient accédé à la demande que leur avait faite le général républicain d'occuper ce grand-duché, comme garantie des intentions pacifiques de la cour de Vienne, ainsi que l'avaient été en Allemagne les villes d'Ulm, Philisbourg et Ingolstadt; néanmoins, quelques troupes autrichiennes et françaises furent respectivement mises en mouvement, tant dans le pays de Saltzbourg qu'en Souabe, pour se rapprocher de la ligne de démarcation.

Quoique les quarante-cinq jours désignés pour la trève fussent expirés, la même tranquillité subsista et parut devoir continuer jusqu'à l'arrivée des premières nouvelles du comte de Cobentzel, qu'on attendait très-incessamment, et qui devait déterminer les mesures ultérieures, soit pour la reprise des hostilités, soit pour donner de l'extension à l'établissement des troupes, qui se trouvait beaucoup trop res-

serré pour la mauvaise saison et la facilité des subsistances.

La levée déjà fort avancée de soixante mille hommes, tant en Bohême qu'en Hongrie, l'activité avec laquelle tous les régimens autrichiens s'étaient complétés et réparés, et la certitude du rassemblement de cent mille russes sur les frontières de Gallicie, donnaient lieu d'espérer à la cour de Vienne que Buonaparte se relâcherait sur la dureté des conditions qu'il avait annoncé vouloir lui imposer.

Les commissaires anglais de retour, le 15, du dépôt où ils avaient été passer leurs revues, firent celles du régiment noble à pied, de l'artillerie, et successivement les jours suivans celles des autres corps; enfin, du quartier-général.

Les espérances que les différentes prolongations d'armistice et l'arrivée du comte de Cobentzel à Paris, avaient donné lieu de concevoir sur la tranquillité des quartiers d'hiver, furent détruites par les nouvelles que le prince de Condé reçut. Le duc d'Enghien, qui se trouvait pour le moment au quartier-général autrichien à Wels, lui manda que la rupture de la trêve avait été annoncée le 13 par le général républicain, et que les hostilités pourraient recommencer, le 28, à six heures du matin : il ajou-

tait que l'on travaillait à l'expédition des ordres, et que dans deux ou trois jours nous recevrions ceux qui nous concernaient. Monseigneur ordonna sur-le-champ que les différens équipages, femmes, etc., qui avaient rejoint les corps, repartissent pour se rendre au dépôt.

Le prince de Condé reçut officiellement, le 16, par l'archiduc Jean, la nouvelle de la reprise des hostilités pour le 28.

Le prince de Condé apprit le 17, par une lettre de M. Wickam, que M. Bing, envoyé par le gouvernement britannique pour résider près de son corps en qualité de commissaire militaire, venait d'arriver, et qu'il le rejoindrait incessamment, remplaçant M. Plunkett. Nous avions jugé favorablement ce dernier au premier abord; mais ses formes peu honnêtes dans la recherche qu'il lui avait été ordonné de faire de quelques déserteurs autrichiens que l'on soupçonnait s'être engagés dans nos régimens, nous prouvèrent que l'opinion que nous avions prise de lui avait été prématurée, nous le vîmes voué à remplir bien plutôt les fonctions d'espion autrichien que celles de commissaire anglais. Il mit le comble à son impolitese, en partant quelques jours après sans prendre congé de Monseigneur.

Le duc d'Enghien étant arrivé, le 22, du quartier-général autrichien à celui du prince de Condé, ne nous apporta aucun ordre; toutes les troupes autrichiennes étaient en mouvement pour se porter, par marches forcées, sur la ligne de démarcation. Les républicains rassemblaient également leurs forces; mais les Autrichiens se flattaient toujours qu'un nouveau plan de conciliation amènerait la prolongation de l'armistice, ce qui paraissait d'autant plus vraisemblable que le comte de Cobentzel était encore à Lunéville, où il s'était rendu après plusieurs conférences à Paris avec Buonaparte.

La nouvelle que Monseigneur reçut, le 24, de l'arrivée de l'empereur à l'armée, annoncée pour le 27, semblait ne devoir laisser aucun doute sur la reprise des hostilités. D'un autre côté, la prolongation du séjour du comte de Cobentzel à Lunéville, le silence de l'archiduc, qui n'avait encore envoyé aucun ordre au prince de Condé, ni sur le reste de la ligne, faisaient présumer qu'on apprendrait le résultat de quelque nouvelle négociation, et la prolongation de l'armistice au moment où il serait près d'expirer, ainsi que cela s'était pratiqué la dernière fois.

L'arrivée d'un officier de l'état-major autrichien (M. de Sarret, ingénieur français qui avait fait avec nous la campagne de 1792), nous tira le 26 d'incertitude, en apportant au prince de Condé, de la part de l'archiduc, les dispositions générales d'après lesquelles il devait se porter, dès le lendemain, avec son corps, en arrière de la rivière d'Inn, de la défense de laquelle il était chargé depuis une certaine distance de Wasserbourg, jusqu'à Neubeuren. Il avait à ses ordres le corps wurtembergeois de quatre mille hommes. Deux cents chevaux seulement devaient rester sur la rive gauche de l'Inn pour observer les mouvemens de l'ennemi, et l'ordre portait de disposer le pont de manière à être coupé très-promptement en cas que l'attaque des Autrichiens, réunis en grande force sur Neumarck, n'eût pas le succès que l'on en espérait. Dans le cas contraire, nous devions recevoir des ordres ultérieurs. L'empereur était toujours attendu pour le 27 au plus tard. Malgré toutes ces dispositions, le comte de Cobentzel n'étant pas encore de retour, on regardait comme assez vraisemblable que les hostilités ne recommenceraient pas.

Les troupes prirent, le 27, la position indiquée par l'ordre de l'archiduc. Les Wurtem-

bergeois étaient arrivés la veille sous les ordres d'un vieux lieutenant-général de Hügel, auquel le duc de Wurtemberg avait donné pour adjudant-général un de ses jeunes favoris, nommé Fahrenbüller, qui, fier des bontés de son souverain, oubliait quelquefois le respect dû à l'âge et au grade de son général.

Le prince de Condé, qui avait repris son ancien quartier-général de Pruting, plaça les Wurtembergeois aux points de droite et de gauche, et n'eut que des éloges à donner pendant le temps qu'ils furent à ses ordres, à la bonne discipline qu'ils observèrent et à l'exactitude de leur service. Ce prince concentra son corps en arrière de Rosenheim et fit placer son artillerie dans les redoutes. Le duc d'Enghien s'établit à Rosenheim, en avant duquel restèrent deux escadrons de son régiment et quelques avant-postes autrichiens.

Les conjectures formées presque généralement sur une prolongation d'armistice s'évanouirent dès le jour même. Monseigneur reçut le 28, à cinq heures du soir, la nouvelle d'un petit engagement d'avant-postes qui avait eu lieu en avant de Wasserbourg. Les piquets autrichiens avaient été reployés d'environ une lieue avec perte de quelques tués et blessés.

La matinée du 29 fut tranquille, mais les rapports du soir apprirent au prince de Condé que les républicains qui, la veille, avaient également franchi la ligne de démarcation près d'Aibling, s'étaient rapprochés de ce point, en avant duquel il y avait eu une tiraillerie insignifiante après laquelle ils s'étaient retirés donnant rendez-vous pour le lendemain. Ils avaient montré en face de Wasserbourg des forces un peu plus considérables, consistant en deux régimens de cavalerie et un régiment d'infanterie; ils s'étaient assez approchés des retranchemens élevés en avant de cette petite ville, pour faire craindre qu'ils ne tentassent de les forcer. Le corps bavarois qui était chargé de leur défense avait en conséquence occupé tous les ouvrages garnis d'ailleurs d'une artillerie assez nombreuse pour autoriser l'espérance que la tentative de l'ennemi, s'il en faisait une, serait sans succès. Il était présumable que les mouvemens des républicains en avant de notre position et de celle des Bavarois n'étaient que des démonstrations pour fixer notre attention, et qu'ils avaient très-peu de monde; leurs forces principales se trouvaient réunies vis-à-vis celles des Autrichiens. Nous n'avions encore aucune nouvelle de la grande armée, à quinze lieues

de nous, qui, d'après la disposition générale, avait dû attaquer avec une masse de soixante mille hommes en avant de Neumarck, et tout dépendait du résultat de cet événement, que nous espérions apprendre dans la journée du lendemain. Les ordres qu'avait reçus le prince de Condé lui prescrivant de se borner à la défense de l'Inn, il jugea convenable de faire quelques dispositions en conséquence des mouvemens de l'ennemi, et il fit envoyer ordre au régiment de Bourbon d'être rassemblé le lendemain à huit heures en arrière du pont de Rosenheim. La plus grande partie des équipages fut renvoyée sur les derrières au-delà du pont de Seebruck, dont la garde fut confiée à une compagnie du régiment noble à cheval.

Nous apprîmes que l'empereur, qui s'était fait annoncer à l'armée, n'y était pas arrivé.

Les républicains furent exacts au rendez-vous donné la veille; ils parurent le 30 devant Aibling avec des forces assez supérieures pour engager le duc d'Enghien à replier ses postes par une retraite faite dans le meilleur ordre.

Un petit engagement dans lequel les dragons d'Enghien remportèrent l'avantage, avait eu lieu dans les rues d'Aibling. L'ennemi se trouvant

à trois heures n'être plus qu'à trois lieues de Rosenheim, le prince de Condé pensa qu'il convenait de prendre quelques mesures de prudence et de précaution; il envoya ordre au régiment noble à pied et à celui de Durand, d'établir leur bivouac derrière les redoutes dans l'emplacement qui leur avait été indiqué d'avance, et où le régiment de Bourbon avait déjà pris poste, d'après l'ordre qu'il avait reçu la veille. Le prince de Condé s'y porta lui-même, et s'établit dans une petite maison du vicaire de Géring, en arrière du bivouac.

Nous avions entendu dans la journée une canonnade assez vive du côté de Wasserbourg; un aide-de-camp que Monseigneur y avait établi en station, pour lui rendre compte de tout ce qui se passerait dans cette partie, lui manda que l'ennemi s'étant approché des retranchemens les avait canonnés, et s'était retiré dans le bois en arrière des abattis qui couvraient l'ouvrage.

Le 1er de décembre, la position de l'ennemi en avant de Rosenheim était derrière la Mangold, petite rivière qui traverse la chaussée d'Aibling, et dont le duc d'Enghien avait fait couper le pont par cent hommes du régi-

ment de Durand que le prince de Condé venait de lui envoyer. Les postes respectifs occupant alors les deux extrémités, le commandant de celui des républicains proposa au nôtre de faire cesser une tiraillerie inutile. La convention en fut faite, avec la promesse de s'avertir réciproquement si l'un ou l'autre recevait l'ordre d'attaquer. Ce petit armistice dura jusqu'à midi, le poste républicain ayant reçu alors ordre de le cesser, les sentinelles des deux côtés se retirèrent, et la fusillade recommença. Le duc d'Enghien à qui il était indiqué de faire sa retraite en deçà de l'Inn, l'exécuta avec autant de précision que de calme et de présence d'esprit. Sa conduite dans cette circonstance ajouta à l'opinion qu'on avait déjà été à portée de prendre en 1796 de ses moyens militaires. Deux cents Autrichiens, tant Grœnts-hussards que Valaques, qui formaient la chaîne des avant-postes et qui s'étaient reployés sur nous, ayant paru s'étonner de la marche de l'ennemi, le duc d'Enghien fit avancer un escadron de son régiment en soutien, ce qui leur rendit la contenance qu'ils étaient au moment de perdre. Le prince eut lieu d'en être très-content jusqu'à la fin de l'affaire. Le détachement du régiment de Durand se conduisit

très-bien; il se maintint à la porte de Rosenheim le temps nécessaire pour assurer la retraite de ce qui se trouvait dans la ville, et opéra ensuite la sienne comme à l'exercice. Les républicains, trompés par le feu mis à quelques mauvaises maisons dont la position eût pu favoriser l'approche de l'ennemi, et croyant que le pont brûlait, poussèrent une colonne hors la ville, à la suite de notre détachement en retraite; mais le feu de nos batteries ne tarda pas à produire l'effet qu'on devait en attendre, et quelques boulets ayant porté au milieu de cette colonne, elle se dispersa, et rentra en grand désordre dans la ville. Le duc d'Enghien et toutes nos troupes ayant repassé le pont, on en rompit une arche et toute communication fut interrompue. Cette petite affaire ne nous coûta que quelques hommes et quelques chevaux blessés. Le comte de Vassé, aide-de-camp du duc d'Angoulême, que l'ardeur et la curiosité avaient conduit aux tirailleurs, reçut une balle dans le visage qui lui entama le nez et lui fit perdre un œil. M. de Castres, officier du génie, fut aussi blessé, sur le pont, d'une balle dans la joue; les républicains s'étaient assez approchés des retranchemens pour que leurs balles y portassent. Un soldat d'artillerie fut

blessé sur le parapet, fort près du duc d'Angoulême. Ce prince, arrivé le matin, avait été témoin de toute l'affaire qui, par la position très-élevée des redoutes sur lesquelles nous nous trouvions, offrit un spectacle d'autant plus beau que le temps fut superbe dans la matinée. Le prince de Condé se vit obligé d'employer l'autorité de général pour faire descendre le duc d'Angoulême de ce parapet, où il s'exposait fort inutilement, pour l'empêcher de passer l'Inn, et d'aller prendre part à l'affaire engagée sur la rive droite. Nous entendîmes en même temps un bruit de canon très-considérable du côté de l'archiduc qui avait dû attaquer le même jour. La rupture du pont ne rendant plus nécessaire un nombre de troupes aussi considérable, le prince de Condé fit rentrer le régiment noble à pied dans ses cantonnemens.

Nous apprîmes le 2 dans la matinée que l'ennemi qui avait tenté l'attaque des retranchemens de Wasserbourg s'était retiré, ce qui nous donna sur le succès de l'archiduc des espérances qui furent encore confirmées par l'abandon que les républicains firent également de plusieurs points de leur ligne de l'autre côté de l'Inn. Les différens rapports que Monseigneur

reçut dans la journée ne purent nous laisser aucun doute à cet égard; tous s'accordant sur les détails qui portaient que l'ennemi ayant perdu cinq mille hommes tués ou blessés et beaucoup de prisonniers, avait reculé sa position de quatre lieues. Le prince de Condé reçut dans la soirée une lettre de l'archiduc qui l'informait des succès qu'il avait obtenus la veille, et qui lui mandait de tenir son corps prêt à marcher au premier ordre.

L'ennemi qui attendait sans doute des nouvelles de sa gauche ne fit aucun mouvement vis-à-vis de nous. Nous voyions ses feux en arrière de Rosenheim, il n'avait que de très-petits postes de ce côté-ci de la ville, et ayant voulu placer quelques sentinelles sur le bord de la rivière, ils s'étaient retirés, sur l'avertissement qu'ils avaient reçu de nos postes.

Nous apprîmes par un déserteur, que nous avions devant nous la division commandée par le général Montrichard, et forte d'environ huit à neuf mille hommes, qui s'étendaient depuis les montagnes du Tyrol jusqu'à la hauteur de Wasserbourg. Il était à présumer que l'ennemi opérerait sa retraite pendant la nuit.

Des bourgeois de Rosenheim vinrent le 3 de bonne heure avertir sur le bord de la rivière

que l'ennemi avait entièrement évacué la ville, et qu'il était parti à minuit. Monseigneur ordonna sur-le-champ que le pont fût rétabli, de manière à faire passer le plus promptement possible une petite avant-garde.

Le duc d'Enghien que j'accompagnai se porta en avant, avec un piquet de dragons soutenu par un détachement du régiment de Durand. Nos patrouilles trouvèrent à une demi-lieue de la ville un poste de trente hommes d'infanterie sur le bord et en avant de la Mangold, dont nous présumâmes que l'on coupait le pont. L'ordre étant de ne rien engager, les petits postes ainsi que les vedettes furent placés, et la journée se passa dans cette position. Nous avions entendu quelques coups de fusil dans le bois sur notre gauche; nous apprîmes, par le retour d'une patrouille qui ramena un hussard monté qu'un dragon d'Enghien avait fait prisonnier, qu'elle en avait rencontré une de l'ennemi et l'avait chargée. Le prisonnier nous dit que leur force était à Aibling, et qu'on y attendait des nouvelles de la grande bataille qui se donnait ce même jour en avant de Haag où l'archiduc avait établi son quartier-général la veille. Nous avions entendu en effet pendant toute la journée une canonnade terrible

et le feu de mousqueterie le mieux nourri.

La position de l'ennemi et la nôtre n'éprouvèrent le 4 aucun changement. Monseigneur apprit par l'aide-de-camp qu'il avait placé à Wasserbourg, que quoiqu'on n'eût pas encore de nouvelles officielles, différens rapports donnaient lieu de croire que les succès qu'avait eus l'archiduc le premier jour ne s'étaient pas soutenus le second, et que n'ayant pu maintenir la position dont il s'était emparé la veille, il avait été obligé de reprendre son quartier-général de Haag. Les rapports ajoutaient que le 3 l'armée autrichienne avait été complétement battue, et que les Bavarois avaient particulièrement beaucoup souffert. Notre inquiétude à cet égard s'augmenta dans la soirée, un de nos petits postes avancés ayant remarqué à celui de l'ennemi le plus rapproché de lui de grands témoignages de joie, et entendu des cris répétés de bravo, à la lecture d'un papier qu'un officier avait apporté.

Un officier autrichien, dépêché par l'archiduc, apporta le 5 au prince de Condé la triste confirmation des nouvelles de la veille. La bataille du 3 qui s'était donnée près de Hohenlinden, avait été complétement perdue par une suite des mauvaises dispositions de ses chefs;

elle avait coûté un monde prodigieux et une grande quantité de canons aux Autrichiens; l'archiduc Jean avait pensé être pris; les Bavarois particulièrement avaient été écrasés; la retraite générale s'opérait sur l'Inn. L'archiduc, qui avait pris la veille son quartier-général à Mühldorff, devait être rendu le même jour à Trospurg en arrière de Wasserbourg. L'armée prenant une position plus concentrée derrière l'Inn, les dispositions que reçut le prince de Condé portaient que les Wurtembergeois étant destinés à occuper la tête du pont de Wasserbourg, il devait se borner à éclairer les bords de l'Inn par ses troupes et par le régiment des cuirassiers d'Anspach qui avait été mis à ses ordres. Il devait avoir pour soutien la division autrichienne commandée par le lieutenant-général Riesch, qui avait ordre de venir prendre une position en arrière de la nôtre à cheval sur la chaussée de Rosenheim à Seebruck. L'ennemi qui n'avait que très-peu de monde devant nous (ses forces du premier jour s'étant portées en grande hâte au secours de l'armée principale) ne fit d'autres dispositions que celle de rétablir le pont de la Mangold. Le prince de Condé ayant ordre de se borner à éclairer la rive droite de l'Inn,

donna au duc d'Enghien celui de retirer à l'entrée de la nuit tous ses postes et de repasser la rivière; il ordonna ensuite à l'ingénieur chargé du pont, de le couper, ce qui fut exécuté à dix heures du soir.

L'ennemi n'avait encore fait aucun mouvement le 6 à huit heures du matin, et ce ne fut que vers neuf heures qu'il envoya quelques hussards à la découverte; un d'eux s'étant approché du pont, retourna à toutes jambes rendre compte de ce qu'il avait vu, et une heure après nous aperçûmes sur la chaussée d'Aibling une colonne d'infanterie de quinze à dix-huit cents hommes, dont une partie entra à Rosenheim, et l'autre établit des baraques en arrière de la ville. Notre position étant assurée et tous nos postes sur le bord de l'Inn établis, le prince de Condé retourna à Pruting. La parfaite tranquillité qui régnait depuis trois jours donnait lieu de croire, ou que l'ennemi faisait ses dispositions pour des progrès ultérieurs, ou que de nouvelles négociations avaient été entamées. Cette dernière opinion paraissait pouvoir s'établir sur l'avis que Monseigneur reçut du changement de destination du quartier-général autrichien qui, ayant dû se porter la veille à Trospurg, s'était arrêté à Altœtting, dont la

position ne paraissait nullement convenable sous le rapport des opérations militaires.

Le général Riesch donna au prince de Condé avis de son arrivée dans la position qui lui avait été indiquée. Le régiment d'Anspach occupa également celle que lui assigna Monseigneur dans les villages de Sayssering et de Wolkenreuth, voisins de l'Inn, dont il devait observer les bords par des patrouilles.

La position de l'ennemi vis-à-vis de nous n'avait éprouvé le 7 aucun changement. Le général autrichien marquis de Chasteller, qui commandait à Kuffstein, petite forteresse à l'entrée du Tyrol sur notre gauche, informa le prince de Condé des mouvemens que faisait l'ennemi, et qui paraissaient avoir pour objet une entreprise sur la position qu'il occupait : le capitaine Frœhlich qui commandait les avant-postes, ayant été obligé de se reployer devant une force supérieure, après une tiraillerie qui, la veille, avait duré une partie de la journée.

Le général Riesch, arrivé la veille avec sa division, forte de seize mille hommes, avait sa position en arrière de la nôtre; il vint le 8 voir le prince de Condé, et lui donna quelques détails sur la désastreuse journée du 3, qui ne

purent nous laisser aucun doute sur la déroute complète de l'armée autrichienne. Une de ses colonnes s'étant avancée inconsidérément sans se faire éclairer sur sa gauche, n'avait eu aucune connaissance d'une demi-brigade républicaine qui, cachée dans des bois, l'avait laissé passer, et l'avait attaquée à dos comme sur son flanc. Cette surprise avait répandu une terreur panique d'autant plus grande que la colonne se trouva coupée du corps bavarois qui, moins nombreux, venait d'être presque entièrement anéanti et de perdre toute son artillerie. La perte totale de l'armée autrichienne et des troupes auxiliaires fut de seize mille hommes, et de quatre-vingts pièces de canon.

Le général Riesch apprit à Monseigneur que, conformément à la première disposition, l'archiduc avait pris son quartier-général à Trospurg, où il était arrivé la veille d'Altœtting. Il dit à S. A. avoir rendu compte à l'archiduc de l'impossibilité où il se trouvait d'être d'aucune utilité en cas d'une tentative sur l'Inn, la position qu'il occupait en étant à quatre lieues, et que d'après les démonstrations que les républicains faisaient, il prendrait sur lui de se rapprocher de nous le lendemain matin, pour être à portée de nous soutenir en cas d'événement.

Monseigneur ayant été informé, le 9, à six heures du matin, des mouvemens de l'ennemi en avant de Rosenheim, monta à cheval pour se rendre aux batteries; quelques coups de canon que nous entendîmes aussitôt, nous avertirent que l'attaque était commencée. En effet, quand nous arrivâmes aux retranchemens, les boulets et les obus y pleuvaient, mais leur direction de bas en haut les faisant presque tous passer sur nos têtes, il n'y eut de tués que deux grenadiers du régiment de Bourbon qui était en bataille derrière les batteries. Le comte Charles de Mellet, officier de l'état-major de la cavalerie, eut à la cuisse une contusion causée par le vent d'un boulet, et un obus mit le feu à une maison isolée près de laquelle nous nous trouvions. L'ennemi ayant peu de forces de l'autre côté de la rivière et le point que nous défendions étant trop fort pour qu'il pût risquer de l'attaquer, il était évident que cette canonnade n'avait d'autre objet que de fixer notre attention, et que la véritable attaque serait dirigée sur un autre point sans défense; il y en avait beaucoup dans ce cas, parce que n'ayant que quinze cents hommes d'infanterie sur une étendue de six à sept lieues, nous ne pouvions avoir que des petits

postes d'avertissement. A neuf heures nous apprîmes que l'ennemi avait passé l'Inn à Neubeuren, à trois lieues sur notre gauche.

Le duc d'Enghien avait fait rassembler sur-le-champ les différens détachemens du régiment de Durand qui se trouvaient dans cette partie; il avait fait monter à cheval son régiment, et s'était porté à la rencontre de l'ennemi qu'il arrêta pendant quelque temps, ayant augmenté son infanterie par le moyen d'un escadron de ses dragons qu'il fit mettre pied à terre et qui montrèrent, dans ce genre de service nouveau pour eux, autant de valeur que d'intelligence. Le général Riesch, que Monseigneur avait fait avertir dès le premier moment de l'attaque, avait mis en mouvement quelques bataillons de sa division, qui arrivèrent sous les ordres du comte de Giulay. Cet officier se porta sur-le-champ au soutien du duc d'Enghien sur lequel l'ennemi n'avait fait encore que très-peu de progrès, malgré la presque nullité des moyens de résistance contre une force supérieure et qui s'augmentait à chaque instant, les républicains ayant fait passer dans des barques beaucoup d'infanterie et quelque cavalerie, pendant qu'ils établissaient leur pont. Les Autrichiens fatigués, même découragés

par une suite de défaites et par le mauvais exemple de leurs officiers, n'opposaient aucune résistance et ne tardèrent pas à commencer leur retraite qui nécessita la nôtre.

Je citerai à cette occasion un trait qui prouvera à quel point les officiers autrichiens étaient abattus. Un capitaine ayant eu ordre de joindre sa compagnie à celle des grenadiers du régiment de Durand qui était dispersée en tirailleurs, le capitaine autrichien dit en arrivant à M. de Lienhard, chef de la compagnie de Durand : *Vous vous entendez mieux à ce genre de service que nous autres; je vous laisse le commandement de mes gens que vous emploierez comme vous le jugerez à propos*, et sans attendre de réponse, il disparut.

Le prince de Condé, dès qu'il avait appris le passage à Neubeuren, s'était vu obligé de retirer ses canons des batteries et de reculer sa position pour ne pas courir le risque d'être tourné par sa gauche. Aussitôt que l'ennemi avait vu notre mouvement de retraite, il avait fait passer dans des bateaux une centaine d'hommes pour nous inquiéter dans notre marche, mais ils ne tardèrent pas à être forcés de se rembarquer par deux compagnies du régiment de

Bourbon qui leur tuèrent quelques hommes et qui en prirent neuf avec un officier. Le régiment de Durand qui s'était particulièrement distingué dans cette journée, perdit un officier (M. de Guiraudet) et une soixantaine d'hommes. Le baron de Grunstein et le comte Gaston de Damas, officier au régiment d'Enghien, furent blessés. Un maréchal-des-logis fut tué, ainsi que quelques dragons; plusieurs furent blessés; nous perdîmes un assez grand nombre de chevaux. L'une des deux pièces de bataillon du régiment de Durand qui était en batterie le long de la rivière, avait été démontée; l'autre avait eu un charretier et trois chevaux tués, mais les officiers et canonniers y portèrent des secours avec tant d'intrépidité et d'activité qu'ils parvinrent à les retirer, quoiqu'obligés de travailler sous le feu de l'ennemi qui avait des batteries sur l'autre rive.

Le général Riesch, qui dans cette journée n'avait pas donné une grande idée de ses talens militaires, ayant reconnu l'impossibilité de repousser l'ennemi, même de l'attendre, ordonna que la retraite s'opérât pendant la nuit. Il pria le prince de Condé de se porter directement à Traunstein avec tout son corps, à l'exception du régiment d'Enghien et de quel-

que infanterie qu'il lui demanda pour joindre à son arrière-garde, commandée par le comte de Merweld. Le régiment noble à cheval avait reçu ordre de prendre la tête de la colonne dans la marche rétrograde que nous commençâmes à six heures du soir.

Le corps arriva le 10, à sept heures du matin, pour bivouaquer en avant de Traunstein; il était excédé de fatigue par une marche de douze lieues, pendant une nuit très-froide. Nous avions été vingt-cinq heures à cheval, hommes et chevaux n'ayant pas mangé.

L'archiduc Jean qui se rendait à Teissendorff (à quatre lieues de Saltzbourg), où il devait prendre son quartier-général, s'étant arrêté à Traunstein, le prince de Condé alla le voir à onze heures, et je l'y accompagnai. L'archiduc avait avec lui le feldzeugmeister Lauer, le colonel Weyrother faisant les fonctions de quartier-maître-général, et quelques officiers de l'état-major-général. Il accueillit très-honnêtement le prince de Condé, et lui dit qu'il lui ferait connaître dans la journée la destination ultérieure de son corps. S. A. ne reçut qu'à neuf heures du soir la lettre par laquelle l'archiduc lui mandait de mettre sur-le-champ ses troupes en mouvement pour les porter sans délai à Rothman en Styrie,

dont il lui confiait la position, les gorges où il se trouvait situé offrant à l'ennemi une route pour se diriger sur Vienne, dans le cas où il ne serait pas arrêté sur la Saltza que les Autrichiens paraissaient disposés à défendre. Nous partîmes à minuit et nous arrivâmes le 11, sur les dix heures du matin à Neuhausen, village à une lieue en arrière de Saltzbourg, où le prince de Condé prit son quartier-général.

L'ordre avait été envoyé depuis quelques jours à nos dépôts qui se trouvaient à Rothman, de l'évacuer et de se diriger sur Gratz, capitale de la Styrie : des cantonnemens leur étaient assignés dans ses environs.

Le corps suivant la même route qu'il avait prise à son retour d'Italie, le quartier-général du prince de Condé fut, le 10, établi à Saint-Gilgen.

A Ischel, le chevalier de Pradt, un des deux aides-de-camp que le prince de Condé avait laissés à Saltzbourg pour l'informer des événemens ultérieurs, lui rapporta, le 13, que les Français avaient poussé la veille les Autrichiens jusqu'à la Saala, derrière laquelle ils occupaient une position, ayant réuni quarante mille hommes en avant de Saltzbourg, la gauche aux montagnes, et la droite à la Saltza sur laquelle

ils avaient jeté deux ponts pour faciliter leur retraite s'ils s'y trouvaient forcés. L'archiduc, dont le quartier-général était à Saltzbourg, paraissait déterminé à défendre cette position, d'autant plus intéressante que si l'ennemi passait la Saltza, il n'y avait plus aucun obstacle qui pût l'empêcher de se porter sur Vienne, mais il était bien à craindre que les républicains, cherchant à occuper les Autrichiens sur le front de leur position, ne fissent un mouvement par leur gauche pour passer la Saltza vers Lauffen ou Tittmoning, et ne les forçassent par cette manœuvre à abandonner le point de défense qu'ils avaient établi en avant de Saltzbourg. Les forces des Autrichiens étaient à peu près égales à celles des républicains; mais le découragement des premiers était à son comble et donnait de vives inquiétudes sur le résultat des grands événemens qui paraissaient se préparer.

Le prince de Condé avait compté prendre à Ischel un séjour que l'excès de fatigue de ses troupes rendait nécessaire; mais l'archiduc lui ayant mandé qu'il devait se porter sans délai à Rothman, et que la fatigue des troupes ne pouvait être, dans cette circonstance, une raison valable de suspendre notre marche, nous partîmes le 14 pour Aussée.

Monseigneur reçut le soir un rapport de M. de la Chevalerie, le second des aides-de-camp restés à Saltzbourg, qui lui mandait que la veille l'ennemi avait attaqué l'avant-garde des Autrichiens, et que ceux-ci avaient perdu deux canons et assez de monde; il ajoutait que les troupes s'étaient mal battues, et que même la cavalerie, sur laquelle on comptait le plus, n'avait pas fait son devoir. Le régiment des dragons de Waldeck, un de ceux qui jouissaient de la meilleure réputation, s'était débandé dès le commencement de l'affaire : l'artillerie seule et l'arrivée de la nuit avaient empêché qu'elle n'eût encore des suites plus funestes pour les Autrichiens.

M. de la Chevalerie nous joignit à Steinach, le 15, dans la soirée, et apprit au prince de Condé que ce qui avait pu être prévu venait d'arriver. L'ennemi avait occupé la veille les Autrichiens par une attaque, dans laquelle il avait même paru céder un peu de terrain, et pendant qu'il fixait leur attention sur ce point, il faisait passer la Saltza à Lauffen à un corps considérable, dont le mouvement obligea l'archiduc à abandonner promptement sa position et à décider la retraite de son armée sur trois colonnes par le pont de Saltzbourg et par les deux qu'il avait fait jeter, pour se porter en

toute diligence à Neumarck, sur la route de Lintz. Il cherchait à y prevenir les mouvemens ultérieurs des républicains.

Nous arrivâmes le 26 à Rothman; et ce point étant celui que nous devions occuper jusqu'à nouvel ordre, le prince de Condé, après avoir fait filer tous les équipages vers Gratz, dont les environs avaient déjà été assignés pour nos dépôts, disposa ses troupes de manière à les employer selon la nature du terrain et d'après une nouvelle instruction qu'il avait reçue de l'archiduc, en date de Stralswachen, en arrière de Neumarck. Il envoya le duc d'Enghien, avec son régiment et deux cents hommes du régiment de Durand, dans la gorge au-delà de Rastadt, au soutien d'un bataillon de Manfredini, qui avait été placé à Werffen.

Nous n'eûmes, le 17, aucune nouvelle de l'ennemi.

Monseigneur n'en recevant pas de l'archiduc, dont la dernière lettre, en date du 14, était de Stralswachen, et n'ayant aucune instruction sur le point où il devait diriger sa retraite, en cas qu'il y fût contraint par des forces supérieures, fit, le 18, partir M. de Palarin, un de ses aides-de-camp, pour les lui demander.

Monseigneur reçut le 19, à six heures du

matin, des rapports du comte de Lanans, qui commandait la partie de l'avant-garde restée à Steinach, lesquels portaient qu'un détachement de l'ennemi, dont on n'estimait pas la force au-delà de quatre à cinq cents hommes, était arrivé la veille, à une heure après midi, à Ischel : les patrouilles que nous poussions au-delà d'Aussée ne les ayant pas encore rencontrés, ce n'était que par des paysans et par des espions que ces rapports étaient venus.

Le soir, à neuf heures, de nouveaux rapports arrivèrent, tant de nos avant-postes que de différens baillis, qui s'accordèrent tous à dire que l'ennemi avait embarqué mille à douze cents hommes, tant sur la Tersée que sur la Traun, pour les porter sur Gémund, et qu'il n'avait laissé à Ischel, après y avoir levé des contributions, qu'un détachement nécessaire pour faire des patrouilles. La direction de l'ennemi sur Gémund pouvant avoir un double objet, celui d'inquiéter la gauche de l'armée autrichienne et celui de se porter sur la droite de notre position par des chemins à travers des montagnes, conduisant de Gémund sur la grande route entre Steinach et Rothman, le prince de Condé donna sur-le-champ ordre de faire partir à la pointe du jour de nouvelles

patrouilles, pour éclairer les différens sentiers dont l'ennemi pouvait faire nsage.

Le prince de Condé reçut le 20, et daté de Rastadt, un rapport du duc d'Enghien, qui lui mandait que Werffon n'ayant point été occupé par un bataillon autrichien, ainsi que l'archiduc l'avait annoncé, ses patrouilles avaient rencontré celles de l'ennemi au-delà de ce poste; et que s'étant maintenues tant qu'il n'avait paru que de la cavalerie, elles s'étaient repliées lorsque l'infanterie républicaine était arrivée. Il ajoutait qu'il allait se reporter sur nous, conformément à l'ordre que lui en avait envoyé le prince de Condé, dès qu'il avait appris l'entrée des républicains à Ischel, d'où ils pouvaient être en mesure de couper la retraite au duc d'Enghien, s'il eût conservé sa position à Rastadt.

Le silence de l'archiduc, de qui Monseigneur n'avait point eu de nouvelles depuis le 14, et qui ne lui avait donné aucune instruction, était aussi extraordinaire que la négligence de ses dispositions pour les vallées de Rastadt et d'Ischel : elles ne se trouvaient couvertes que par notre faible corps, très-insuffisant pour les défendre si l'ennemi se présentait avec quelques forces, de sorte qu'elles lui ouvraient un pas-

sage pour pénétrer en Styrie, en Carinthie, et même en Autriche, où il pouvait être en mesure de tourner la gauche de l'armée autrichienne.

Les officiers des vivres autrichiens reçurent ordre d'évacuer et de transporter à Judenbourg un magasin considérable de foin et d'avoine qui se trouvait à Rothman, et auquel on n'avait pas encore songé. Cette mesure aurait pu et pouvait encore être très-tardive, ainsi que l'étaient généralement celles prises par les Autrichiens, si l'ennemi, mieux instruit de l'état des choses, eût poussé ou poussait incessamment une colonne un peu forte dans la vallée que nous occupions.

Les rapports du soir nous apprirent que l'ennemi avait entièrement évacué Ischel, où la contribution qu'il avait levée s'était bornée à 1500 florins; mais il avait pillé plusieurs maisons et généralement tous les lieux où il avait passé.

Le marquis de Palarin revint le 21 de Kremsmünster, où il avait joint le quartier-général qui se retirait sur Steyer. Le projet de l'archiduc Charles, arrivé pour prendre le commandement de l'armée était de tâcher d'en rassembler les débris et de choisir une position derrière l'Enns, car les Autrichiens n'avaient

pas passé un seul jour sans être battus depuis leur retraite de Saltzbourg; la déroute était même à un tel point qu'il devenait fort à craindre que l'arrivée si désirée de l'archiduc Charles ne pût apporter aucun remède à la désorganisation et au découragement des troupes, qui étaient à leur comble.

L'archiduc Charles écrivit au prince de Condé la lettre la plus honnête, par laquelle il ne paraissait pas approuver le détachement sur Werffen, pour lequel l'archiduc Jean avait nommément désigné le duc d'Enghien, et dont un capitaine d'hussards aurait dû être chargé.

L'archiduc Charles, en engageant le prince de Condé à rappeler près de lui le duc d'Enghien, lui désigna Léoben pour point de retraite où il recevrait de nouvelles instructions relatives aux circonstances. Les progrès qu'avait faits l'ennemi sur notre droite en poussant aussi rapidement les Autrichiens, exigeant de nouvelles précautions, le prince de Condé envoya un détachement de cinquante chevaux du régiment noble à Admont, pour éclairer les différens débouchés de cette partie.

Le major Plunkett, que nous nous étions flattés de ne plus revoir, arriva au quartier-général, chargé par M. Wickam d'y attendre

de nouvelles instructions; il était accompagné de M. Bing, jeune homme de vingt-quatre ans, neveu de M. Windham, ministre de la guerre, qui venait résider au corps pour aider dans ses fonctions le colonel Ramsay, lequel, d'après de nouvelles dispositions, conservait le titre de commissaire général de S. M. britannique.

Les rapports du jour ne nous apprirent aucun mouvement ultérieur de l'ennemi.

Il paraissait, d'après tous les rapports, que l'ennemi portant ses forces sur l'armée autrichienne, n'avait poussé dans les vallées que nous occupions que de faibles détachemens, se bornant à les éclairer.

Le duc d'Enghien étant revenu le 22 à Rastadt, après avoir perdu huit hommes du régiment de Durand, et eu quelques dragons et quelques chevaux blessés près Werffen, où il avait été attaqué par des forces supérieures, arriva à Steinach, où l'avant-garde fut établie.

La position du prince de Condé devenait d'autant plus embarrassante que le dernier ordre de l'archiduc Charles portant qu'il devait se retirer sur Léoben, lorsqu'il y serait forcé par les circonstances, celle de l'armée autrichienne, en arrière de notre droite, et qui reculait chaque jour, paraissait devoir né-

cessiter notre mouvement rétrograde sur le point indiqué, quoique nous n'y fussions pas contraints par l'ennemi. Néanmoins le prince de Condé se décida à attendre des nouvelles ultérieures, et il fit partir, le 2, un de ses aides-de-camp, le marquis de la Chevalerie, pour le quartier-général de l'archiduc, qui, d'après le bruit public, devait être à Amstætten, en arrière de Steyer, sur la route de Vienne.

Le comte de la Serre, maréchal-de-camp, qui, n'étant arrivé au corps que depuis un an, et n'y ayant point d'emploi, avait marché comme volontaire aux grenadiers du régiment de Durand, mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue à l'affaire du 9.

L'archiduc paraissant avoir entièrement oublié l'existence du corps de Condé, ce ne fut que par la communication qu'un de nos postes avait trouvé le moyen d'établir avec un régiment de hulans autrichiens, que nous apprîmes le 24 qu'il avait été conclu le 22, à onze heures du soir, un armistice de quarante-huit heures, qui avaient sans doute été jugées nécessaires pour le retour d'un officier français envoyé à Vienne, d'après une conférence que le comte de Merweld avait eue avec le général en chef Moreau. Cet armistice, de quelque courte du-

rée qu'il fût, n'avait été accordé aux Autrichiens que sous la condition rigoureuse de céder la rive de l'Enns qu'ils occupaient encore. Cet abandon découvrant entièrement notre droite, et pouvant même donner à l'ennemi la facilité de couper notre retraite, le prince de Condé opéra le lendemain celle de son corps sur Léoben, qui lui avait été indiqué par l'archiduc Charles. Les ordres furent envoyés, en conséquence, aux régimens.

Tout le corps se mit le 25 en mouvement, et le quartier-général se porta à Kallwang, à sept lieues de Rothman. Le terme de l'armistice étant expiré le 24 à onze heures du soir, nous étions dans une grande impatience d'apprendre le résultat du voyage de l'officier français à Vienne, et nous en avions aussi beaucoup de voir arriver le marquis de la Chevalerie, dont le retour devait fixer notre incertitude à cet égard. La désorganisation totale et le découragement de l'armée autrichienne paraissaient devoir obliger l'empereur à se soumettre à toutes les conditions qu'il plairait à Buonaparte de lui imposer. D'un autre côté, les succès des Français devaient les rendre si humiliantes qu'on pouvait présumer que la cour de Vienne, attendant des secours de Hongrie et comptant

sur un mouvement énergique de la nation, voudrait tenter encore le hasard d'une bataille sous les murs de Vienne, d'autant que l'avis du baron de Thugut, principal ministre de l'empereur, portant que la monarchie autrichienne ne résidait pas dans Vienne, avait toujours été et était encore de continuer la guerre jusqu'à l'extrémité, plutôt que de subir la loi que voulait imposer Buonaparte.

Monseigneur reçut à huit heures du soir un rapport du baron d'Orb, officier de l'état-major de l'armée, qu'il avait envoyé à Léoben pour prendre connaissance de la position que le corps pourrait y occuper. Il mandait à S. A. que le magistrat de la ville venait de recevoir la nouvelle de la prolongation de l'armistice de quarante-huit heures jusqu'au 25 à onze heures du soir. Il était à présumer que le général républicain ayant accordé cinq jours de trève dans un moment où la déroute de l'armée autrichienne lui donnait la possibilité de la pousser jusqu'à Vienne, il n'avait aucun doute sur la signature des préliminaires de la paix, d'après les instructions qu'il avait nécessairement reçues de Buonaparte.

Le prince de Condé ayant fait le 26 une marche de huit lieues, arriva à Léoben et y prit

son quartier-général. Nous y trouvâmes trois cents officiers républicains prisonniers, qui étaient en marche pour être transportés au-delà de Gratz : rassemblés dans la rue quand Monseigneur arriva, ils le saluèrent avec respect.

Le prince de Condé se trouvant le 27 à Léoben, au point qui lui avait été indiqué par l'archiduc Charles en cas de retraite, fit prendre à son corps la position que la circonstance exigeait, l'ayant concentré autant qu'il était possible. Le duc d'Enghien fut placé avec l'avant-garde à deux lieues en avant de Léoben, occupant et observant par des patrouilles les différens débouchés par lesquels l'ennemi pouvait arriver; mais il était à présumer que dans le cas où les hostilités recommenceraient, le général Moreau ayant besoin de toutes ses forces pour marcher sur Vienne, ne détacherait aucune partie de son armée pour la diriger sur le point que nous occupions, ce qui l'aurait éloigné de son objet principal.

Un rapport du comte d'Agoult, commandant un d tachement de cavalerie noble dans la gorge où se trouvait le chemin de Steyer à Léoben, nous apprit que les paysans s'étaient insurgés pour s'opposer à la coupure d'un pont

qu'il avait eu ordre de détruire; M. de Gaches, noble à cheval, qui était en patrouille, avait été tué de plusieurs coups de fusil tirés par les paysans; il ajoutait que, d'après ce rassemblement, il était devenu impossible de terminer l'opération ordonnée sans un secours d'infanterie; Monseigneur donna ordre, en conséquence, qu'un piquet de cinquante hommes du régiment de Durand, soutenu d'un détachement de dragons, partît sur-le-champ pour assurer l'exécution de son ordre, dont il chargea le baron d'Orb, aide-maréchal-général-des-logis de l'armée.

Le marquis de la Chevalerie, que nous attendions avec tant d'impatience, revint le 28, à quatre heures du matin, du quartier-général de l'archiduc qu'il avait trouvé à Porsdorff, à deux lieues en avant de Saint-Polten, et dont il apporta la réponse à Monseigneur. L'archiduc approuvait le mouvement rétrograde que nous avions fait sur Léoben, et dont S. A. lui avait mandé la disposition; il ajoutait que les circonstances l'ayant obligé de conclure un armistice de trente jours, et de plus, de quinze jours pour se prévenir réciproquement, il devait se porter avec son corps à Bruck, à quatre lieues en arrière de Léoben.

La prolongation de trois jours d'armistice qui avait été annoncée par le baron d'Orb sur la parole du magistrat de Léoben, n'ayant point eu lieu, les hostilités avaient recommencé le 25. Les Autrichiens avaient encore perdu huit cents hommes dans cette journée, et l'armistice n'avait été conclu que le 26, avec la condition humiliante de communiquer à Moreau la lettre par laquelle l'empereur mandait au comte de Cobentzel de faire la paix à quelque prix que ce fût.

Monseigneur avait fait partir sur-le-champ une ordonnance au galop, avec l'ordre de contremander celui donné la veille pour la rupture du pont, voulant prévenir l'effusion du sang que l'insurrection des paysans pouvait faire craindre; mais il était à présumer que ce contre-ordre arriverait trop tard, et que si l'exécution des mesures convenues avait dû donner lieu à des coups de fusil, ils avaient déjà été tirés.

Monseigneur devant, d'après les ordres de l'archiduc, prendre son quartier-général à Bruck, des officiers de l'état-major de l'armée reçurent celui de faire les reconnaissances nécessaires pour la nouvelle répartition des cantonnemens.

Nous apprîmes dans la journée que les dis-

positions pour la coupure du pont ayant éprouvé quelque retard, elle n'avait pas eu lieu, et qu'en conséquence les ordres donnés pour y employer la force n'avaient pas eu le temps d'être mis à exécution. Le détachement de cavalerie noble qui se trouvait à ce pont, n'ayant pas encore eu connaissance de la trève, avait mis pied à terre pour défendre ce passage, avait fusillé l'ennemi, et lui avait tué deux hommes.

Les républicains ayant fait connaître par des signes, qu'ils avaient à parler, non-seulement ils avaient donné part de l'armistice, mais ils avaient communiqué au commandant du poste la copie de la convention que l'archiduc avait négligé d'envoyer au prince de Condé, et d'après laquelle Léoben se trouvant compris dans la ligne de démarcation que l'ennemi devait occuper, il comptait s'y rendre le lendemain matin. Monseigneur ayant reçu ce rapport, et n'ayant disposé son départ pour Bruck que pour le surlendemain, envoya le général de Jobal, officier de l'état-major de la cavalerie, au général Montrichard, commandant la division qui nous arrivait, et couchait à Eisenartz, à huit lieues de Léoben, pour l'engager à rallentir sa marche, afin de donner à nos troupes

le temps de faire leur mouvement avant l'arrivée de celles de la république.

Le noble à cheval, qu'on avait cru tué la veille, ayant été jeté à bas de son cheval, et étant resté sur la place, avait été rapporté par des paysans: comme il avait encore sa connaissance on le transporta au quartier-général, où ayant été pansé par les plus habiles chirurgiens, ils déclarèrent que quoiqu'il eût reçu huit grains de très-gros plomb dans la tête, il serait peut-être possible de lui sauver la vie.

M. de Jobal revint le 29, à sept heures du matin, ayant vu à Eisenartz le général Montrichard qui lui avait dit que d'après l'ordre de se rendre sans retard à Léoben, il ne pouvait en apporter aucun dans sa marche, et que ses troupes y arriveraient dans la matinée. Les ordres furent en conséquence expédiés à tous les corps de se mettre aussitôt en marche, mais la plupart se trouvant cantonnés en avant et à quelque distance de Léoben, un détachement de vingt-cinq hussards républicains, destinés à faire le logement, arriva à neuf heures; il avait passé nos troupes sur la route, et était déjà en bataille sur la place avant que Monseigneur, qui avait été averti de leur arrivée, ne fût monté à cheval. Cette cohabitation momentanée et si

extraordinaire ne produisit aucune espèce de désordre ou de discussion. Nos corps traversèrent successivement la ville, le détachement républicain de hussards restant toujours à cheval en bataille, sans qu'un seul eût mis pied à terre.

Ces nouvelles dispositions ne permettant plus de placer le quartier-général à Bruck, ainsi qu'il avait dû l'être, cette ville fut destinée au duc d'Enghien avec l'avant-garde, et le prince de Condé prit son quartier-général à Kapfenberg, bourg à une lieue en arrière sur la route de Vienne.

Nous apprîmes que le maréchal-des-logis républicain qui avait été tué par notre détachement au pont en avant d'Eisenartz, était un cavalier noble du corps de Condé, nommé Rochefort, qui ne l'avait quitté que depuis un an.

Le prince de Condé reçut le 30 une lettre de l'archiduc Charles, qui lui mandait que les troupes qui évacuaient le Tyrol, devant passer par Bruck et les différens cantonnemens de son corps qu'elles étaient même destinées à occuper, il lui ferait connaître incessamment sa nouvelle destination. Il envoya en même temps à Monseigneur la copie des conditions de l'ar-

mistice et de la ligne de démarcation qui avaient été prescrites par Moreau. Je joins ici ce monument de regrets pour la maison d'Autriche.

Traité d'armistice.

« S. M. l'empereur et roi voulant traiter de » suite la paix avec la république française, » quelle que soit la détermination de ses alliés, » les généraux en chef des armées française et » impériale en Allemagne, désirant arrêter au» tant qu'il est en leur pouvoir les maux insé» parables de la guerre, sont convenus de trai» ter d'un armistice et suspension d'armes; et » à cet effet, ont chargé respectivement de pou» voirs spéciaux, savoir : Le général en chef » Moreau, le général de brigade Lahorie, et » S. A. R. l'archiduc Charles, le général-major » comte de Grünn et le colonel de Veyrother » de l'état-major, lesquels ont arrêté ce qui » suit :

» Art. 1er. La ligne de démarcation entre la » portion de l'armée gallo-batave en Allemagne, » sous les ordres du général Augereau, dans les » cercles de Westphalie, du Haut-Rhin et de » Franconie jusqu'à Beyersdorff, sera terminée » particulièrement entre ce général et celui de » l'armée impériale qui lui est opposé. De Beyers-

» dorff cette ligne passera Erlang, Nuremberg, » Neumark, Parsberg, Loser, Stadtamhoff et » Ratisbonne où elle passera le Danube, dont » elle longe la rive droite jusqu'à l'Erlaph qu'elle » remonte jusqu'à sa source, passe à Marik-» Gerning, Kiegelbach, Gesling, Hamer, Mund-» ling, Léopoldstein, Eisenartz, Vordenberg et » Léoben, sur la rive gauche de la Muhr, jus-» qu'au point où cette rivière coupe la route » de Saltzbourg à Clagenfurth qu'elle suit jus-» qu'à Spital, remonte la chaussée de Vérone » par Link et Brixen jusqu'à Botzen, de là passe » à Midau, Glarus et Saint-Martin, et arrive par » Bormio dans la Valteline où elle se lie avec » l'armée d'Italie.

» Art. 2. La carte d'Allemagne par Chauchard » servira de règle dans les discussions qui pour-» raient s'élever sur la ligne de démarcation » ci-dessus.

» Art. 3. Sur les rivières qui séparent les deux » armées, la cession ou la conservation des » ponts sera réglée par des arrangemens parti-» culiers, suivant que cela sera jugé utile, soit » pour le besoin des armées, soit pour ceux du » commerce; les généraux en chef des armées » respectives s'entendront sur ces objets, ou en » désigneront le droit aux généraux comman-

»dant les troupes sur ces points. La navigation
»des rivières ne restera libre entre les deux
»armées que pour le pays.

»Art. 4. L'armée française occupera inclusi-
»vement non-seulement tous les points de la
»ligne de démarcation ci-dessus déterminés
»mais encore pour mettre un intervalle con-
»tinu entre les deux armées; la ligne des avant-
»postes de l'armée impériale sera dans toute
»son étendue, à l'exception du Danube, à un
»mille au moins d'Allemagne de distance de
»celle de l'armée française.

»Art. 5. A l'exception des sauve-gardes, ou
»gardes de police, qui seront laissées ou en-
»voyées dans le Tyrol par les deux armées res-
»pectives et en nombre égal, mais qui sera le
»moindre possible, ce qui sera réglé par une
»convention particulière. il ne pourra rester
»aucune autre troupe de S. M. I. dans l'enceinte
»de la ligne de démarcation. Celles qui se trou-
»vent pour le moment dans les Grisons, dans
»le Tyrol et la Carinthie devront se retirer
»immédiatement par la route de Clagenfurth
»sur Bruck, pour rejoindre l'armée d'Alle-
»magne, sans qu'aucune puisse être dirigée sur
»l'armée d'Italie; elles se mettront en route
»des points où elles sont, aussitôt l'avis don

» de la présente convention, et la marche sera
» réglée sur le pied d'une poste et demie d'Al-
» lemagne par jour.

» Le général en chef de l'armée française du
» Rhin est autorisé à s'assurer de l'exécution
» de cet article par des délégués chargés de
» suivre la marche des troupes impériales jus-
» qu'à Bruck.

» Les troupes autrichiennes et impériales qui
» auraient à se retirer du Haut-Palatinat, de la
» Souabe et de la Franconie, se dirigeront par
» le chemin le plus court au-delà de la ligne de
» démarcation.

» L'exécution de cet article ne pourra être
» retardée, sous aucun prétexte, au-delà du
» terme nécessaire, eu égard aux distances.

» Art. 6. Le fort de Kuffstein, ainsi que les
» autres points de fortifications permanentes
» dans le Tyrol seront remis en dépôt à l'armée
» française, pour être rendus dans le même
» état où ils se trouvent, à la conclusion et à
» la ratification de la paix, si elle suit cet armis-
» tice, sans reprise d'hostilités. Les débouchés
» de Sternschanz, Nauder, et autres points de
» fortifications de campagne dans le Tyrol, se-
» ront mis à la disposition de l'armée française.

» Art. 7. Les magasins appartenant dans le

» Tyrol à l'armée impériale seront laissés à sa » disposition.

» Art. 8. La forteresse de Wurtzbourg en » Franconie et la place de Braunau seront éga- » lement remises en dépôt à l'armée française, » pour être rendues aux mêmes conditions que » le fort de Kuffstein et autres.

» Art. 9. Les troupes, tant de l'empire que » de S. M. I. qui occupent les places, les éva- » cueront, savoir : la garnison de Wurtzbourg, » le 16 nivose (6 janvier 1801) ; celle de Brau- » nau, le 14 nivose (4 janvier), et celle des forts » du Tyrol, le 18 nivose (8 janvier)

» Art. 10. Toutes les garnisons sortiront avec » les honneurs de la guerre et se rendront avec » armes et bagages, par le plus court chemin, » à l'armée impériale; il ne pourra être rien » distrait par elles de l'artillerie, des munitions » de guerre et de bouche et approvisionnemens » de tout genre de ces places, à l'exception des » subsistances nécessaires pour la route, jus- » qu'à la ligne de démarcation.

» Art. 11. Des délégués seront respectivement » nommés pour constater l'état des places dont » il s'agit, mais sans que le retard qui serait » apporté à cette mission puisse en entraver » l'exécution.

» Art. 12. Les levées extraordinaires, ordon-
» nées dans le Tyrol, seront immédiatement
» licenciées, et les habitans renvoyés dans leurs
» foyers. L'ordre de l'exécution de ce licencie-
» ment ne pourra être retardé sous aucun pré-
» texte.

» Art. 13. Le général en chef de l'armée du
» Rhin, voulant de son côté donner à S. A. R.
» l'archiduc Charles une preuve non équivoque
» des motifs qui l'ont déterminé à demander
» l'évacuation du Tyrol, déclare, qu'à l'excep-
» tion des forts de Kuffstein, Saling et Sienster-
» nüts, il se bornera à avoir dans le Tyrol les
» sauve-gardes ou gardes de police déterminées
» dans l'art. 5., pour assurer les communica-
» tions; il donnera en même temps à tous les
» habitans du Tyrol toutes les facilités qui sont
» en son pouvoir pour leurs subsistances, et
» l'armée française ne s'immiscera en rien dans
» le gouvernement du pays.

» Art. 14. La portion de territoire de l'em-
» pire et des États de S. M. I., comprise dans la
» ligne de démarcation, est mise sous la sauve-
» garde de l'armée française pour le maintien
» du respect des propriétés et des formes ac-
» tuelles du gouvernement des peuples. Les ha-
» bitans de ce pays ne seront pas recherchés

» pour raison des services rendus à l'armée impériale, ni pour opinions politiques, ni pour avoir pris part active à la guerre.

» Art. 15. Au moyen des dispositions ci-dessus, il y aura entre l'armée gallo-batave, celle du Rhin, et l'armée impériale en Allemagne, et celle de ses alliés dans l'empire germanique, une suspension d'armes et armistice qui ne pourra être moindre de trente jours; à l'expiration de ce délai, les hostilités ne pourront recommencer qu'après quinze jours d'avertissement, comptés de l'heure où la notification de rupture sera parvenue, et l'armistice sera prolongé indéfiniment jusqu'à cet avis de rupture.

» Art. 16. Aucun corps ni détachement, tant de l'armée du Rhin que de celle de S. M. I. en Allemagne, ne pourra être renvoyé aux armées respectives en Italie tant qu'il n'y aura pas d'armistice entre les armées française et impériale dans ce pays. L'inexécution de cet article serait regardée comme une rupture immédiate de l'armistice.

» Fait double à Steyer, le 20 décembre 1800.

» *Signés* le général-major comte de GRUNN,
le colonel WEYROTHER,
le général de brigade LA HORIE. »

Le motif qui avait pu déterminer le cabinet de Vienne à des conditions si humiliantes, n'était pas difficile à expliquer. Toutes ses ressources étant épuisées, la déroute et la désorganisation de l'armée étant au dernier point, les secours qu'on aurait pu attendre de la levée des Hongrois étant illusoires par la répugnance que ceux-ci avaient témoigné pour sortir de leurs frontières, la terreur étant répandue à Vienne, dont l'ennemi ne se trouvait plus qu'à deux ou trois journées, et d'où la famille impériale se préparait à s'éloigner; toutes ces circonstances réunies rendaient la position de la maison d'Autriche si critique, que ce traité honteux put être considéré comme dicté par une nécessité impérieuse ; mais les raisons qui avaient pu retenir Moreau dans sa marche rapide et victorieuse, n'étaient pas aussi évidentes. La conjecture la plus vraisemblable qu'on put établir, fut que Buonaparte, jaloux de la réputation militaire que s'acquérait ce général, n'avait pas voulu qu'il y mît le comble en allant dicter à Vienne même les conditions de la paix, et qu'il avait craint qu'une campagne si brillante terminée avec tant de gloire, ne fît rejaillir sur un de ses lieutenans une partie de celle à laquelle ce Corse ambitieux avait des prétentions exclusives.

1801.

Le prince de Condé reçut, le 1er janvier, selon l'usage, les hommages des différens corps qui allèrent le lendemain rendre les mêmes hommages aux ducs d'Angoulême et de Berry, dont le quartier était à Kinnberg, à quatre lieues sur la route de Vienne.

Le Roi, qui depuis son séjour en Russie avait suspendu l'expédition de toute espèce de grâces, et même de croix de Saint-Louis, envoya, le 4, au prince de Condé toutes celles qui se trouvaient acquises par l'ancienneté, dont le nombre s'élevait à plus de deux cents.

Les nouveaux habits uniformes furent distribués, le 5, au régiment noble à pied qui avait conservé jusqu'alors, ainsi que tout le corps, le costume russe. Le régiment d'Enghien et l'artillerie les avaient déjà reçus, ainsi que le régiment de Durand; mais les autres corps, et presque tous les individus du quartier-général ne l'avaient pas encore, par la difficulté à se les procurer, que les marches continuelles avaient fait éprouver. Le prince de Condé seul et quelques personnes de sa maison avaient pris, depuis quinze jours, le nouveau cos-

extraordinaire ne produisit aucune espèce de désordre ou de discussion. Nos corps traversèrent successivement la ville, le détachement républicain de hussards restant toujours à cheval en bataille, sans qu'un seul eût mis pied à terre.

Ces nouvelles dispositions ne permettant plus de placer le quartier-général à Bruck, ainsi qu'il avait dû l'être, cette ville fut destinée au duc d'Enghien avec l'avant-garde, et le prince de Condé prit son quartier-général à Kapfenberg, bourg à une lieue en arrière sur la route de Vienne.

Nous apprîmes que le maréchal-des-logis républicain qui avait été tué par notre détachement au pont en avant d'Eisenartz, était un cavalier noble du corps de Condé, nommé Rochefort, qui ne l'avait quitté que depuis un an.

Le prince de Condé reçut le 30 une lettre de l'archiduc Charles, qui lui mandait que les troupes qui évacuaient le Tyrol, devant passer par Bruck et les différens cantonnemens de son corps qu'elles étaient même destinées à occuper, il lui ferait connaître incessamment sa nouvelle destination. Il envoya en même temps à Monseigneur la copie des conditions de l'ar-

M. Rommel, officier de l'état-major, pour joindre M. Hiller et régler avec lui les dispositions nécessaires à l'établissement de nos quartiers d'hiver; l'impossibilité où l'empereur se trouvait de continuer la guerre, ne laissait aucun doute sur la paix qui devait nécessairement succéder à l'armistice.

Monseigneur fixa le jour de son départ au 12.

Toutes les dispositions étant faites et les ordres donnés pour le départ, Monseigneur reçut, le 10, une lettre de M. de Mélas, commandant-général à Gratz, qui avait déjà donné au corps, depuis que nous étions en Styrie, des preuves évidentes, non-seulement de sa malveillance à notre égard, mais même de sa grossièreté : il mandait à S. A. qu'ayant reçu ordre de l'archiduc de placer à Mahrbourg et à Bruck les corps venant du Tyrol, commandés par les généraux Hiller et Auffenberg, il était impossible que le corps de Condé se portât sur Gratz, et qu'il écrivait en conséquence à l'archiduc Charles pour lui faire des représentations à cet égard et pour lui demander de nouveaux ordres.

Monseigneur, après avoir hésité quelques instans sur le parti qu'il devait prendre dans cette circonstance extraordinaire, se décida à

suspendre le départ du corps et à envoyer à Vienne le comte de Saint-Marsault, un de ses aides-de-camp, porter à l'archiduc le compte qu'il lui rendait de cet événement, ne lui dissimulant pas sa surprise sur ce que M. de Mélas avait osé apporter, non-seulement un obstacle, mais même le moindre retard à l'exécution d'un ordre donné par S. A. R.

Le comte de Saint-Marsault, revenu de Vienne le 12, apporta au prince de Condé la réponse de l'archiduc qui lui disait que de nouvelles circonstances l'ayant obligé de faire quelque changement aux premières dispositions, il envoyait ordre à M. de Mélas de procurer à son corps les meilleurs cantonnemens qui pourraient se concilier avec la dislocation des troupes autrichiennes; la raison de ces changemens était la défaite de l'armée d'Italie, qui, semblable à peu près à celle de l'armée d'Allemagne, avait été suivie d'un armistice dont les conditions également onéreuses avaient étendu la ligne de démarcation prescrite par les républicains, au point de faire refluer quelques troupes d'Italie dans la Carinthie, où avait d'abord été placée une partie de celles auxquelles la Styrie avait été destinée. La réponse de l'archiduc n'annonçait rien de précis et

laissait notre destination à la volonté du commandant-général. Monseigneur m'envoya à Gratz pour tâcher d'obtenir une décision et de savoir enfin à quoi s'en tenir sur le compte de son corps. Il me fut impossible de parvenir jusqu'à M. de Mélas, que l'on pouvait considérer comme une espèce d'ours qui ne sortait point de sa tannière; ce fut entre son adjudant et le comte de Welsperg, gouverneur civil, qu'il fût convenu que le corps serait placé dans le cercle de Cilly, au delà de Mahrbourg. Les marche-routes furent expédiées pour son départ, celui du quartier-général devant avoir lieu le 18.

Monseigneur partit le 18 de Kapfenberg, et alla coucher à Frauleiten. M. Wood y arriva dans la soirée, apportant de Vienne au prince de Condé des dépêches de M. de Wickam, par lesquelles il annonçait que son corps était destiné à être incessamment embarqué. La certitude de la paix de l'Autriche nous avait fait présumer que nous ne pourrions pas rester sur le continent, mais nous n'avions pas cru que notre départ serait aussi précipité. Il répandit une consternation d'autant plus grande, que le lieu de la destination n'était pas annoncé et que les mesures prescrites par le gouvernement

britannique ne laissaient pas le temps de la réflexion sur le parti qu'on avait à prendre, ainsi qu'on le verra par l'ordre que Monseigneur fit donner à l'armée pour lui annoncer sa nouvelle destination.

Le quartier-général fut établi, le 19, à Gratz. Monseigneur ne vit point M. de Mélas, qui, soutenant le caractère de malhonnêteté et de sauvagerie dont il avait déjà donné plusieurs preuves, lui fit dire qu'il était malade. Le comte de Welsperg, gouverneur civil, vint rendre ses devoirs à S. A., à qui il témoigna tout le désir qu'il avait de faire ce qui pourrait lui être agréable pour la distribution de ses cantonnemens.

La marche des troupes qui revenaient du Tyrol n'ayant pas permis d'établir le quartier-général de Monseigneur à Mahrbourg ni à Cilly, qui se trouvaient sur cette route, et où ces troupes venaient prendre des cantonnemens, il fut décidé qu'il serait à Windisch-Feistritz, bourg assez considérable dans le cercle de Cilly, et que pour éviter l'encombrement qui résulterait nécessairement de notre rencontre avec les Autrichiens, nous nous rendrions à notre destination par une route moins directe et beaucoup plus mauvaise que

celle de Mahrbourg, par laquelle arrivaient les divisions des généraux Hiller et Auffenberg. Le premier devait prendre son quartier-général à Gratz, et le second à Mahrbourg.

Monseigneur fit connaître aux différens corps les dispositions du gouvernement britannique contenues dans la lettre de M. Wickam, et il joignit à cette communication l'ordre qui en était la conséquence.

Extrait de la lettre de M. Wickam à S. A. S. Monseigneur le prince de Condé.

Vienne, le 15 janvier 1801.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'informer V. A. S. que je re-
» çois dans l'instant même, de ma cour, l'ordre
» de lui faire part des intentions de S. M. de
» faire démonter toute la cavalerie de V. A. S.,
» comme une mesure rendue nécessaire par les
» circonstances. M. le député commissaire-gé-
» néral Wood a reçu l'ordre d'effectuer la vente
» des chevaux de la part et pour le compte du
» bureau de la trésorerie de S. M. Les ordres qu'il
» a reçus de faire cette opération sans le moin-
» dre délai sont très-péremptoires. J'ai cepen-
» dant pris sur moi de faire retarder la vente

» jusqu'au 31 de ce mois courant, au-delà du-
» quel jour aucune ration ne pourra être livrée
» pour aucun des chevaux qui sont destinés à
» être vendus. J'ai en même temps autorisé
» M. Wood à conserver en dépôt l'argent pro-
» venant de cette vente, jusqu'à ce que V. A. S.
» ait eu le temps de faire, soit en son nom, soit
» au nom du corps, ses réclamations à ce sujet
» près de mon gouvernement, desquelles je se-
» rai charmé d'être l'organe.

» M. Wood a ordre de même de laisser à
» V. A. S. elle-même le temps de faire la vente
» jusqu'au 30 inclusivement, afin d'en tirer le
» meilleur parti possible.

» V. A. S. ne manquera pas de sentir la né-
» cessité de faire une réduction instantanée et
» très-forte dans les chevaux de suite de V. A. S.,
» de même que dans ceux de LL. AA. RR. Mes-
» seigneurs les ducs d'Angoulême et de Berry,
» et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Enghien,
» dans ceux de tout l'état-major et de tous les
» officiers de l'armée. Du reste, M. Wood aura
» l'honneur de communiquer à V. A. S. les
» ordres qu'il a reçus pour ce qui regarde les
» détails de cet arrangement, qui sont très-pré-
» cis et ne lui permettront pas de s'en écarter
» sous aucune considération.

» J'ai reçu en même temps l'ordre d'informer » V. A. S. que S. M. a daigné accorder à ceux d'entre tous les officiers du corps et tous les sous- » officiers et gentilshommes servant dans la ca- » valerie ou l'infanterie noble qui auraient de » la répugnance à suivre le corps à sa nouvelle » destination, que S. M. pourrait lui donner la » gratification qui suit; savoir : à chaque officier » six mois de ses appointemens actuels, et huit » mois à chaque bas-officier et gentilhomme, » avec le congé de V. A. S. Elle voudra bien » notifier cet ordre à tous le corps, l'intention » bien décidée de S. M. étant qu'aucun des offi- » ciers ou gentilshommes appartenant au corps » ne suivent sa destination à contre cœur, sur » tout dans un moment où les circonstances » rendent un embarquement plus que pro- » bable.

» Dès que je recevrai des instructions ulté- » rieures sur la destination du corps, je ne man- » querai pas d'en faire part à V. A. S.

Signé, Wickam. »

ORDRE.

« En conséquence des ordres ci-dessus de » S. M. britannique, annoncés par la lettre de

» M. Wickam, Monseigneur ordonne au com-
» mandant de chaque régiment de faire passer,
» d'ici au 4 février prochain au plus tard, époque
» fixée par M. le commissaire-général Wood, et
» même plutôt, si cela est possible, l'état no-
» minatif des officiers et gentilshommes décidés
» à suivre le corps à sa nouvelle destination,
» ainsi que de ceux qui, ne voulant pas le sui-
» vre, réclament la gratification annoncée ci-
» dessus. Chacun de ces deux états, par régi-
» ment, sera porté sur une feuille séparée et
» désignera la nature du traitement actuel de
» chacun, y compris ce qui en est payé par sup-
» plément; l'état des absens par congé, dressé
» dans la même forme, par date de congé, for-
» mera une troisième feuille.

» On fera connaître incessamment à chaque
» corps l'état du nombre de rations de fourrage
» qui seront conservées à chaque officier, à dater
» du 31 janvier, jusqu'à nouvel ordre, d'après
» la réduction demandée ci-dessus. En atten-
» dant, on peut annoncer qu'il est vraisem-
» blable qu'elle sera prononcée sur le pied de
» plus de moitié de la compétence actuelle,
» fixée pour chaque emploi exercé activement
» dans le corps.

» Il n'y a aucun ordre et par conséquent au-

»cun changement relativement aux chevaux
» d'équipages.

» Après les états demandés ci-dessus et à
» former avant le 5 février, si quelques-uns de
» ceux qui y seraient portés comme devant sui-
» vre, changeaient d'avis, ils ne seront plus ad-
» mis à réclamer et à recevoir la gratification.
» Elle sera payée comptant et en argent par
» M. de Saint-Etienne, trésorier-général, à me-
» sure que chacun se présentera avec le passe-
» port ou congé de Monseigneur. Ce passeport
» ou congé exprimera que celui qui en est por-
» teur a quitté finalement le corps, tant qu'il
» sera à la solde de S. M. B., dont il déclare n'a-
» voir rien à réclamer.

» Celui qui se présentera pour toucher la
» gratification, devra en outre être porteur d'un
» bordereau signé de son quartier-maître, le-
» quel indiquera son grade, son traitement ac-
» tuel, et la somme à lui revenant pour le nombre
» de mois de la gratification à lui accordée. Ce
» bordereau sera présenté au bureau de la comp-
» tabilité, pour y être vérifié, et c'est sur le
» *visa* de ce bureau qu'il sera acquitté par M. de
» Saint-Etienne. »

Le prince de Condé ayant séjourné le 20 à Gratz, partit pour coucher le 21 à Wildon,

et le 22 à Murregg; le 23, à Rackersbourg. Nous y trouvâmes soixante officiers républicains qui étaient prisonniers.

La journée par Pettau, le 24, fut extrêmement pénible, tant par la longueur de dix lieues que par les chemins presque impraticables que nous trouvâmes. Il était sans exemple qu'il eût jamais passé des troupes sur cette route, que le dégel avait encore rendue plus horrible, et où les voitures avaient tant de peine à passer, que plusieurs n'arrivèrent que la nuit suivante.

Le prince de Condé arriva le 25 à Windishfeistritz, où le quartier-général fut établi. Monseigneur y occupa un très-beau château, appartenant au comte d'Attems. Ce petit bourg offrait, d'ailleurs, très-peu de ressources, et les moyens d'établissement étaient en général si difficiles dans la partie de la Styrie où nous nous trouvions, que tous les corps furent placés à vingt, vingt-cinq et trente lieues du quartier-général, et cantonnés ainsi qu'il suit :

Le régiment noble à pied, à Windishgratz;
Le régiment de Bourbon, à Rietz et Lauffen;
Le régiment de Durand, à Reichelsbourg;
L'artillerie à Windish-Landsberg;
Le régiment noble, à Ran, sur les frontières de la Croatie;

Le régiment d'Enghien, à Fraslau;
Et l'ambulance, à Teuffer.

Un marché pour la vente des chevaux de la cavalerie tout équipés ayant été conclu avec le juif Kaula, fournisseur d'une partie des remontes de l'armée autrichienne, il fut convenu que ceux du régiment d'Enghien seraient livrés le 1er février; et ceux du régiment noble à cheval, le 5, c'est-à-dire le lendemain de son arrivée dans ses cantonnemens.

Il était fort à craindre que cette mesure, nécessitée par les circonstances, ne donnât lieu à des événemens fâcheux dans le régiment d'Enghien où elles commençaient à exciter de la fermentation. Les dragons considérant avec un extrême mécontentement l'heure qui allait les priver de leurs chevaux, se voyaient ensuite destinés à un embarquement dont le but n'était pas encore connu.

M. de Mélas ne s'écartant pas un moment du plan de vexation qu'il avait suivi à l'égard du corps de Condé depuis qu'il était dans son commandement, écrivit, le 29, à Monseigneur que Windishfeistritz se trouvant sur la grande route, et en conséquence absolument nécessaire pour les transports de troupes et les convois qui passaient d'Allemagne en Italie, il le

priait de vouloir bien en retirer son quartier-général sans délai et le porter à Windishgratz, assez mauvais village dans l'intérieur des terres, qui ne pouvait, sous aucun rapport, convenir à cette destination.

Monseigneur lui répondit qu'il ne ferait aucun mouvement sans avoir pris et reçu les ordres de l'archiduc, à qui il allait rendre compte de l'objet de sa lettre, et il fit partir sur-le-champ pour Vienne le marquis de Palarin, l'un de ses aides-de-camp.

Le commissaire britannique ayant eu égard aux observations que le prince de Condé lui fit sur la briéveté du temps qu'il avait laissé pour le choix du parti que l'on avait à prendre, en exigeant que les listes lui fusent remises le 5, il fut décidé, le 30, qu'il y aurait un délai de quinze jours, et que ces listes ne seraient envoyées que pour le 20.

Le mécontentement que la privation des chevaux et la perspective d'un embarquement prochain avaient excité parmi les dragons du régiment d'Enghien, eût les suites qu'on avait eu lieu de craindre et de prévoir, sans pouvoir les prévenir, à raison de l'extrême dispersion du régiment; une grande partie du premier escadron ayant monté à cheval pendant la

nuit, partit le 31, avec armes et bagages, et se dirigea sur Clagenfurth vers la ligne de démarcation, pour joindre les postes républicains, où ils étaient assurés d'être bien accueillis; les chefs de cette insurrection avaient tâché de la propager et de la rendre commune à tout le régiment en envoyant des émissaires dans les autres escadrons; mais la surveillance des officiers et le bon esprit qui animait la majeure partie du corps, avaient prévenu l'effet de ce complot auquel participèrent seulement quelques dragons des deux derniers escadrons, ce qui réduisit la perte, qu'on avait eu lieu de croire d'abord beaucoup plus considérable, à soixante-dix hommes et à quatre-vingt-deux chevaux.

Le marquis de Palarin revint de Vienne, le 4 de février, apportant à Monseigneur la réponse la plus honnête de l'archidue, qui lui mandait qu'il venait d'envoyer ses ordres à M. de Mélas pour qu'il n'apportât pas le moindre changement à l'établissement de son corps, et qu'il était très-aise de pouvoir, dans cette occasion comme dans toutes, faire ce qui était agréable à S. A.

Monseigneur, qui avait écrit à M. Wickam pour lui observer combien il était important

d'avoir, sur la destination ultérieure du corps, quelques notions qui pourraient seules fixer l'incertitude qui agitait chacun de ceux qui le composaient, sur le parti qu'il avait à prendre, reçut une réponse insignifiante : ce ministre lui écrivait que les instructions de sa cour, à cet égard, ne lui étaient pas encore parvenues. Le prince de Condé avait mis d'autant plus d'intérêt à demander quelques éclaircissemens à M. Wickam, que les idées qu'on avait pu se former sur l'objet de l'embarquement s'étant d'abord portées sur Malte ou Minorque, le bruit commençait à se répandre que nous ferions partie de l'armée destinée pour l'Egypte, qui venait de s'embarquer sous les ordres du chevalier Abercrombie.

Monseigneur ayant pressé un peu plus vivement M. Wickam, par une seconde lettre, de lui parler d'une manière positive sur le but de l'embarquement annoncé, fit, le 9, connaître par l'avis suivant la note en réponse qu'il avait reçue de ce ministre.

« Monseigneur ayant insisté à plusieurs re» prises, près M. Wickam, pour connaître la » destination du corps avant de produire les » listes demandées, S. A. a reçu hier la réponse » de ce ministre par la note qui suit, datée de

»Vienne du 5 février, et dont Monseigneur »croit devoir donner connaissance au corps.»

Extrait de la Note de M. Wickam à S. A. S.

Vienne, le 5 février.

« En réponse aux dernières lettres que »S. A. S. m'a fait l'honneur de m'adresser de »Gratz et de Windishfeistritz, sous les dates »des 20, 29 et 31 janvier, au sujet de la desti- »nation future du corps de S. A. S., j'ai l'hon- »neur de l'informer :

»1°. Que je ne suis point autorisé à dire »quelle doit être la destination du corps, les »circonstances du moment ne permettent ce- »pendant pas de douter qu'il ne doive être »embarqué sur la Méditerranée et employé »aux expéditions qui pourraient avoir lieu dans »cette mer, que d'après ce que je puis conjec- »turer des instructions de ma cour, l'Egypte »est un des points où les services du corps »pourraient être exigés, que cependant il sera »placé immédiatement sous les ordres de »M. Abercrombie, général-commandant en »chef les troupes de terre de S. M. B. dans la »Méditerranée, qui l'emploiera d'après sa »force effective sur les points où il pourra être

» le plus utile, et où le plan et les événemens de
» la campagne exigeront ses services.

» 2°. Si, comme cela est très-probable, le
» corps se trouvait dans le cas d'être envoyé
» immédiatement sur quelque point pour y
» être mis en activité, les malades, les blessés
» et les infirmes seront débarqués en quelque
» lieu sûr, pour y demeurer jusqu'au retour du
» corps.

» Comme ni moi, ni aucun des commissaires
» ne seront à même, soit de commander le
» nombre de vaisseaux nécessaires pour l'em-
» barquement, soit d'informer le général Aber-
» crombie de l'augmentation de forces qu'il
» peut attendre par l'arrivée du corps, jusqu'à
» ce que cette déclaration ait été faite, il sera
» donc nécessaire que S. A. S. fasse notifier aux
» régimens et expliquer distinctement à chaque
» officier ou gentilhomme, que quiconque
» quittera le corps après le jour fixé, c'est-à-dire
» le 20 février, et avant l'embarquement, sans
» avoir présenté pour cet effet, le 20 au plus
» tard, la déclaration requise, ne pourra, sous
» aucun prétexte, prétendre à la gratification
» offerte par S. M. B.

» Si, à l'arrivée du corps au lieu de l'embar-
» quement, le nombre des bâtimens de trans-

» port préparés en conséquence des états four-
» nis par S. A. S., se trouvait convenir à un
» corps beaucoup plus nombreux que celui qui
» serait prêt à s'embarquer, ou si le général
» Abercrombie recevait un renfort très-inférieur
» à celui qui lui aurait été annoncé (quelque
» opinion que S. M. eût pu d'ailleurs concevoir
» du corps, et quelque pût être son désir de
» faire ce qui pourrait être le plus agréable à
» LL. AA. RR. et S.), la publicité et la nature
» même du fait ne pourraient plus guère per-
» mettre à S. M. d'accorder au corps, ni aux in-
» dividus dont il est composé, la protection
» dont ils ont joui jusqu'ici de sa part.

Signé, WICKAM. »

Cette note ne pouvant plus laisser de doute sur le projet que l'Angleterre avait d'anéantir le corps sans paraître le licencier, le nombre de ceux qui se firent porter sur l'état de la gratification n'eut point de bornes, d'autant que le prince de Condé ne laissa pas ignorer qu'il n'avait pas le projet de s'embarquer pour l'Egypte, ce qui prononçait la dissolution du corps, dont la majeure partie eût suivi son chef bien aimé au bout du monde; mais il n'était ni possible, ni convenable qu'un prince de la maison

de Bourbon, âgé de soixante-cinq ans, ayant droit à la vénération de l'Europe, fît succéder au rôle qu'il soutenait depuis le commencement de la révolution avec tant de constance et de gloire, celui d'un aventurier allant courir les mers et les hasards avec la noblesse française, pour le soutien d'une cause devenue absolument étrangère à celle qui nous avait mis les armes à la main.

Nous avions dû prévoir et nous avions prévu que la paix de l'Autriche se faisant, il était impossible qu'un corps au service d'un allié n'y participant pas, restât sur le continent, et l'opinion générale avait été que le corps trouverait un asile dans une des îles de la Méditerranée où l'Angleterre était dans le cas d'entretenir des garnisons, mais personne n'avait pu former la moindre conjecture sur une destination aussi extraordinaire que celle qu'indiquait M. Wickam, dont les formes dures et révoltantes paraissaient être en contradiction directe avec la générosité connue du gouvernement Anglais, des agens duquel nous n'avions cessé d'avoir à nous plaindre, depuis que nous avions passé pour la seconde fois à sa solde; car je dois ici un nouvel hommage aux formes honnêtes de M. Crauffurd, lorsque l'Angleterre

nous avait pris, en 1795, à son service, et particulièrement à la conduite généreuse que le cadet (Robert Crauffurd) avait fait tenir à son gouvernement à l'égard du corps, lorsqu'il avait passé au service de Russie en 1797.

Le spectacle qu'offrait le quartier-général, le 12, devenait de jour en jour plus déchirant, par le nombre d'officiers et de gentilshommes qui, venant chercher leur gratification, mêlaient les larmes d'attendrissement que leur faisait répandre leur séparation du prince sous les drapeaux duquel ils servaient depuis si long-temps, à celles de rage qu'excitait en eux la barbarie avec laquelle on les arrachait à la nouvelle patrie qu'ils avaient adoptée sur des terres étrangères.

Le mécontentement des troupes soldées, qui prenait chaque jour quelque degré d'accroissement, était d'autant plus fondé, que les agens du gouvernement n'ayant pas parlé d'elles dans aucune de leurs dispositions, paraissaient les regarder comme des stipendiaires, et pouvant être employées dans quelque partie du monde que ce pût être, sous les ordres des chefs qu'on voudrait leur donner; mais les braves gens qui les composaient, dont la plupart sortis de France avec les princes et pour le soutien de la cause du

Roi, fussent peut-être parvenus aux grades les plus élevés, s'ils se fussent dévoués à celle de la république, se croyant dégagés de toute espèce d'obligation dès qu'ils devaient perdre de vue leur auguste chef, étaient bien déterminés à ne pas seconder les projets de l'Angleterre, et à se dissoudre eux-mêmes plutôt que de s'embarquer sans le prince de Condé et sans leurs officiers. Un tel mécontentement, quelque juste qu'il pût être, donnait les plus grandes inquiétudes sur les suites qu'il laissait prévoir et sur le désordre qu'il devait nécessairement produire. Toutes ces circonstances rendaient affreuse la position du prince de Condé et de son corps en général : personne ne pouvait présumer quel serait le résultat d'une crise si extraordinaire.

Le 20 février ayant été définitivement fixé pour la remise des états qui déterminaient la résolution de chacun des officiers et gentilshommes servant dans le corps, ils furent présentés à Monseigneur, et le résultat fut l'acceptation de la gratification offerte à tous ceux qui ne voulaient pas commettre au hasard la continuation de leurs services, par la presque totalité des régimens nobles à pied et à cheval, et des officiers des régimens soldés, ces derniers ne conservant que trois ou quatre officiers

chacun, à l'exception du régiment de Durand, dont la moitié se détermina pour rester. L'état de ceux qui refusèrent la gratification se borna à deux chefs et à quelques officiers des états-majors : l'intendant avec trois commissaires des guerres, la majorité des aides-de-camp du prince de Condé, soixante-dix individus du régiment noble à cheval, et vingt-sept du régiment noble à pied, y compris les officiers, se décidèrent pour le même parti. Cette opération paraissant remplir l'objet qu'avaient eu les agens du gouvernement britannique, de dissoudre les corps nobles et la plus grande partie du quartier-général du prince de Condé, nous attendîmes avec impatience le résultat de l'effet que le succès de leur projet produirait, et la détermination ultérieure qui serait prise relativement au prince de Condé et aux débris de son corps, réduit à environ deux cent cinquante officiers gentilshommes et douze cents hommes de troupes soldées. Une résolution définitive à cet égard devait nous être incessamment apportée par M. Wood, attendu à chaque instant de Vienne, où il avait été prendre les dernières instructions de M. Wickam.

M. Wood, arrivant le 22 de Vienne, remit au prince de Condé les propositions de M. Wic-

kam, relativement aux troupes soldées, qu'il fit connaître par l'ordre suivant, ainsi que l'augmentation de gratification accordée à ceux qui avaient plus de quarante ans :

« Monseigneur ordonne que les corps se conforment aux dispositions contenues dans la » note suivante, et qu'ils envoient le plus tôt » possible les listes demandées pour les sous-» officiers et soldats qui se décideraient à ac-» cepter la proposition faite pour servir dans » le régiment suisse de Roveréa. »

Note de MM. Byng et Wood.

« Les soussignés ont l'honneur d'informer » S. A. S. qu'il a plu à S. M. britannique d'accor-» der à chaque officier ou gentilhomme, prenant » leur licenciement et âgés de plus de quarante » ans, ou qui ont leurs femmes et leurs enfans » avec eux ou hors de la France à leur charge, » ou que des blessures ou autres infirmités ont » rendus incapables de servir, une gratification » de douze mois de leurs appointemens, y com-» pris ce qui leur a déjà été accordé. Cette gra-» tification est également applicable au dépôt.

» Les soussignés doivent aussi informer S. A. S. » que l'intention du gouvernement britannique

» est de tâcher d'engager les sous-officiers et sol-
» dats des corps soldés qui sont en état de servir, à entrer dans le régiment suisse de Roveréa, actuellement à la solde de S. M. britannique, avec une capitulation de cinq ans, pour servir ou en Europe ou dans la Méditerranée, y compris l'Egypte, et se soumettre à toutes les lois militaires en usage dans le service de S. M. britannique, ils ne seront point envoyés aux Indes-Orientales ni occidentales. Ils recevront un engagement qui leur sera payé en s'embarquant, avec la solde et les autres avantages accordés aux troupes anglaises;

SAVOIR:

	PAR JOUR.				PAR MOIS de 30 JOURS.	
	PAIE anglaise.		ARGENT d'empire.			
	Schill.	Pences.	Florins.	Kreutz.	Florins.	Kreutz.
Au sergent. .	1	8 3/4	»	54 5/8	27	18 3/4
Au caporal. .	1	2 1/4	»	38 7/16	19	13 1/8
Au tambour.	1	1 3/4	»	37 3/8	18	41 1/4
Au soldat. . .	1	»	»	33	16	30

» La paie ci-dessus mentionnée commencera du jour où la troupe s'embarquera pour quitter le continent.

» Les soussignés prient S. A. S. de prêter tous » les secours qui sont en son pouvoir pour effec- » tuer le désir de leur gouvernement à cet égard, » en le mettant à l'ordre qu'elle fait passer aux » corps, et de leur transmettre le plus tôt pos- » sible une liste nominative de tous les sous- » officiers et soldats qui veulent prendre cet » engagement.

» Les femmes et enfans au dépôt, qui pren- » nent leur licenciement, recevront en gratifi- » cation le même nombre de mois accordés à » leurs maris ou pères.

» Les veuves qui prendront leur licenciement » auront une gratification de douze mois, des » secours qui leur ont été accordés; leurs enfans » actuellement avec elles auront droit à la même » gratification.

» *Signés*, WOOD, BYNG. »

Quoique le mot de licenciement général ne fût pas prononcé, il était évident que cette mesure ne tarderait pas à devenir nécessaire, le petit nombre de ceux qui n'avaient pas pris la gratification ne les rendant susceptibles d'être employés dans aucune circonstance, la destination des corps soldés devenait étrangère au prince de Condé, s'ils acceptaient la proposi-

tion qu'on leur faisait, et dans le cas contraire la dissolution était indubitable.

Le désir qu'avaient eu les Anglais d'augmenter le régiment suisse de Roverea au moyen de nos troupes soldées fut bien éloigné d'être rempli ; car vingt-huit hommes seulement, sur tout le corps, se firent, le 1er de mars, inscrire sur l'état demandé de ceux qui avaient l'intention d'y servir, ce qui nous rendit l'incertitude où nous étions depuis long-temps sur l'usage que l'Angleterre pourrait faire de nos soldats, qui attendaient avec calme la décision de leur sort ; ils étaient bien résolus à ne servir l'Angleterre qu'autant qu'ils en auraient la possibilité sous les drapeaux du prince de Condé, ou au moins sous les ordres de leurs officiers.

Les premiers fonds arrivés pour subvenir au licenciement se trouvant épuisés le 3, il en résulta un grand encombrement au quartier-général, où les officiers et les gentilshommes s'étaient rendus des différens cantonnemens pour être payés de leur gratification ; ils furent obligés d'attendre long-temps l'effet des mesures que les Anglais avaient prises pour se procurer les fonds considérables devenus nécessaires par le nombre de ceux qui s'étaient fait porter sur l'état de licenciement.

Il arriva le 4 une nouvelle variation dans les procédés du gouvernement britannique ou du moins de ses agens; Monseigneur reçut avis de l'arrivée prochaine du colonel Ramsay, lequel revenait prendre l'administration de la partie du corps qui n'avait pas accepté la gratification; celle de M. Wood devant cesser au 20 du mois précédent, époque à laquelle les états pour le licenciement ou l'embarquement avaient été fournis.

M. Wickam donna le 8 encore une preuve de sa malveillance à l'égard du corps, en rétractant, ainsi que le porte l'ordre suivant, la disposition favorable qui avait d'abord eu lieu à l'égard des femmes et des enfans.

Extrait d'une lettre de M. Wood à Mgr. le prince de Condé.

« En conséquence des ordres que je viens de » recevoir, j'ai l'honneur d'informer V. A. S. » qu'aucune gratification ne doit être payée aux » femmes et enfans, excepté aux veuves et or- » phelins nobles, et que le supplément de la » gratification qui a été accordée aux officiers et » gentilshommes mariés ne l'a été qu'en con- » sidération de leurs femmes et enfans à leur » charge. »

« Monseigneur ordonne, en conséquence, que l'on se conforme aux présentes dispositions, se réservant de faire des représentations à l'égard des femmes et enfans, mais ne pouvant répondre que de sa bonne volonté et non du succès. »

Les ducs d'Angoulême et de Berry, qui étaient venus passer quelques jours avec le prince de Condé, au quartier-général, partirent le 11 pour se rendre à Vienne, où le duc de Berry accompagna son frère qui allait rejoindre le Roi et la duchesse d'Angoulême à Varsovie, où ils s'étaient réfugiés, ayant été obligés de quitter Mittau dans les vingt-quatre heures, par un ordre de l'empereur de Russie (Paul Ier), auquel on n'avait pu attribuer d'autre motif que le dérangement de sa tête ou une insinuation de Buonaparte, avec lequel il venait de contracter l'alliance la plus étroite.

Nous apprîmes le 14 que le colonel Ramsay, annoncé et attendu depuis plusieurs jours, était arrivé à Mahrbourg, petite ville à six lieues du quartier-général, où il s'était arrêté avec les régimens suisses à la solde d'Angleterre, qui y étaient cantonnés, et pour lesquels il était question d'une nouvelle capitulation.

M. Wood, qui avait, le 16, été voir le colo-

nel Ramsay à Mahrbourg, nous rapporta l'annonce qu'il ne se rendrait au quartier-général que dans quelques jours. Le résultat de ce voyage fut la rétractation de l'ordre donné précédemment pour priver les femmes de la gratification qui leur avait été promise en premier lieu. Monseigneur fit connaître, par l'ordre suivant, les lettres de M. Wood contenant cette nouvelle disposition, ainsi que celle relative à la vente des chevaux d'équipage et à l'abandon de tous les chevaux, armes et équipement sur la propriété desquels les commissaires britanniques avaient cru devoir attendre la décision de leur gouvernement, puisque le don en avait été fait au prince de Condé par l'empereur de Russie.

Copie de la lettre de M. le commissaire-général Wood, en date du 16 mars.

« Monseigneur,

» En réponse à la représentation de V. A. S.
» à l'égard des femmes et enfans nobles au dé-
» pôt, j'ai l'honneur de l'informer que la grati-
» fication suivante leur sera accordée ; savoir :
» 1°. Aux veuves et orphelins, douze mois de
» leur traitement actuel au dépôt.

» 2°. Aux femmes et parens au-dessus de qua-
» rante ans, dont le mari ou le parent auquel
» elles sont à charge sont également au-dessus
» de quarante ans, douze mois de leur trai-
» tement.

» 3°. Aux femmes dont les maris sont au-des-
» sous de quarante ans et ont, en considération
» de leur famille, reçu douze mois de gratifi-
» cation, six mois de leur traitement.

4°. Aux parens et enfans composant la fa-
» mille des personnes qui reçoivent leur licen-
» ciement d'après les conditions ci-dessous énon-
» cées, six mois de leur traitement.

» 5°. Dans le cas où les parens et enfans ap-
» partiennent à des personnes qui, étant au-
» dessous de quarante ans, doivent recevoir
» douze mois de gratification, en considération
» de leur famille, il ne leur est accordé que la
» moitié seulement, c'est-à-dire, trois mois de
» leur traitement.

» J'ai l'honneur de prévenir V. A. S. que tous
» les chevaux de trait appartenant au corps de
» Condé doivent être vendus d'ici au 31 de ce
» mois, et qu'après cette époque aucun four-
» rage ne pourra être livré pour ces chevaux au
» compte de S. M. britannique.

» J'ai aussi ordre d'informer V. A. S. qu'au-

» cune livraison de pain et de fourrage ne sera
» faite en nature après l'époque ci-dessus men-
» tionnée pour ceux du corps sous les ordres
» de V. A. S. qui se sont fait inscrire pour suivre
» le corps, mais que chacun d'eux aura une
» certaine somme pour leur en tenir lieu, sans
» qu'elle puisse excéder, pour les officiers, le
» nombre de rations de pain et de fourrage fixé
» par le dernier réglement fait à cet égard; sa-
» voir :

» Pour chaque ration de fourrage, par mois,
» douze florins d'empire.

» Pour chaque ration de pain, par jour, cinq
» kreutzers.

» Le gouvernement britannique ayant décidé
» que tous les chevaux et autres effets appar-
» tenant au corps (excepté ceux qui ont été
» achetés par le gouvernement), sont la pro-
» priété de V. A. S., c'est à elle d'en disposer de
» la manière qu'elle jugera convenable.

» Je suis, etc. *Signé* Wood.»

» Monseigneur ordonne qu'on se conforme
» aux dispositions ci-dessus. A l'égard de la der-
» nière, S. A. S. déclare qu'elle n'entend aucu-
» nement en profiter; qu'elle abandonne à cha-
» que corps la propriété que S. M. britannique

» a bien voulu attribuer à sa personne, et qu'en
» conséquence les sommes provenant des che-
» vaux, voitures, fusils, sabres, pistolets et au-
» tres effets donnés par S. M. l'empereur de
» Russie, de quelque genre qu'ils puissent être,
» dont les régimens nobles et soldés étaient en
» jouissance à l'époque où nous avons quitté
» la solde russe, seront touchées ou perçues au
» profit desdits corps, d'après la disposition qui
» en sera faite par le chef. »

Le colonel Ramsay arriva le 19 au quartier-général, où il ne passa que vingt-quatre heures; il ne se trouva pas à portée de donner au prince de Condé aucun éclaircissement sur le sort ultérieur et définitif de la partie non licenciée du corps, les dispositions du gouvernement britannique, à cet égard, devant être apportées par M. Péars, nouveau commissaire attendu d'Angleterre à chaque instant, et chargé d'instructions relativement aux troupes à sa solde qui se trouvaient sur le continent.

Le duc de Berry revint, le 21, de Vienne, où il avait quitté son frère partant pour Varsovie: il rapporta qu'il avait vu M. Péars, lequel avait remis à M. Wickam les dépêches du gouvernement relatives à notre sort et à celui des corps suisses. Il ajouta que d'après ce que lui avait

dit ce ministre, il paraissait qu'il était autorisé à assurer un traitement annuel à tous ceux qui s'étaient fait inscrire pour l'embarquement, et qui ne pouvaient pas être compris dans le nombre d'officiers nécessaire au corps soldé que l'on avait le projet de former avec nos différens régimens, et dont la nomination serait attribuée au prince de Condé.

M. Wood adressa, le 23, une note à Monseigneur, pour l'informer qu'en conséquence des ordres qu'il venait de recevoir, toutes les gratifications accordées par S. M. britannique aux individus qui quittaient finalement l'armée, devaient être payées dudit jour au 5 avril inclus, époque à laquelle les appointemens des officiers de tous les corps et la solde des corps nobles devaient entièrement cesser, et après laquelle aucun paiement pour cet objet ne pourrait, sous aucun prétexte quelconque, revenir à ceux qui s'étaient fait inscrire pour recevoir le licenciement, les quartiers-maîtres et les commandans des corps étant seuls exceptés des dispositions de la présente note.

Le duc de Berry ayant, ainsi que tous les autres chefs, ordonné qu'il fût fait parmi les individus du régiment noble à cheval, une distribution du produit de la vente des che-

vaux, effets, etc., il reçut, le 24, une députation de tous les escadrons, pour le supplier de destiner la totalité de cette somme au secours de cent gardes-du-corps, que l'empereur de Russie, après les avoir placés lui-même près du Roi de France trois ans auparavant, venait de faire sortir de Mittau, ainsi que leur auguste maître, sans donner à ces infortunés gentilshommes, presque tous âgés et infirmes, le moindre moyen de subsistance et de voyage. Le duc de Berry n'ayant accepté qu'une partie de cette offre généreuse, envoya douze cents louis à ces vieux et respectables serviteurs du Roi, et fit distribuer le reste de la somme entre les nobles à cheval.

Les fonds qui arrivaient successivement pour subvenir au paiement des gratifications se trouvant, le 31, encore épuisés, M. Wood fut de nouveau obligé de révoquer la disposition contenue dans sa note précédente, et de faire annoncer aux corps que tous ceux qui ne pouvaient, par le défaut de fonds, toucher leur licenciement, continueraient de recevoir leurs appointemens jusqu'à ce qu'il leur eût été délivré.

Des fonds assez considérables étant arrivés le 4 avril, l'ordre fut adressé aux corps nobles d'envoyer successivement soixante-dix indivi-

dus par jour, à l'effet de recevoir leur licenciement.

Le nouveau commissaire anglais Péars avait joint le colonel Ramsay à un petit château distant de cinq lieues du quartier-général, où il s'était établi intermédiairement entre les corps suisses et celui de Condé. Mais le silence qu'il continuait d'observer sur le sort ultérieur de la partie du corps non licenciée, donnait lieu de croire qu'il ne voulait s'expliquer définitivement à cet égard, que lorsque tous ceux qui s'étaient fait porter pour prendre leur licenciement l'auraient reçu et auraient quitté le corps, et voulant sans doute éviter les sollicitations auxquelles on devait s'attendre, si le sort des restans paraissait présenter quelques avantages.

L'arrivée de nouveaux fonds donna lieu, le 9, à une note de M. Wood, à l'effet de prier Monseigneur de donner des ordres pour que tous les nobles à pied et à cheval qui n'avaient pas encore reçu leur licenciement vinssent le toucher de manière qu'ils fussent tous payés le 15, la solde de ces deux corps devant cesser le 16, excepté pour les commandans des corps et pour ceux qui se trouvaient chargés de quelque comptabilité.

Le colonel Ramsay, arrivé la veille, fit connaître à Monseigneur, par la lettre suivante, les dernières dispositions et intentions de son gouvernement relatives au corps. Celle par laquelle M. Wickam annonçait à S. A. S. la dissolution du corps y était jointe.

« Monseigneur,

» La lettre ci-jointe de M. Wickam, en même » temps qu'elle annonce à V. A. S. la dissolution » du corps de Condé, exprime les regrets que » S. M. britannique ressent de cette mesure, » d'une manière si forte et si prononcée qu'il » ne me laisse rien à ajouter à ce sujet; il ne me » reste qu'à annoncer les détails qui regardent » le sort de ceux encore au corps.

» Ils consistent à présent dans un certain petit » nombre de chasseurs nobles et officiers de ce » corps qui se sont inscrits pour l'embarque- » ment, un certain nombre d'officiers, sous-offi- » ciers et soldats des corps soldés, et le reste du » dépôt, consistant en des invalides et estropiés, » avec une partie des femmes et des enfans, qui » ont joui des secours pendant la campagne » passée, appartenant soit aux officiers, soit aux » communs.

» Les officiers, sous-officiers et soldats des

» soldés consistent et se partagent en cavalerie,
» infanterie, artillerie, prévôté.

» S. M. britannique ayant extrêmement à
» cœur de donner un sort agréable et en même
» temps de rendre utiles à la cause pour laquelle
» ils se sont déjà battus d'une manière si dis-
» tinguée, ces restes précieux de la partie soldée
» du corps de Condé, a gracieusement ordonné
» qu'ils seront conservés à son service, et qu'ils
» jouiront du traitement et avantages accordés
à ses troupes nationales.

FORMATION.

1	capitaine.
1	lieutenant.
1	enseigne.
5	sergens.
5	caporaux.
97	communs.
2	tambours.
112.	

» V. A. est priée, en conséquence, de vouloir
» bien ordonner immédiatement que l'infanterie
» soit formée en autant de compagnies que le
» nombre de soldats et sous-officiers permet, en
» leur annonçant en même temps qu'elles se-

» ront attachées comme compagnies addition-
» nelles aux corps suisses ou autres corps de
» S. M. servant dans la Méditerranée, avec les
» officiers qui leur seront attachés.

V. A. S., après avoir fait elle-même le choix des officiers qu'elle croit, d'après leur influence
» sur le soldat et leurs talens et connaissances,
» les plus dans le cas de faire réussir cette opé-
» ration, aura la bonté de me soumettre leurs
» noms pour considération ultérieure, et elle
» pourra assurer ceux qui se trouveront placés,
» qu'ils seront conservés au service de S. M., à
» moins qu'une désertion avant l'embarquement
» ne rende un licenciement de quelques officiers
» nécessaire (le nombre d'officiers qui peuvent
» être conservés au moment de l'embarquement
» ne pouvant être qu'à raison de trois par chaque
» centaine d'hommes) dans lequel cas les offi-
» ciers licenciés recevront une gratification de
» licenciement qui ne sera pas moins que celle
» qu'ils auraient reçue s'ils avaient été licenciés
» au corps.

» Pour faciliter cet arrangement, les sous-
» officiers et soldats recevront le même engage-
» ment, dont copie est ci-jointe, qui a été donné
» aux Suisses, aussi bien que le même argent
» d'engagement.

» Les hommes de la cavalerie seront aussi in- » vités, ainsi que les soldats de l'artillerie, à » prendre de l'engagement, et ceux qui pren- » dront service seront formés en compagnies » comme l'infanterie; n'étant pas engagés comme » eux pour cette arme, on leur donnera un li- » cenciement d'un mois, et ils auront le choix » de partir ou de s'engager.

	TARIF PAR JOUR.			
	ARGENT d'Angleterre.		ARGENT d'Empire.	
	Schillings.	Pences.	Florins.	Kreutzers.
Un capitaine.	9	5	5	10 $\frac{3}{4}$
Un lieutenant. . . .	5	8	3	7
Un enseigne.	4	8	2	34
Un sergent.	1	6 $\frac{3}{4}$	»	51 $\frac{3}{8}$
Un caporal.	1	2 $\frac{1}{4}$	»	39 $\frac{3}{16}$
Un commun.	1	»	»	33
Un tambour.	1	1 $\frac{3}{4}$	»	37 $\frac{7}{8}$

» Ces compagnies, aussitôt que possible, » après qu'elles seront formées, se joindront » aux corps dont elles doivent faire partie, et » recevront les mêmes appointemens, solde et » rations, que les Suisses reçoivent jusqu'au

» jour qui sera fixé pour l'embarquement et la » paie anglaise, dont le montant pour chaque » grade est expliqué dans le tarif ci-dessus, » dont V. A. est priée d'ordonner que des co- » pies soient distribuées. Ce tarif expliquera » aussi aux officiers le traitement qu'ils rece- » vront. Quant au rang, ils recevront celui de » l'emploi auquel ils sont placés, et recevront » des brevets de S. M.; mais il doit être entendu » que leur rang ne peut courir que du jour au- » quel la paie anglaise commencera, sans qu'ils » puissent rien prétendre, en conséquence, de » l'ancienneté de leurs services, condition dont » on ne peut pas s'écarter, et qui doit être ex- » pliquée à l'officier, avant qu'il se soit décidé » pour le choix.

» Les hommes de la prévôté seront aussi in- » vités de s'engager, mais ceux auxquels cela ne » conviendrait pas recevront un licenciement » de deux mois de solde.

» Les officiers qui se trouveront surnuméraires » à cette formation, aussi bien que les officiers » d'état-major, les officiers des nobles, nobles » tant à pied qu'à cheval, et tout individu quel- » conque recevant des appointemens, seront » réformés avec six mois d'appointemens, s'ils » sont au-dessous de quarante ans, ou chargés

» d'une femme et des enfans hors de France » qu'ils sont obligés de soutenir. Les femmes et » enfans soit nobles ou parens d'officier qui ont » joui du secours au dépôt recevront le même » licenciement déjà accordé à celles et ceux qui » seront partis.

» Les femmes et enfans des soldés, un mois » de secours dont ils jouissent au dépôt.

» S. M. britannique a gracieusement voulu » aussi accorder à une partie des officiers et gen- » tilshommes qui sont estropiés et rendus hors » d'état de servir par leurs blessures, que le » choix leur soit donné, ou de prendre la gra- » tification de douze mois de leur paie actuelle, » ou de recevoir une petite pension journalière, » et elle a aussi accordé qu'elle soit donnée à » un certain nombre de ceux au-dessus de cin- » quante ans, auxquels V. A. S. désire qu'elle » soit allouée, soit pour cause de vieillesse ou » autres raisons particulières et prépondérantes.

» Les pensions devant être payées selon le » tarif suivant : pour chaque général qui avait » le grade avant 1789, cinq schellings par jour.

» Pour chaque colonel, lieutenant-colonel, » major et capitaine, tellement situé qu'il a eu » l'emploi comme tel au corps de Condé, deux » schellings par jour.

» Pour chaque lieutenant et sous-lieutenant » tellement situé, qu'il a eu l'emploi comme » tel, un schelling six pences par jour.

» Pour chaque noble à pied et à cheval, un » schelling par jour.

« S. M. a voulu aussi gracieusement accor- » der qu'une petite pension journalière soit » allouée à chaque sous-officier ou soldat, soit » de cavalerie soit d'infanterie qui se trouve, par » sa vieillesse, blessures, ou enfin estropié, in- » capable et hors d'état de servir et de gagner » sa vie; s'il le préfère au licenciement de douze » mois, une fois payé, et que V. A. S. désire les » recommander pour cette grâce.

» La pension sera, pour chaque sous-officier, » de onze kreutzers d'empire par jour.

» Pour chaque soldat, de neuf kreutzers par jour.

» S. M. a aussi gracieusement ordonné que » deux mois de paie de celle actuelle soient im- » médiatement payés à ceux qui reçoivent la » pension, laquelle ne commencera qu'après » l'expiration des deux mois.

» S. A. S. sentira elle-même combien il est » nécessaire que les mesures les plus efficaces » soient prises pour empêcher qu'on n'abuse » des bontés et de la générosité de S. M. britan-

» nique, et que dans les listes que V. A. S. est » priée de vouloir bien faire former, aucune » personne ne soit admise dont les blessures ou » infirmités n'aient subi l'inspection, non-seu- » lement du chirurgien du régiment, mais aussi » de celui du quartier-général et du médecin, » qui seront responsables et certifieront, sur » leur parole d'honneur, l'état dans lequel ils » se trouvent, et les raisons pour lesquelles ils » ont été inscrits; elle ne manquera pas non » plus, j'en suis convaincu, de donner les ordres » les plus stricts à cet égard.

» Toute espèce d'appointemens et solde ces- » sera au corps de Condé le 30 avril 1801, et s'il » se trouve encore à cette époque des personnes » qui n'ont pas reçu leur licenciement, elles ne » pourront pas, nonobstant, recevoir la solde ou » appointemens après ce jour. Les officiers de » santé et autres que l'on trouvera nécessaires » de conserver étant exceptés, ainsi que ceux » parmi les comptables dont la comptabilité ne » sera pas encore achevée.

» Les pensions dateront du 1er juillet prochain.

» Un commissaire britannique résidera sur » le continent pour se charger des pensions : » il sera établi et sa résidence sera connue avant » le 1er juillet; en attendant, les pensionnaires

» feront bien, autant que possible, de rester
» dans les environs du pays où ils se trouvent.
» Les règles qu'il sera nécessaire d'observer,
» soit au sujet des résidences des pensionnaires,
» soit à celui des formalités et certificats pour
» les absens, seront établies par lui d'après
» ses instructions et circonstances; il doit être
» entendu pourtant, en attendant, que la pen-
» sion ne peut pas être payée à quelqu'un qui
» réside en France, au moins à présent et pen-
» dant la guerre; qu'elles sont données durant
» la bonne volonté de S. M. et qu'elles cesseront
» dans le cas que l'individu qui la reçoit entre
» dans un autre service, ou se trouve employé
» de manière à ne plus la rendre nécessaire.

» Je ne doute pas que V. A. S. ne trouve dans
» ces arrangemens des preuves nouvelles des
» sentimens favorables que S. M. a toujours
» témoignés vis-à-vis votre brave corps, aussi
» bien que de votre auguste famille ; et que les
» regrets qui ne peuvent qu'être causés par cette
» dissolution, quoique si impérieusement né-
» cessitée par les circonstances, se trouveront
» par eux adoucis et diminués.

» Sous cette ferme croyance, je ne peux que
» me féliciter d'avoir eu le bonheur d'être l'or-
» gane de ces sentimens. Je saisis l'occasion en

» même temps pour prier V. A. S. d'agréer les
» assurances de mon plus profond respect.

» *Signé* John Ramsay.

» Le 16 avril. »

Monseigneur fit joindre à l'envoi de cette lettre aux différens corps, l'ordre suivant :

« Monseigneur ordonne que les corps aient
» à se conformer sans délai aux dispositions ci-
» dessus, et S. A. S. verra avec plaisir les braves
» soldats qui ont servi sous ses ordres, continuer
» à combattre sous les drapeaux de S. M. B., qui
» leur a donné tant de marques de son auguste
» protection, et qui soutient si généreusement la
» cause qui leur a mis les armes à la main. «

Les dispositions contenues dans la lettre ci-dessus se trouvant fort différentes de celles qui avaient été annoncées antérieurement par M. Wickam, on eut lieu de croire que ce changement était une suite de celui que venait d'éprouver le ministère d'Angleterre, M. Pitt et tous ses collègues ayant donné leur démission.

Copie de la capitulation signée par les soldats.

« Le N*** s'est engagé volontairement pour
» servir S. M. britannique pendant l'espace de

» six ans, à dater de ce jour, comme brave et » loyal soldat, en se soumettant aux règles de » son service et aux ordres de ses chefs.

» De l'autre côté, on s'engage de lui payer la » solde accordée aux troupes nationales de » S. M. B., à dater du jour qui sera fixé pour » tous les régimens, mais qui ne sera pas plus » éloigné que d'un mois du jour qu'il aura si- » gné la capitulation, savoir:

A chaque sergent, 1 schelling (6 sols $\frac{3}{4}$), ou 3 kreutzers $\frac{1}{2}$.

A chaque caporal, 1 schelling (6 sols $\frac{1}{4}$), ou 39 kreutzers.

A chacun commun, 1 schelling, ou 33 kreutzers.

» Sur cette somme, à peu près 3 kreutzers » par jour seront déposés entre les mains du capitaine pour être employés pour lui fournir » des bas, souliers et chemises, selon l'usage » du service de S. M. B.

» Les rations qui dans le service de S. M. » varient selon la circonstance du pays où on » se trouve, lui seront fournies de la même » quantité, qualité, et sur le même pied qu'aux » troupes nationales de S. M.; et comme dans » des circonstances il arrive quelquefois qu'une » retenue est faite aux troupes nationales, soit

» dans les hôpitaux, soit à bord des transports » ou dans d'autres occasions, cette retenue lui » sera également faite sur le même pied.

» Pour son habillement, il recevra, savoir : » un habit, veste, culotte ; un chapeau tous » les ans, et une capote tous les deux ans ; et » pour tout ce qui n'est pas mentionné, il sera » traité comme les autres troupes nationales. » On s'engage aussi de ne l'employer qu'en Eu- » rope ou dans la Méditerranée, les îles et côtes » de cette mer.

» Pour engagement, il recevra trois louis, » dont un demi le jour qu'il signera l'engage- » ment, et un demi après l'embarquement; il » recevra aussi un louis, s'il s'est bien conduit, » au commencement de la seconde année.

» Si S. M. B. se trouve obligée de le licencier » avant l'expiration de six ans, il recevra en » outre une gratification pour ses services, qui » ne sera pas moins que huit mois de paie, une » somme pour subvenir aux frais de son retour, » calculée d'après le nombre de lieues qu'il se » trouvera entre le lieu où il débarquera sur » le continent, et celui de sa naissance, à rai- » son de six kreutzers d'empire par lieue et si, » après l'expiration de six ans, il préfère à un » nouvel engagement de retourner dans son

» pays, il recevra les six kreutzers par lieue, » comme dans le premier cas, et si on est con- » tent de lui, peut-être aussi quelque gratifica- » tion pour ses services.

» Les estropiés et blessés recevront, soit une » pension pendant leur vie, soit une somme d'ar- » gent une fois payée.

» Si l'embarquement n'a pas lieu, il recevra » la même somme, gratification et licenciement » et argent de route qui aura été payé aux troupes » suisses. »

Monseigneur fit connaître, le 19, aux corps, qu'il avait reçu du Roi la lettre la plus gracieuse et la plus honorable pour le corps. S. M. en lui marquant toute la peine que lui cause sa dissolution, charge S. A. d'assurer les braves officiers dont elle lui a fait passer les demandes, que leur zèle pour son service n'aura pas été vain et qu'elle n'attend que le retour de M. de La Chapelle pour faire expédier les grâces qu'elle jugera à propos d'accorder.

Le colonel Ramsay adressa, le 27, au prince de Condé une nouvelle note par laquelle il l'informait que l'infanterie recevrait un mois de gratification, soit que les soldats s'engageassent, soit qu'ils ne s'engageassent pas, et que celle des dragons et de l'artillerie serait portée à six

semaines au lieu du mois qui avait été annoncé.

Le prince de Condé ayant, le 29, annoncé le projet qu'il avait de partir incessamment pour l'Angleterre, où il était invité de se rendre par le gouvernement qui paraissait disposé à lui assigner un traitement convenable, il fit faire dans sa maison des réformes considérables, ceux qui devaient le suivre se bornant au comte de Damas, son premier écuyer, au chevalier de Contye et au comte de Lévignac, deux de ses aides-de-camp, il assura un traitement aux autres grands officiers et gentilshommes de sa maison, avec injonction de lui indiquer les lieux où ils fixeraient leur domicile en Allemagne pour le mettre à portée de les rappeler près de lui lorsque les circonstances le permettraient; de plus, il arrêta que le reste de sa maison qu'il pourrait se trouver dans le cas de faire venir en Angleterre, s'il y prolongeait son séjour, se rendrait dans les environs d'Hambourg, pour y attendre ses ordres ultérieurs. Le duc d'Enghien, qui se trouvait pour le moment établi à Gratz, dut y continuer son séjour jusqu'à ce que son grand-père lui eût donné de ses nouvelles de Londres.

Le duc de Berry qui, après être resté à son régiment jusqu'au jour où le licenciement gé-

néral avait été opéré, était venu passer quelques jours avec le prince de Condé, témoigna beaucoup de sensibilité en quittant le quartier-général, d'ou il partit le 30 pour se rendre à Clagenfurth, près de MADAME, sa mère. Il devait y attendre près de cette princesse le moment où les circonstances lui permettraient de se rendre à Naples pour y conclure son mariage, qui depuis fut rompu.

Toute espèce d'appointemens et de solde ayant cessé, excepté pour les commandans des corps et pour les comptables, ainsi qu'il avait été annoncé par la lettre de M. de Ramsay du 16 avril, le licenciement de tous les corps fut opéré le 1er mai. Les hommes blessés se rendirent, en conséquence de la disposition du commissaire britannique, au quartier-général pour y être soumis à l'examen du premier médecin de l'armée, M. Guérin, du chirurgien de Monseigneur, M. Allouel, et du chirurgien des corps suisses, M. Raymond. La nature des blessures ayant été divisée en trois classes, ceux qui en avaient de plus graves reçurent douze mois de solde en gratification, et les autres huit ou quatre.

Il ne se trouva dans les différens corps qu'environ six cents hommes consentant à s'embar-

quer, lesquels formèrent six compagnies, dont deux furent fournies par le régiment de Bourbon, M. le comte du Hautoy, le chevelier de James, capitaines.

Deux par le régiment de Durand, M. le marquis d'Armolis, de Villatte, capitaines.

Une par le régiment d'Enghien, M. le baron de Serocourt, capitaine.

Une par les compagnies française et suisse, M. le Page, capitaine.

Chacune de ces compagnies fut réunie dans différens cantonnemens, d'où elles devaient se rendre incessamment à Trieste, et y être embarquées pour Malte, leur première destination.

Le licenciement des corps étant opéré, le colonel Ramsay s'occupa de ceux qui s'étaient fait inscrire pour la pension, et demanda que les listes de ceux qui la sollicitaient lui fussent remises sous peu de jours.

Les états de ceux qui s'étaient fait inscrire pour la pension, tant au corps qu'au dépôt et à l'hôpital, étant réunis, Monseigneur les remit, le 7, à M. de Ramsay, dont la décision à cet égard était attendue avec d'autant plus d'impatience que la plupart de ceux qui prétendaient à cette modique pension se trouvaient encombrés au quartier-général, et que l'éco-

nomie leur faisait une loi de se rendre le plus tôt possible dans l'asile que chacun d'eux avait choisi.

Cette dernière décision à donner par le colonel Ramsay, différait le départ de Monseigneur, qui ne voulait pas s'éloigner tant qu'il resterait un seul individu auquel il pensait que sa présence ou son influence pussent être utiles : cet excellent prince conservait donc jusqu'au dernier moment le caractère de bonté et le tendre intérêt dont il n'avait cessé, depuis dix ans, de donner des preuves si touchantes à son corps en général, et particulièrement à chacun de ceux qui le composaient.

Le colonel Ramsay, qui ne perdait aucune occasion de témoigner, même au prince de Condé, une méfiance peu obligeante, lui apporta, le 13, l'état des pensions arrêté, et se permit de lui observer, avec assez d'humeur, que ceux qui s'y trouvaient portés étaient en nombre bien considérable. Nous avions cependant lieu de ne pas douter que l'intention du gouvernement britannique avait été de donner beaucoup plus d'extension à ce bienfait; mais Monseigneur opposait toujours aux contrariétés que lui faisait éprouver ce commissaire anglais une patience inaltérable, dans la crainte de

porter préjudice à quelques individus, s'il l'avait fait rentrer dans les bornes dont il se permettait fréquemment de s'écarter.

Le nombre des pensionnés se trouva être de trois cent neuf, y compris une quarantaine de sous-officiers et soldats.

Celui des officiers-généraux fut de trente-cinq; savoir :

Officiers-généraux avant 1789 (à 5 schellings):

MM.

Le comte d'Escars.
Le comte de Mazancourt.
Le comte de Choiseul.
Le marquis de Mauroy.
Le comte de Damas-Crux.
Le comte de Lanans.
Le comte d'Ecquevilly.
Le marquis de Puymaigre.
Le comte de la Varenne.
Le comte d'Aigremont.
Le marquis de Thumery.
Le comte du Cayla.
Le chevalier du Boys.

Officiers-généraux depuis 1789 (à 3 schellings).

MM.

Le marquis de Mazancourt.
Le vidame de Vassé.
Le marquis de Montagnac.
Le vicomte de Brachet.
Le chevalier le Mintier.
Le comte de Noinville.
Le comte Etienne de Damas.
Le vicomte de Messey.
De Jobal.
Le comte de Portalès.
Le comte Alexandre de Damas.
Le vicomte de Dortans.
Le vicomte de Thumery.
De Rison.
Le comte de Tschoudy.
De Riolet.
D'Espeyron.
Le baron de Bombelles.
Le chevalier du Prat.
Le baron de Tourdonnet.
De Solémy.
De Perrinot.

L'instruction suivante, relative aux forma-

lités à remplir pour ceux qui avaient obtenu la pension, fut remise à chacun d'eux.

« Chaque officier ou gentilhomme pensionné » recevra en partant quatre mois de ses appoin» temens actuels, lesquels seront censés à comp» ter du 1er mai.

» Les pensions commenceront à dater du » 1er août et seront payées annuellement, à » quatre reprises et sur les jours ci-après indi» qués; savoir : le 1er août, le 1er novembre, le » 1er février et le 1er mai.

» Ils les recevront des mains d'un des ban» quiers de la ville où ils résideront, ou de la » ville la plus prochaine de leur résidence, qui » sera prévenu à ce sujet avant l'époque du » premier paiement.

» Les pensionnés présenteront au banquier, » quand ils feront leur demande pour le paie» ment, un certificat de vie signé, ou par un » ministre, ou par un consul d'Angleterre, ou » par le magistrat de la ville où ils résident, » lequel certificat constatera leur existence; il » sera laissé entre les mains du banquier, et » sera joint à leur quittance.

» Chaque pensionné sera écrit sur un registre, » qui restera entre les mains du commissaire de » S. M. britannique, sur lequel on écrira le nom,

» le grade, l'âge, le signalement, et le lieu où
» il se propose de s'établir.

» Chaque pensionné recevra un certificat de
» S. M. britannique, qui en même temps servira
» de patente et de passeport.

» Aucun pensionnaire ne pourra changer de
» résidence ou tirer sa paie autre part que dans
» l'endroit établi par lui, à moins de recevoir
» la permission du commissaire de S. M. B.

» La pension est donnée durant le bon plai-
» sir de S. M., et ne peut être ni vendue ni trans-
» férée au profit d'un autre.

» Tout pensionné qui rentre en France la
» perd pour toujours, sans pouvoir jamais y
» prétendre. *Signé* John Ramsay. »

M. de Ramsay, dont le travail n'avait aucune base, et aux dispositions duquel chaque jour apportait quelque changement, prit, le 17, une détermination qui aurait procuré au gouvernement britannique un bien plus grand nombre d'hommes, si elle n'eût pas été aussi tardive. Il décida que les six compagnies qu'avaient fournies les troupes soldées du corps de Condé, et qui avaient dû être jointes aux corps suisses, formeraient un bataillon séparé sous le nom de *Chasseurs britanniques*, dont

le commandement serait donné à M. de Forestier, premier aide-major du régiment noble à pied, et l'un des officiers d'infanterie les plus estimés de l'armée. M. du Faure, également aide-major au même corps, jouissant aussi d'une bonne réputation, lui fut donné pour second.

Le colonel Ramsay pria, le 21, Monseigneur de faire faire un petit changement à l'instruction donnée pour les pensions, et de faire substituer à la phrase qui la terminait, celle-ci:

«Tout pensionné qui rentrera en France la » perd, à moins qu'il n'y ait une décision ultérieure qui le permette.»

Tous les pensionnés, en conséquence de l'ordre du colonel Ramsay, se firent, le 22, inscrire et signaler sur le registre dressé à cet effet.

Le colonel Ramsay, qui partait le lendemain pour se rendre à Trieste et y faire embarquer les corps de nouvelle levée, vint, le 25, prendre congé du prince de Condé; il donna en même temps ordre aux membres du bureau de comptabilité et de la trésorerie de partir le surlendemain pour Gratz, où tous les comptes définitifs du corps devaient être arrêtés.

Le prince de Condé ayant donné jusqu'au dernier moment les preuves les plus touchantes de son attachement et de son intérêt pour son

corps, et n'ayant plus aucun moyen d'être utile, aurait fixé dès le jour même celui de son départ, si des réponses qu'il attendait de Vienne ne lui eussent pas été nécessaires pour déterminer la route qu'il devait prendre; mais comme elles pouvaient arriver d'un moment à l'autre, il devint probable qu'il partirait peu de jours après.

Le prince de Condé ayant reçu la veille la réponse qu'il attendait de Vienne, et par laquelle il se trouvait invité à y passer, pour voir l'empereur, partit, le 1er juin, à six heures du matin de Windish-Festritz, pour se rendre à Gratz, où il dîna chez le duc d'Enghien.

S. A. ayant encore reçu les hommages et les regrets d'un grand nombre d'officiers et de gentilshommes qui se trouvaient à Gratz, et parmi lesquels j'étais, partit le 2, à midi, après avoir donné de nouveau, à tous et à chacun en particulier, des preuves non équivoques de sa sensibilité, ainsi que de la vive douleur que lui causait la dissolution d'un corps dont il avait reçu tant de preuves de dévouement, et qui lui témoignait des regrets d'autant plus vifs, qu'il devait à ce prince dix années d'existence et de gloire. J'éprouvai particulièrement une peine bien sensible en me voyant forcé par les

semaines au lieu du mois qui avait été annoncé.

Le prince de Condé ayant, le 29, annoncé le projet qu'il avait de partir incessamment pour l'Angleterre, où il était invité de se rendre par le gouvernement qui paraissait disposé à lui assigner un traitement convenable, il fit faire dans sa maison des réformes considérables, ceux qui devaient le suivre se bornant au comte de Damas, son premier écuyer, au chevalier de Contye et au comte de Lévignac, deux de ses aides-de-camp, il assura un traitement aux autres grands officiers et gentilshommes de sa maison, avec injonction de lui indiquer les lieux où ils fixeraient leur domicile en Allemagne pour le mettre à portée de les rappeler près de lui lorsque les circonstances le permettraient; de plus, il arrêta que le reste de sa maison qu'il pourrait se trouver dans le cas de faire venir en Angleterre, s'il y prolongeait son séjour, se rendrait dans les environs d'Hambourg, pour y attendre ses ordres ultérieurs. Le duc d'Enghien, qui se trouvait pour le moment établi à Gratz, dut y continuer son séjour jusqu'à ce que son grand-père lui eût donné de ses nouvelles de Londres.

Le duc de Berry qui, après être resté à son régiment jusqu'au jour où le licenciement gé-

néral avait été opéré, était venu passer quelques jours avec le prince de Condé, témoigna beaucoup de sensibilité en quittant le quartier-général, d'ou il partit le 30 pour se rendre à Clagenfurth, près de MADAME, sa mère. Il devait y attendre près de cette princesse le moment où les circonstances lui permettraient de se rendre à Naples pour y conclure son mariage, qui depuis fut rompu.

Toute espèce d'appointemens et de solde ayant cessé, excepté pour les commandans des corps et pour les comptables, ainsi qu'il avait été annoncé par la lettre de M. de Ramsay du 16 avril, le licenciement de tous les corps fut opéré le 1er mai. Les hommes blessés se rendirent, en conséquence de la disposition du commissaire britannique, au quartier-général pour y être soumis à l'examen du premier médecin de l'armée, M. Guérin, du chirurgien de Monseigneur, M. Allouel, et du chirurgien des corps suisses, M. Raymond. La nature des blessures ayant été divisée en trois classes, ceux qui en avaient de plus graves reçurent douze mois de solde en gratification, et les autres huit ou quatre.

Il ne se trouva dans les différens corps qu'environ six cents hommes consentant à s'embar-

par ses malheurs que par toutes les vertus et toutes les qualités aimables qu'elle réunit.

Je quittai Presbourg le 10 juin, pour me rendre à Tyrnau et m'y reposer de mes courses et de mes fatigues. Le calme dont je jouissais dans cet asile fut assuré par les soins de la compagne qui, après avoir fait le bonheur de mes beaux jours, a constamment adouci mes peines pendant le cours de ma longue émigration. C'est dans cette retraite, ou dans toute autre que les circonstances pouvaient m'offrir, que j'étais résolu d'attendre le seul événement qui pût me ramener dans ma patrie, le rétablissement de mon souverain. La Providence ayant exaucé les vœux de ses fidèles sujets, a mis un terme aux convulsions qui ont si long-temps tourmenté l'Europe. Vingt-cinq années d'orage ont expié vingt-cinq années d'erreurs. Dieu s'est laissé désarmer; le Roi oublie; et sa sagesse, sa bonté, son expérience, sont pour l'Europe comme pour la France l'assurance du bonheur. C'est la colombe qui apporte aux habitans de l'Arche le rameau sacré de la paix, le signe du pardon, le gage de la réconciliation.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

QUI SE RAPPORTE A LA JOURNÉE D'OBER-KAMLACH.

Les rédacteurs de l'ouvrage qui a pour titre : *Victoires, Conquêtes*, etc., ont adressé au rédacteur principal des *Annales Militaires* une réfutation de la brochure intitulée *Journée d'Ober-Kamlach.*

Cette réfutation, insérée page 372 et suivantes du 4me cahier des *Annales Militaires*, que le hasard a fait tomber dans nos mains, est appuyée,

1°. D'un rapport du général Abatucci au général Ferino, en date du 26 thermidor an 4.

2°. D'un extrait de l'ouvrage intitulé *Principes de la Stratégie* etc., attribué à S. A. I. l'archiduc Charles.

Nous ne ferons d'autre observation sur le rapport du général Abatucci, sinon, qu'écrit pour ainsi dire dans la chaleur de l'action, en 1796, à une époque où les émigrés n'étaient ni ménagés ni flattés, il est, sans contredit,

beaucoup moins acerbe que la version présentée en 1818, pages 292 et suivantes du 6me volume des *Victoires et Conquêtes*.

L'espèce de ruse mise en œuvre par quelques émigrés pour faire croire aux républicains qu'ils étaient tournés, n'est pas neuve à la guerre; rapportée par le général Abatucci, elle n'est pas même critiquée par ce général, qui du reste ne dissimule pas que l'infanterie noble du corps de Condé revint à la charge et se battit pendant huit heures avec le plus grand acharnement. Les rédacteurs des *Victoires et Conquêtes*, avant de supposer que Bayard eût réprouvé le stratagême attribué aux émigrés à Ober-Kamlach, auraient dû prendre connaissance de celui par lequel le chevalier *sans peur et sans reproche*, qui réunissait au plus haut degré les deux qualités d'un grand capitaine, *le courage et la ruse*, fit lever le siége de Mézières en 1521.

Quant à la citation prétendue extraite de l'ouvrage de l'archiduc Charles, elle a un tout autre caractère. On fait dire au prince ce qu'il n'a pas dit; on a copié, sans le moindre avertissement et comme si elle eût appartenu au texte de l'archiduc, une note de son traducteur, et encore a-t-on pris soin de la mutiler,

car si on n'en eût pas supprimé le premier paragraphe, la supercherie eût été découverte, et on aurait vu au contraire que le traducteur reproche à l'auteur d'avoir passé sous silence un combat *dont jusqu'à présent l'on n'a pas connu les détails.* (*Voyez* page 281, tome 2 de la traduction.)

Cependant il n'est personne qui, ayant lu le quatrième cahier des *Annales Militaires* sans avoir lu l'ouvrage de l'archiduc, ne demeure bien convaincu que ce prince a fourni la citation empruntée à une note tronquée de son traducteur; et si, comme on l'assure, ce dernier est un collaborateur des *Victoires et Conquêtes*, on a peine à concevoir qu'il ait souffert cette espèce de tour de passe-passe.

Voici ce que dit l'archiduc : « Riese passa le » Danube le 13, à Dillingen, prit poste à Burgau » et détruisit tous les ponts. En même temps » le prince de Condé, après une affaire assez » chaude avec l'avant-garde de Férino, se re- » tira de Mindelheim à Schwabmunchen. »

Il n'entrait pas dans le plan de l'archiduc d'en dire davantage sur cette affaire; ce prince a écrit pour l'art et non pour les passions.

C'est peut-être la première fois qu'on s'est

avisé de faire passer sur le compte d'un auteur, avec pleine connaissance de cause, les notes ou les commentaires de son traducteur; et c'était bien le cas ou jamais, pour MM. les rédacteurs des *Victoires et Conquêtes*, de se pénétrer de cette phrase qu'ils se plaisent à répéter, mais que nous n'avons pas été assez heureux pour trouver dans Plutarque non plus que dans Amyot : « Le plus petit lopin de trahison est » sujet de répugnance aux âmes généreuses. »

Puisque nous avons parlé de l'ouvrage de l'archiduc Charles, nous saisirons cette occasion d'exprimer le regret de voir que la traduction ne réponde pas à ce que nous avions attendu de l'auteur du *Traité des grandes opérations militaires*.

L'avertissement qui précède la traduction des *Principes de Stratégie*, les nombreux errata qui l'accompagnent sans rien rectifier d'important, et surtout la comparaison que nous avons faite du texte allemand avec la version française, nous prouvent que le militaire distingué qui a entrepris ce travail en a trop hâté la publication. Son service et d'autres contrariétés n'ont pas permis qu'il lui donnât la perfection désirable et que réclamait le sujet; enfin il a dû employer des collaborateurs.

Ainsi s'expliquent de nombreuses erreurs, qu'une seconde édition ferait sans doute disparaître.

Il est certain que dans celle-ci les pensées de l'auteur ont été par fois totalement dénaturées; il en est résulté, d'abord que des notes qui peuvent fort bien se rapporter à la traduction, ne se rapportent pas toujours de même au texte original; et ensuite que l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1796, qui naturellement s'est servi de la traduction de l'ouvrage de l'archiduc pour le réfuter, a pu croire quelquefois la critique exercée par son illustre adversaire, infiniment moins mesurée qu'elle ne l'est réellement dans l'original.

Nous nous dispenserons des citations qui seraient trop nombreuses et d'ailleurs étrangères à l'objet de cette note; elles pourront être soumises plus tard au jugement des militaires versés dans la langue allemande.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

SUR LES PREMIÈRES CAMPAGNES DU PRINCE DE CONDÉ.

LORSQUE j'ai tracé mon journal, l'image du prince de Condé n'a pas cessé d'être sous mes regards. L'affection filiale que le militaire voue au général qui partagea ses dangers et qui le guida sur les routes de l'honneur, ne saurait être méconnue chez un peuple qui vient de soutenir de si longues guerres. On trouvera donc naturel le penchant qui me porte à rechercher mon héros dès ses premiers exploits. Je trouve doux de le montrer, lorsqu'à l'âge de vingt-cinq ans il se rend maître en quatre jours de Moppen. La conquête de cette place, en aussi peu de temps, fit un honneur infini aux troupes ainsi qu'au prince de Condé, dont les mesures et l'activité avaient garanti le succès de l'expédition. Dès sa jeunesse il possédait ce don heureux d'électriser ses subordonnés, qu'il a mis au grand jour durant toutes nos épreuves. A Moppen, les troupes donnèrent des

marques de la plus grande volonté : les grenadiers voyant que le travail était instant, et que le nombre des travailleurs n'était pas suffisant, se mirent également à l'ouvrage. S. A. S., les officiers-généraux et ceux des régimens envoyèrent leurs domestiques aux fascines, tout le monde chercha à seconder l'ardeur du prince et à accélérer ses succès. La première action d'éclat du prince de Condé sembla lui avoir préparé la journée de Johannesberg, un des plus beaux fleurons de sa couronne militaire.

On trouvera dans la lettre suivante les premières traces de ce caractère de modestie qu'il a si bien soutenu dans le cours de sa carrière.

Lettre de M. le prince de Condé à M. le duc de Choiseul.

Friedberg, le 30 août 1762.

« M. le prince héréditaire vient d'être battu, » monsieur, par le corps que le Roi a bien » voulu me confier, conjointement avec M. de » Stainville : les troupes ont fait des prodiges de » valeur, et particulièrement le régiment de » Boisgelin, commandé par MM. de Chantilly » et de Jenner, qui a enfoncé seul, la baïonnette » au bout du fusil, le corps de M. le prince hé-

»réditaire : les grenadiers royaux d'Ailly et de »Cambis ont aussi fait des merveilles ; les dra- »gons et mes troupes légères, aux ordres de »M. de Levis, ont soutenu avec la plus grande »fermeté l'effort de l'ennemi au point impor- »tant de la tour du Johannesberg, assez long »temps pour donner à une partie de mon in- »fanterie celui d'arriver. Les grenadiers royaux »et les dragons de M. de Stainville ont fait aussi »des merveilles.

»Cette journée nous a coûté peu de monde. »J'évalue la perte des ennemis de sept à huit »cents hommes tués ou blessés ; nous avons »jusqu'à présent mille à douze cents hommes »prisonniers, dix-huit officiers, dix pièces de »canon, et deux étendards. Je compte, demain »ou après, vous envoyer une relation plus dé- »taillée. Je ne saurais trop répéter que c'est à »l'extrême valeur des troupes qu'est dû le suc- »cès de cette journée. MM. les maréchaux ont »voulu vous envoyer un officier, et ils ont jugé »comme moi que M. de Boisgelin avait trop »bien servi le Roi dans cette occasion pour »n'être pas préféré. Je vous demande avec ins- »tance de le faire brigadier. Cette récompense »est due à sa valeur nerveuse et distinguée, qui »a décidé le succès. »

» *P. S.* M. de Wurmser est blessé d'un coup » de feu, et M. de Choiseul, colonel des dra» gons, d'un coup de sabre.

» Je vous prie de vouloir bien remettre au » Roi la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire. »

On voit que le prince en rendant justice à la valeur de ses frères d'armes, n'oubliait que lui. C'est également avec bien de l'intérêt qu'on trouve dans une de ses lettres à M. de Choiseul un nouveau témoignage de sa modestie et celui de sa reconnaissance pour l'excellent guide que le ministre lui avait donné.

« Les bons conseils et les lumières de M. le » marquis de Monteynard m'ont été fort utiles » dans cette occasion et pendant toute la cam» pagne. »

ÉTAT GÉNÉRAL

DU CORPS DE CONDÉ

LORS DE SA DISSOLUTION EN 1801.

Quartier-général.

MM.

L'abbé de Villedon, faisant pour M. de Conzié, évêque d'Arras, les fonctions de premier aumônier du corps. Le général comte de Wall.

Maison de S. A. S. Mgr. le prince de Condé.

MM.

Le général comte du Cayla, le général comte Alexandre de Damas, le général comte de Choiseul, le général chevalier Le Mintier, maréchaux-de-camp; le lieutenant-colonel comte d'Auteuil, le lieutenant-colonel chevalier de Sarobert, le lieutenant-colonel chevalier de Contye.

Bureau.

MM.

L'abbé de Montmaur, aumônier; Drouin, secrétaire des commandemens et commissaire des guerres; Chodron, trésorier; Allouel, chirurgien; Boston, vaguemestre.

Aides-de-camp de S. A. S.

MM.

Le général comte de Franclieu, le colonel comte de Gréen-Saint-Marsault, le colonel de Teyssonnet, le colonel comte d'Esgrigny, le colonel comte de Levignac, le comte de Polignac, le lieutenant-colonel comte de la Chevalerie, le lieutenant-colonel chevalier de Pons, le lieutenant-colonel chevalier de Pradt, le major marquis de Palarin, le major vicomte de Berthier, le major comte de Grimaldi, le capitaine comte du Goulet.

Aides-de-camp de Mgr. le duc d'Enghien.

MM.

Le marquis de Courtemanche, le comte de Serant, le vicomte Réné de Cheffontaines, le comte de Jonville.

État-major général de l'armée.

MM.

Le général baron de la Rochefoucauld, le colonel prince Amédée de Broglie, le colonel baron d'Orb, le major Roussel, le major Boisselier, le marquis de la Bassetière, le capitaine Alexandre d'Orb; Villars, quartier-maître; Mathieu, Le Roux et Drouard, fourriers de logemens; Drouin, vaguemestre général.

État-major général de l'infanterie.

MM.

Le général marquis de Bouthillier, le général de Solémy, le colonel comte de d'Hoffelize, le lieut.-colonel de Menibus, le lieut.-colonel de Plasman, le major chevalier de la Villehulin, le capitaine de La Tapie, le capitaine comte de Flavigny; Folchet, quartier-maître; Mellet et Kremps, secrétaires.

État-major de la cavalerie.

MM.

Le général comte d'Ecquevilly (1), le général de Jobal, le colonel comte de Vassan, le lieut.-colonel comte de Dixmude Montbrun, le major comte Charles de Mellet, le major chevalier d'Esterno, le major chevalier de la Salle, le capitaine Duhamel; le lieutenant Streicher, quartier-maître; Scholler, secrétaire.

Officiers-généraux, et autres, à la suite du quartier-général.

MM.

Le général de Nadal, commandant en chef de l'artillerie; le comte de Lavarande, son aide-de-camp; le général marquis de Bombelles (2).

---

(1) Le marquis d'Ecquevilly, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées et de la province de Champagne, étant mort pendant le cours de la révolution, le comte d'Ecquevilly a pris le titre que portait son père.

(2) Aujourd'hui évêque d'Amiens, et premier aumônier de madame la duchesse de Berry.

Police.

MM.

Le général chevalier du Boys, lieutenant de roi du quartier-général; le lieut.-colonel Hugo, major du quartier-général; l'abbé Alary, aumônier; Vidal et Saint-Paul, inspecteurs de police.

Administration.

MM.

Baudouin de Montaigu, intendant; de Belonde, de la Mothe, de Chesnel, de Vaudricourt, de Rochebrune, commissaires-ordonnateurs des guerres; Moreau, Alary, Loyson l'aîné, Loyson cadet, Daniel, Petit, commissaires des guerres ordinaires; Voirin de Buret, secrétaire principal de l'intendance et quartier-maître; Pille, Morstein, Fanget, Jacquet, secrétaires.

Trésorerie.

MM.

De Saint-Etienne cadet, de Saint-Etienne aîné, Deszuttes, Deschamps; Salins, caissier.

Prévôté.

MM.

Le lieutenant-colonel de Basquiat, prévôt général; le lieut.-colonel Maillard, prévôt-général-adjoint; le capitaine Moysés, le capitaine Bulleteau, le lieutenant Claret, le lieutenant Lesturgies, le sous-lieut. Frochot, le sous-lieut. Maréchal, le sous-lieut. Perochon, le sous-lieut. Prévôt.

Corps du génie.

MM.

Le général de Jussencourt, le lieut.-colonel vicomte de Sartiges, le major de Saxy, le capitaine de Damoiseau, le capitaine de Malbois, le capitaine chevalier de Cheffontaines, le lieutenant de Vigier, le lieutenant de Pineau, le lieutenant Jeanbart, le lieutenant de Castres.

Garde du quartier-général.

M.

Le colonel chevalier de Rébourguil, commandant les deux compagnies.

Compagnie française.

MM.

Le capitaine Gilles, le lieutenant Barrême, le lieutenant Lucas, le sous-lieut. Desaix, le sous-lieut. de Fléchac, le sous-lieut. de Chazelles; l'abbé Grandin, aumônier; Malingil, chirurgien-major.

Compagnie suisse.

MM.

Le capitaine Le Page, le lieutenant Chaudel, le lieutenant Ollier, le sous-lieutenant Tschoudy, le sous-lieutenant Lemaître; l'abbé Dunis, aumônier; Laurentz, chirurgien-major.

Officiers de santé.

MM.

Guérin, médecin; Girard, chirurgien-aide-major; Oberlin le jeune, apothicaire.

Poste aux lettres.

MM.

Muzelier, directeur; Pigeon, facteur.

Vivres.

MM.

Lay, entrepreneur-général; Wolff, magasinier.

HÔPITAUX SÉDENTAIRE ET AMBULANT.

Administration.

MM.

Berger, régisseur; Theis, secrétaire.

Officiers de santé et employés.

MM.

Tavernier, premier médecin; Mathey, second médecin; Distel père, premier chirurgien-major; Graff, second chirurgien-major; Ay et Offand, chirurgiens-aides-majors; Delabécanière, premier élève; Nicod, Flassack, Lienhard, Royer, Distel aîné, Frick, Axthammer, Distel cadet, Esseyva, Cossandey, Wacker, Rizet fils, Wolprette, élèves en chirurgie; Oberlin aîné, Chargrasse, apothicaires chefs; Schaller, Lauche, Petit, Pillet, élèves en phar-

macie; l'abbé Wack, aumônier de l'hôpital; l'abbé Baudot, aumônier de l'hôpital ambulant; Duchallier, directeur de l'hôpital; l'abbé Ninard, directeur de l'ambulance; Arnoud, garde-magasin de l'hôpital; l'abbé Ducrés, garde-magasin pour l'ambulance; l'abbé Favier, économe pour l'hôpital; l'abbé Pasquier, économe pour l'ambulance; Shillinger, commis aux entrées.

Se sont dévoués au service des malades:

Madames de Pourroy, abbesse de Saint-Jacques; Lambert, Le Seigneur, de Villesavoye; MM. l'abbé Petitcunot, l'abbé Desmons, l'abbé Carte, l'abbé Schwendt, l'abbé Le Roi, l'abbé Mitraud, l'abbé de Lée, le Père Félix, l'abbé Farge, l'abbé Champagne, l'abbé Gremillet, l'abbé de la Resne, l'abbé Fousset, l'abbé Lecomte, l'abbé Messin, l'abbé comte de Vaulx, l'abbé Lepelletier, l'abbé Lerebours; Benoît, employé au magasin; Gauduin, employé à la dépense; Bouchard, tisannier.

CORPS D'ARTILLERIE.

Grand état-major.

MM.

Le général de Nadal, au quartier-général; le général de Rison, commandant en second.

Etat-major du régiment.

MM.

Denis, colonel; de Roth, lieutenant-colonel; de Cornet, major; de Villaret, chef de brigade; Lepelletier-d'Arget, *idem;* le chevalier de Courville, aide-major; de Romain, sous-aide-major; de Grandrut, *idem;* le chevalier de Salgues, *idem;* de Saint-Cyr, quartier-maître.

Compagnie noble.

MM.

De Fyard, capitaine en premier; le chevalier de Colonge, capitaine en second; de Thieulin, lieutenant en premier; de l'Escly, lieutetenant en second.

Compagnies de canonniers.

Première.

MM.

De Menibus, capitaine en premier; de Fontenay, capitaine en second; de Gaville, lieutenant en premier; de Langle, *idem;* de Prat, lieutenant en second.

Seconde.

MM.

De Grandrut, capitaine en premier; de Condé, capitaine en second; le Fort, lieutenant en premier; le Tellier, *idem;* d'Aleyrac, lieutenant en second.

Troisième.

MM.

De Thurigny, capitaine en premier; le chevalier du Raget, capitaine en second; Lalance, lieutenant en premier; le chevalier de Saint-Cyr, *idem;* de Quelan, lieutenant en second.

Quatrième.

MM.

De Marcy, capitaine en premier; Desroches, capitaine en second; Dubois de Launay, lieutenant en premier; de Borel, *idem;* de Rison fils, lieutenant en second.

Compagnie d'ouvriers.

MM.

De Ferussac, capitaine en premier; de Soras, capitaine en second; de Faultrier, lieutenant en premier; le chevalier de Légier, *idem;* de Légier, lieutenant en second.

Officiers surnuméraires à la suite.

MM.

Ulrich, capitaine en premier; Durant de Sévigné, *idem;* d'Anglefort, capitaine en second; le chevalier de Cauffour, lieutenant en premier.

PARC.

MM.

D'Artan, Duraget, Bonnard, Duhay.

Officiers-généraux employés au corps de Condé, depuis sa formation jusqu'à la paix de 1801.

Nota. Les étoiles marquent ceux de ces messieurs qui se trouvaient encore au corps lors du licenciement.

Lieutenans-généraux.

MM.

Le comte de Turpin-Crissé, le prince de Rohan-Rochefort, le marquis de Bouillé, * le comte de Wall, de Gelb, le duc de Villequier, le marquis de Jaucourt.

Maréchaux-de-camp.

MM.

* Le comte de Mazancourt, le marquis d'Argenteuil, le marquis de Vibraye, * le comte de Choiseul-Meuse, * le comte de Mellet, * le comte d'Escars, * le marquis de Mauroy, * le vicomte Duhantoy, * le comte de Damas-Crux, le comte de Cely, le baron de Flachslanden, * le comte de Vioménil, le marquis de Crenolle, * le comte Duchilleau, * le comte de Béthizy, * le

vicomte de Virieu, * le comte de Lanans, le vicomte de Boissc, le comte de La Blinaye, le commandeur de Virieu, * le marquis de Puymaigre, le vicomte de Chambrun, le comte de Chamolles, le comte de Sabran, le baron de Balthazard, le comte de Salgues, le comte de Lavarennes, * le comte d'Aigremont, * le comte de Lasaulais, le duc de Laval, le comte d'Autichamp, * le marquis de Vauborel, * le marquis de Thumery, le baron de Fumel, * le marquis de Monspey, le comte de Bévy, de Martignac, * le comte d'Ecquevilly, * le marquis de Bombelles, le comte d'Hautefort, le baron d'Auger, le comte d'Agoult, * le marquis de Champigny, * le comte du Cayla, * le marquis de Laroche-Aymon, * le comte de Montsoreau, le comte de Cossé-Brissac, le comte de Latour-du-Pin-Montauban, le chevalier de Malseignes, * le marquis de Vassan, de Manson, * le comte d'Harcourt, le comte de La Feronnays, * le chevalier Duboys, le marquis d'Asnières, le comte de Barbançon, * le marquis de Bouthillier, le comte d'Allonville, le marquis du Goulet, de Saint-Paul, * le vicomte de Brachet, * le comte de Rurange, * le vidame de Vassé, * le marquis de Mazancourt, le marquis de Bonsol, * le comte de Montmorency-Laval, * le marquis de Bali-

vière, * de Beaumanoir, le vicomte de Montchal, * le baron de Drée, * le marquis de Montagnac, le chevalier de La Serre, * le comte Duprat, * le comte de Bardonnenche, de Boisseson, * le comte de Bréen-Saint-Marsault, * le chevalier de Mintier, * le comte de Franclieu, le comte de Noinville, * de Nadal. * le comte Etienne de Damas, le marquis de Croismarre, * le vicomte de Clermont-Tonnerre, * le baron de Roques, * le vicomte de Messcy, le comte de Lascaris, le baron de Moreton-Chabrillant, le comte de Busseuil, * le chevalier de Carbonnié, * d'Harnois de Blanque, le baron de Latour-du-Pin, * le comte Alexandre de Damas, * le comte d'Astorg, * de Jobal, * le comte de Portalès, * de Jussancourt, * le comte Charles de Damas, * le vicomte d'Agoult, * le baron de La Rochefoucauld, * le vicomte de Montesson, * le vicomte de La Laurencie, * le vicomte de Dortan, * le commandeur de Laujamet, * de Rison, * le vicomte de Thumery, * le baron de Tschoudy, le chevalier de Saint-Georges, * de La Chaise, le comte de Montiers, * le commandeur de Villevielle, * le comte de Riolet, * de Rospieg, * le baron de Bombelles, * d'Espeyron, le vicomte de Mory, * le chevalier d'Hoffelize, * de Mayrot, le marquis d'Anglade, le

prince de Hohenlohe, de Chassignoles, le marquis de Maumigny, * le baron de Poutet, de La Borde, *de Solémy, le marquis de Caupenne, * le marquis d'Agoult, le baron de Tourdonnet.

RÉGIMENT NOBLE A PIED.

Etat-major.

S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, chef.

MM.

Le général comte de Mazancourt, premier colonel; le général comte du Hautoy, second colonel; le général comte de La Saulais, premier lieutenant-colonel; le général marquis de de Champigny, second lieutenant-colonel; le général de Beaumanoir, premier major; le général baron de Drée, second; le chevalier Le Forestier, Dufaur, le chevalier de La Monneraie, de Binet, aides-majors; le chevalier Desclaibes, le chevalier de Combremont, de Maussabré, de Mélian, sous-aides-majors; de Lisle-Adam, premier quartier-maître; de Gimel, second quartier-maître; Desforges, de Viala, fourriers d'état-major; de Mengin, Riolet de Colombey, porte-drapeaux; l'abbé Duhoux;

l'abbé Boulang, aumôniers; Millet, Rizet, Blanpignon, Boidin, chirurgiens; de Vignon, fourrier-major des équipages; de Bursay, fourrier.

Compagnie n°. 1.

MM.

Le général de La Chaise, capitaine; Deschabert, de La Jante, lieutenans; de Boussière, de Briant, sous-lieutenans; d'Aigreville, fourrier-major; de Brange, de Frasans, de Fouquet, fourriers; du Soulier, Le Marchant-Du-Cassel, De Vigier, de Boislambert, chefs de section; de Faure, de La Perrière, de Laval, de Douhet, de Jourland, de Giverville, de la Vergne, de Legtard, chefs d'escouade; de Lanjalley, de Scherer, de Seguenot, de Horard, Théodore de Faure, de Suppley, de Josselin, de Saint-Léger, de Rasch, de Galland, le chevalier de Douhel, de Calvimont, de Rauslin, de Salvert, le chevalier de Virieu, de Bonnechose, de Clarigny, de Cale, de Crespon, de Mangold, de Fouquet, de Giraudeau, de Second, nobles à pied.

Compagnie n° 2.

MM.

Le vicomte de Clugny, capitaine; de Blau, de La Chapelle, lieutenans; de Clercy, de Gironde, sous-lieutenans; de Berville, fourrier-major; de Colleney, de Belade, le chevalier de La Roche, fourriers; de Blandinières, de Quarré, Durand-de-La-Roque, de La Gardinière, chefs de section; de Pointis, de Tignolet, du Reposoir, de Surgeret, le chevalier de Machat, de La Barre, de Montesquiou, le chevalier de Marin, chefs d'escouade; le chevalier de Pradines, de Morassan, de Morin, de Mézanges-Martel, le chevalier de Gonay, de Bâcon, d'Orelly, de Bejarry, d'Hélian, le chevalier de Tinguy, de Gallois, de Vassal, de Junca, de Verneuil, de Castel, Le Febvre, de Villamont, d'Aminot, d'Issard, le chevalier de Coux, le chevalier de Vaux, de Bavière, de La Ruppelle, de La Grossetière, nobles à pied.

Compagnie n° 3.

MM.

Le général d'Espeyron, capitaine; du Chevalier, de Boisdelle, lieutenans; de Girard, de

Pouchaval, sous-lieutenans; de Ravette, fourrier-major; Durimesnil, le chevalier de Chamissot, de Buzelet, fourriers; de Baudot, de Sartiges, de Folliet, de Bouillonney, chefs de section; de Saint-Suffren, Vincent d'Espeyron, François-de-Fougières, de La Boulaye, de La Tour, de Colle, de Mallette, des Roches-de-Fougières, chefs d'escouade; de Spinette, le chevalier de Blair, Desblayes, de Schwatzemberg, de Pierard, le chevalier d'Attel, de Mevu, de Leautaud, Dupin, de Beninger, Antoine-de-Fougières, Hugues de La Boulaye, de Gaurand, de Forré, de La Faye, du Coussel, le chevalier de La Faye, nobles à pied; l'abbé de Maumont, aumônier.

Compagnie n° 4.

MM.

Le général comte de Riolet, capitaine; de Beaupoil-Saint-Aulaire, le comte de Sartiges, lieutenans; le chevalier de Besson, d'Almais, sous-lieutenans; Besson-de-Lacoste, fourrier-major; de La Volpillière, de Roussel, le chevalier de Sartiges, fourriers; de Jaulin, d'Hérouville, de Villereau, du Parc, chefs de section; de Cyronnet, le chevalier de Fontenay,

de Pellegard, de l'Espagnol, de Varanges, du Bouchoir, de Hannes, de l'Huillier, chefs d'escouade; de Langereau, de La Roque, de Bressard, de Marey, de Rochier, Joseph-de-Fontenay, de Magagnèse, de Doussau, de Bellefonds, de Frite, de Gigord, des Marets, Dessaulx, de Massacré, du Luc, de Mauclerc, de La Fosse, de Vaultier, de Valquerville, de Morville, de Conel, le chevalier de La Fosse, d'Amadieu, de Champié, de Domec, d'Ayreux, le May, de Schillesting, nobles à pied; l'abbé Le Roux, aumônier.

Compagnie n° 5.

MM.

Le baron de Bombelles, capitaine; le chevalier de Rybert, de Brux, lieutenans, le chevalier de Serre, de Gayol, sous-lieutenans; le chevalier de Saint-Privé, fourrier-major; de Thiboust, de Panevinon, de Malet, fourriers; de La Coudraye, de Chaban, de Crolefond, de Signières, chefs de section; de Baillet, de Naas, de Martel, de Beaujeu, de Julien, de Berry, le Breton-Deschappelles, chefs d'escouade; de Biard, de Bellechamp, de Fréjac, de Josse, le chevalier du Fresne, du Thil, de Fontgaudran,

de Boujette, le Breton, fils, de Pières, de Carcouet, de la Vernède, le chevalier Dufay, de Beauchamp, d'Alidan, de Seyturier, de Fenestel, de Pindray, de Couessin, de Godey, de Theulay, Raymond-Dufay, de La Voute, du Fresne, nobles à pied; l'abbé de Saint-Privé, l'abbé de la Mousse, aumôniers.

Compagnie n° 6.

MM.

Le général comte de Tschoudy, capitaine; le baron de Tschoudy, du Chambon, lieutenans; de Brunel, sous-lieutenant; le chevalier de Bourgogne, fourrier-major; le chevalier de Lanthanie, d'Avançon, La Brétèche, fourriers; de Ferrières, le chevalier de Ribens, de Nugon, le chevalier du Barroux, chefs de section; de Tonnay, de Tremengeol, du Boulay, de Coux, la Verrière, le chevalier Brais, le chevalier de Thumery, Durieux, fils, chefs d'escouade; le chevalier Daurelle, Dambray, Duverne, Desrivau, de Segouzac, de Masson, de Gévaudan, de Coustin, de Lanthanie, de Cavet, de Bannoville, de Monteil, des Rochers, le chevalier du Verne, de Fleuriau, de Thiboult, nobles à pied; l'abbé Guéritau, aumônier.

Compagnie n° 7.

MM.

Le général vicomte de Montesson, capitaine; de Contréglise, de Rolland, lieutenans; de Chalendart, de Kerebart, sous-lieutenans; d'Ascourt, fourrier-major; de la Tour, du Hestrel, d'Aubas, fourriers; de Minières, de Saint-Georges, Leverd, le chevalier de Girard, chefs de section; de Lescal, du Chambon, de la Chenardière, de Girard, de la Baille, de Montrusset, de Guyon, de Comeaux, chefs d'escouade; de Morian, de Saint-Savin, d'Albaret, de Brunet, de Douet, d'Henriet, le chevalier de Saint-Savin, de Vidal, de Goguilleau, le Bachelier, de Sainte-Marie, du Boscq, de Goyon, d'Aleyrac, de Cyresme, de Réals, de Redon, de Giraudot, de Bonnot, du Plessard, de Belet, de Lansac, de Coroller-Kerné, de Valicourt, de la Boulaye, le Duchat, nobles à pied; l'abbé Roman, aumônier.

Compagnie n° 8.

MM.

De la Rochassière, capitaine; le baron de Bartillat, le baron de Jersaillon, lieutenans;

de Mezières, de Salignac, sous-lieutenans; Le Sénéchal, fourrier-major; le chevalier de Lesquen, de Mauduit, de Jersaillon fils, fourriers; de Saint-Léger, de Rouais, du Péron, chefs de section; du Many, le chevalier de Taffin, de Lury, d'Agay, de Merey, le chevalier de Bourrel, Louis de Lesquen, le baron de Champagné, chefs d'escouade; de Chaigneau, le chevalier de Mauduit, le Marant, de Lambert, de Rertrand, de Marien père, de Lesquen Saint-Lormel, de la Chassagne, de Grandchamp, de Comarque, de Saint-Maur, de Léon, de Bourrel, de Marien fils, de Lespin, de Jousseaume, du Fayel, Durant, de Roquefeuille, de La Vergne, de Bois-Milon, de Morel-la-Carbonnière, de Nolin, d'Oroz, de Ballivière, Maillard, Berger fils, nobles à pied; l'abbé Prin, aumônier.

Compagnie n° 9.

MM.

Le général baron de Poutet, capitaine; de Formigier, de Franceschi, lieutenans; le chevalier de Garel, d'Angosse, sous-lieutenans; de Saint-Amand, fourriers-majors; de Popincourt, de Montault-Bénac, de Pyrés, fourriers; d'Icard,

de Salvert, de Silhac, du Heys, chefs de section, de Bacciochi, de Vassal, de Nersac, de la Valette, de Cosson, de Vauvert, Dohrich, chefs d'escouade; du Teil, d'Aulon, de Cabanes, de Regnier, Deschamps, Dulau, de Polis, du Breuil, de Lachaume, de Marois, de la Porte, de Saint-Germain, de Régis, du Puy, de Mouroux, de Compey, de Corgnol, Lefranc, de Lisle, de la Bussière, le Breton, Leroux, de Leautaud, nobles à pied; les abbés Bertrand et Ducluzeau, aumôniers.

Compagnie n° 10.

MM.

Le général commandeur de Lonjamet, capitaine; de la Ligerie, de Thiriat, lieutenans, de Baudot, de Lampinet, sous-lieutenans; de Beaugrand, fourrier-major; de Bonnegens, d'Aprieux, de Bonnay, fourriers; de Panneley, de Foucault, de Clédat, de Vauloger, chefs de section; d'Alger, de Roucouly, de Finance, de Bazailles, de Bouleron, de Navennes, Lefebvre, de Blacas, chefs d'escouade; Leforestier, de Themines, d'Espinay, de Blémur fils, de Mesnard, de Guissal, de Vincens, de la Soudière, de Baudenet, de Valentiny, de Menequin, de

Ponchet, de Molle, nobles à pied; l'abbé Houillon, aumônier.

Compagnie n° 11.

MM.

Le général comte de Bardonnenche, capitaine; de Tersac, de Belinay, lieutenans, de Chaffoy, de Botherel-Moron, sous-lieutenans; le Gonidec-Fraisans, fourrier-major; de Saint-Vincent, de Boisbelly, le Gonidec, fourriers; le Daën, de Fongatte, de Chamouroux, de Fleury, chefs de section; de Blanques, de Rathsamhausen, de Guéris, le Gonidec de Keroclu, d'Avancourt, de Melamat, le chevalier de Condé, chefs d'escouade; d'Hélion, de Sirvinge, de Condé, de Martin, d'Aubertin, de Lapujade, de Jean, de Clairbois, de Segond, de la Boulinière, de Sarran, d'Haumon, de Bosquien, de Tessier, d'Equilon, de Rougeat, le chevalier de Gentil, d'Augeral, François de Gentil, de Cayeux, du Chaffault, nobles à pied; l'abbé Mulot, aumônier.

Compagnie n° 12.

MM.

Le général marquis de Mazancourt, capitaine; de La Raine, de La Corbière, lieutenans; Duston, Des Ulmes, sous-lieutenans; de Kermel, fourrier-major; de Bellefonds, de Lanereau, de Bermond, fourriers; de Gironcourt, de Fradin, de Dijon, de Melleville, chefs de section; Dimonville, d'Espiard, d'Ecreins, de Téan, de Cueille, Lefebvre, de Blair, le chevalier de Cueille, chefs d'escouade; de Chesnel, Leclerc, d'Elpy, de Tardy, de Viguier, d'Amblanc, de Malaret, de Poilpré, de Rognon, de Trochon, de Besselair, de Péhu, de Bercy, de Bauxoneles, de Fleurau, de Maubert, de Lachassagne, de Bérignot, de Lamarque, de Bilsagne, de Gimel, nobles à pied; l'abbé Carré, aumônier.

Compagnie n° 13.

MM.

Le général chevalier de Carbonnier, capitaine; de Ligny, de Cohorn, lieutenans; de Sartige, de Filleau, sous-lieutenans; de Corvisard, four-

rier-major; d'Ambreville, d'Harvier, de Léonard, fourriers; de La Blossière, de la Régle, le chevalier Ducastel, de La Ligerie, chefs de section; de Thoren, de Seuilhac, de Tavernier, de Vaultrin, de Noiret, de Méhée, Dubois, chefs d'escouade; de Campmas, de Sanders, de Rieder, de Bouillier, de Feletz, de Berle, de Cheux, de Filliot, de Marquet, de Grezy, de Vaucorbeil, de Durand, de Bellevue, le chevalier de Bellevue, de La Borie, du Buat, de Montbrun, de Saulnier, Lavergne de Lâge, du Chaylar, le chevalier de Bonnet, de Thexier, de Rubat, de Saindelis, nobles à pied; l'abbé du Theil, aumônier.

Compagnie n° 14.

MM.

Le général d'Harnois-de-Blanque, capitaine; de Buor, de Crépy, lieutenans; de Brunelière, de Lagardelle, sous-lieutenans; le chevalier de Damas, fourrier-major; de Goutz, de Thiébault, de Simonin, fourriers; de Montlaur, de Gazel, de Boispinel, de Villiers, chefs de section; de La Chapelle, de Mayrières, de La Roque, de Launay, de Douence, le chevalier de Douence, d'Araucourt, de Lasalle, chefs d'es-

couade; de Gain, de Micard, de Febvrel, de Hayer, de Mabarel, de Chautran, de Reste, du Boulay, de Reynauld, de Filières, d'Aubignos, de Berthelot, de Fruches, de Velay, des Essarts, le chevalier de Thiebault, de Magnac, nobles à pied; l'abbé Laval, aumônier.

Compagnie n° 15.

MM.

De Charmoilles, capitaine; de Chalup, de Vormezel, lieutenans; de Taisy, de Crozey, sous-lieutenans; Desclaibles, fourrier-major; de Moras, Le Cordelier, de Krauss, fourriers; le chevalier de Résie, de Lambertye, le chevalier Desulmes, de Madroux, chefs de section; de Bérail, du Bois, de Britzets, de Tremel, de Rocquard, de Villers, de Froment, chefs d'escouade; de Rabaines, de Massey père, d'Orville, de Julliot, de Tremissot, de Candolive; le chevalier de Finance, du Mesnil, de Raymond, de Boispenel, de Massey fils, le chevalier de Villers, de Monancourt, Dudon, Latour Dumesnil, de Courcy, le chevalier de Nogués, le chevalier de Pilles, de Lesquen, de Baumont, d'Auché, de Brionne, de Mourat, d'Hennezel, nobles à pied; l'abbé Cordelier, aumônier.

Compagnie n° 16.

MM.

Le général comte du Hautoy, capitaine; du Hautchemin, du Chillon, lieutenans; de Lée, de Querelles, sous-lieutenans; de Valbonne, fourrier-major; de Laizer, de Saxy, de Toustain, fourriers; de Platel, de Teissonnier, de Gohin, de Vauldry, chefs de section; de Chevalier, de Leuze, de Martin, de Sadin, le chevalier de Barbier, de Spada, le chevalier de La Gaye, de La Salle, chefs d'escouade; le chevalier de Poulpiquet, de Brux, du Perron, de Brac, de Failly, de Jussey, du Cluzeau, le chevalier de Rovereau, de Tournefort, de la Housserie, de Gerbrois, de Moulinier, d'Arsac, nobles à pied.

Compagnie n° 17.

MM.

De Pélissier, capitaine; le chevalier Leveneur, d'Escouffins, lieutenans; de Lespinasse, de Sauvegarde, sous-lieutenans; de l'Archantel, fourrier-major; de Chesnel, de Beaumares, de Thierres, fourriers; le chevalier de Nexon,

de Burredent, de Baudot, de Verines, chefs de section; Dugarreau, le chevalier de La Ligerie, Dufraisse, de Beaumont, de La Vigerie, de La Roquette, de Chenicourt, du Tot, chefs d'escouade; de Chalus, Desguyot, Claude Duhoux, de Raby, de Versannes, de Brossard, Simon Duhoux, de Bonnay, de Loys, d'Arrodes, de Grandvoir, de Finance, du Saillant, François de Nexon, de Brou, de Favier, de Sousselier, de Rhodier, de Plessey, de Traislin, de La Prade, le chevalier d'Arnaud, de Genêt, Théodore de Brossard, nobles à pied.

Compagnie n° 18.

Lebœuf, capitaine; de Bourdeilles, de Saint-Aulaire, lieutenans; le chevalier de Cougny, du Saulnier, sous-lieutenans; d'Arnauld, fourrier-major; de Brécourt, d'Halwin, de Julliot, fourriers; de Puydancher, d'Elvaux, de Lamothe, de Beaurepos, chefs de section; de Barber, de Quélo, de Vaublanc, de Chaudelot, de Flacey, de Bonne, de Colombey, de La Grandière, chefs d'escouade; de Martel, Le Picard, de Martin, de Léotard, de Saint-Mandé, de Brécourt, de Chapelet, de La Bellière, de Fournier, de Mazerat, de Charpentier, le chevalier,

de Chapelet, de Méry, de Montmarin, de Grimaldy, de Failly, de l'Huillier, de Falquerolles, nobles à pied.

Dépôt du régiment noble à pied formé en juillet 1800.

MM.

Le comte de Guilhem, capitaine; Duris, le chevalier Devignes, lieutenans; de Caminel, Charles de Gasmas, de Chol, le chevalier d'Elbée, Duchatel, sous-lieutenans; le chevalier de Laage, d'Ambray, de Chamissot, Des Bureaux, de Boussigny, fourriers; d'Audron, de Coulange, de Pressigny, de Longuemar, de Pigeot, de Récusson, de Rochefort, de Chateau-Baudot, de La Barge, de Schemmel, Lefebvre, de Limoges, de Thorigny, d'Aubonne, chefs de section; d'Aunou, de Forcorail, Le Filleul-Lachapelle, le vicomte de Champagne, de Pessades, de Fontenay, Joseph de Julliot, Ducoudray, de Laroche père, de Bigault, de Saint-Simon, de La Roche fils, de Brie, de La Bourdonnaye, de Casleyde, de Roche, chefs d'escouade; de Riollé, des Brousses, du Teil, de La Boissière, de Valois, Vincent Hornard, le chevalier de Mussey, de Mandray, de Saint-

Cyr, de La Rivière, Le Borgne, d'Alès, des Essarts, le chevalier de La Coussaye, le chevalier Deschaberts, de Beccary, de Mathieu, d'Aquelcourt, de Villelongue, Jourland de Brieule, de Finffe, le chevalier de Fleury, de Chalopin, de Verdun, Dumesnil père, de Beaupré, du Buy, de Saint-Agnan, de Briant, de Villarceaux, de Ruth, de Madroux fils, de Grangier, Alex. d'Hennezel, de Clesnau, Jos. de Boislinard, de La Morlière, de Blémur père, du Hardat, de Fischer, de Sargé, de Bigault, d'Avesne, de Retz, de Voyon, de Thumery, de Guérin, de Malessye-Pardieu, de Vassault, Durieux père, de La Gorce, Éloy, de Saindelis père, Dubord, de Fombelles, d'At, de Bonnelies, de Riberey, de Jouffron, d'Hux, d'Oroz, de Charmoille, de Lemps, de Buratel, de Carvoisin, de Reignier, de Ruelle, de Lacroix, de l'Estrade, de Locques, de Gruel, de Finance, de Valcourt, Duhoux, de Bansières, Pierre Duhoux, de Barcuthel, d'Hardt, de Vérinas, de Palentine, de Praslin, de Lâge, de Fauvelet, de La Boisse, de Pagès, de Brobecque père, de La Routière, de Rouin, Desquancourt, de Souchon, de Bafferent, de Brobecque fils, Roger de Chény, de Goué, Durieux, de Sainte-Marie, de Marin, de Crépy, d'An-

glard, de Jonault, de Blandin, de Millery, de Barbarin, de La Tour, de Giraud, de Bonnegens, de la Grandie, de Chevigné, de Nouet, de La Rochefoucauld, de Jaille, le chevalier de Pendray, de Fraisse, de Mauze fils, d'Aumont, de Cerzé père, de Cerzé fils, de Rochebrune fils, de Théon fils, Delpiedsentes, de Boisbosset, de Joubert, de Moucheton, de Villebiot, de Tingny, de Jourdain, de Chateauneuf, de Ver, de La Bathe, de Peyre, de Léautaud fils, de Manaye, le chevalier de La Touche, de Mechatui, de Bordenaye, de Cahuzac, de Gentil père, de Schillisting, d'Emery fils, d'Elbée fils, de Puiguyon, de Roday, de Boyez, de Ponleyraud, Joseph de Fougières, Duchateau, de Saint-Remy, de Bonnechose, de Bayard, de Palronnier, de Galland père, de Chaussier, de Fleury, de Courcelles, Bernard, de Foulasèche, de Saint-Cernin, de Pradines, de La Touche, Dupuy, de Gourdet, Corneliens, de Vaux, le chevalier de Vaux, de Kerlidec, d'Aure, de L'Isle, de La Bruyère, Jean de Fougières, d'Ureste, Schwendt, de Chambelle, de Razières, de Sirvinges, de Violaines, du Baleau, de Beaulieu, de Rorlhaise, d'Arancy, de Borgnet, de Villars, de Lanteuil, de Sarnay, du Portal, de Pierres, de Varincourt, d'Her-

belin, de Beauval, Ducoz, de Laugeau, de Somploy, de Parel, de Troyon, du Saillant, de Broche, d'Ondeau, de Crozaut, le chevalier d'Houdant, de Calonne, de Toustain, de Kergriésec, de Lagrange, de La Seine, de Perrin fils, de Sainte-Helme, de Conte, de Chassarel, de Mondejeu, de Guillebon, de Nellancourt, de Mauger, de Cingal, de Villers père, de Valbeaumont, de Rathsamhausen, de Montbenoît, d'Hellerin, de Beau, de Bordes, de Renaud, de Frileuse, Le Gentil, de Frœlich, de Ronfsignac, de Badesse, de Théon, de Sarriac, de Richard, de Bergier, de La Sayette, de Guyot, de Pascal, nobles à pied; les abbés du Bracq, Venet, Pradier, Dumont, Guilleau, Chargeres, de Frémont, de Lavernay, de Riollet, de La Pannonie, Aubin, Le Bon, aumôniers.

Pensionnés antérieurement à la formation du dépôt.

MM.

Le général de La Varenne, capitaine; Olivier-de-Montplaisir, sous-lieutenant; de Montenoy, de Waroquier, d'Offoy, chefs de section; le chevalier de Lée, chef d'escouade; de Boislinard, de Verdonnel, de Verdonnel fils, le

comte de La Ville, Ruinau de Saint-Georges, le comte de Thuré, de Saint Georges, de La Combe, le comte du Ludres, le comte de Molans, de La Brue, le chevalier de Picot, de Saint-Léger père, d'Oridan, de Foulafret, le comte de Signières, Perrin de Mettendal, le Faucheux, de Gallard, de Tarnac, de Massey, de Clinchamp, Théon de Chateaubordon, de Fréville, de Texier, de Vassal, de Fourtoux, de Recolles, de Sablon, nobles à pied.

RÉGIMENT NOBLE A CHEVAL D'ANGOULÊME.

Etat-major.

S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême;
S. A. R. monseigneur le duc de Berry.

MM.

Le général comte de Mellet, premier colonel; le général marquis de Monspey, second colonel; le général comte d'Harcourt, premier lieutenant-colonel; le général vicomte de Brachet, second lieutenant-colonel; le général comte de Rurange, premier major; le général comte de Laval, second major; le marquis de Bourzac, premier aide-major; le chevalier de La Marchée, second aide-major; le vicomte

de Lentilhac, premier sous-aide-major; du Roure, second sous-aide-major; Le baron de Lacoste, quartier-maître; de Cléry, de Vichy, de La Porte, de Borredon, d'Adhemar, de Caqueray, porte-étendards; de La Biche, Daimval, Gérard, fourriers d'état-major, Gilles, Choquart, Robert, chirurgiens-majors; Mayer, Pujos, aides-chirurgiens; l'abbé comte de Saint-Georges, aumônier.

Maisons de LL. AA. RR.

MM.

Le général comte de Damas-Crux, le général comte de Montsoreau, le général marquis de Montaignac, le comte Étienne-de-Damas, le colonel marquis de Sourdis, le général comte de Nantouillet, le comte de Saint-Priest, le marquis de Vassé, le comte Auguste de La Ferronnais, le prince Amédée de Broglie, aides-de-camp; Amy, médecin.

PREMIER ESCADRON.

Première compagnie.

MM.

Le général vicomte de Clermont-Tonnerre,

chef d'escadron; le commandeur de Villevieille, capitaine; de Villemontée, de La Garde, lieutenans; de La Craye, de Lageard, sous-lieutenans; de Saint-Belin, maréchal-des-logis chef; de La Poype, fourrier; le marquis de Brezay, Duplessis-Pascaud, la Goute, la Girouardière, de Mâcon, maréchaux-des-logis; de Besse, de Gatineau, de La Garenne, de Cendrecourt, brigadiers; d'Aurelle père, de La Maronière, sous-brigadiers; de Martel, de La Chevalerie, de Tournély, le chevalier d'Allonville, de Meslac, de Kernen, de Montmaur, de Bonfils, de Barbara, de la Salle, de Janson, de Piolan, de Bernon, de Sarcey, le chevalier de Chambrun, du Puynaud, de Condé, de La Brugière, de Langallerie, du Perrier, de Saint-Pastoux, de Larie, de Meynard, de Montluc, de Chauliac, de La Martellière, des Arcis, de La Vergne, le chevalier de Milleville, la Vaucoupet, Saint-Luc, de Lancrau, de Violet, de Montbray, de Lamberterie, du Mortier, Urmand, le chevalier de Violet, de Leybardie, de la Martre, de La Cottière, Louis de Saint-Belin, de Bécourt, Gabriel de Saint-Belin, de Foulognes-Madré, de Pierrebrune, de Montfort, de La Motte, de Chébron, le chevalier de La Celle, de Mille-

ville, de la Celle, Vorel-d'Ailié, nobles à cheval; l'abbé Thomas, aumônier.

2e compagnie.

MM.

Le général marquis d'Anglade, capitaine; de Roquefeuille, de Baleure, lieutenans; de Gargilesse, le chevalier de Roquefeuille, sous-lieutenans; de Raucourt, maréchal-des-logis chef; de La Messelière, fourrier; de Bruneau, de Beauvais, de Saint-Georges, de Bonnand, maréchaux-des-logis; de Moreton, de Rodiers, de La Marlière, de Rouelle, brigadiers; de Saint-Vidal, de Saint-Laurent, du Perron, le chevalier de Sarcey, sous-brigadiers; de Montauban, de Courson, de Martennes, de Montecler, de Fontenay, de Beauvoir, de Venois, de Foucauld, d'Ecollard, de Mercier, de Fauconnier, de Puyramon, de Malherbe, de Verdal, de La Suderic, de Plainville, de Malden, de La Grange, de la Pisse, de Chambrun, Thalasac, de Vacrenier, de Mevières, de Rouqués, de La Brenanchie, de Carsenac, d'Orfeuil, le Prévot, de Garet, de La Comère, le Faucheux, de Manoux, Chappe de La Henrière, de Panié, de

Panié cadet, de La Geard, de Cerès, de Chanlors, de Lâge, de Fouan, de Saint-Germain, de La Rivière, de La Bassetière, de Melleville, le Vaillant, le Vaillant de Mouchy, de Nedonchelle, de La Majorie, de Foulques, de Rambert, de la Sayette, de Marpalu, de La Tapie, de La Borde, de Sarcey, de Fourches, de Richard, de Montesson, le chevalier de la Brenanchie, nobles à cheval.

SECOND ESCADRON.

3e *compagnie.*

MM.

Le général baron de Roques, chef d'escadron; le général vicomte d'Ortan, capitaine; de Regnies-Latour, le chevalier de Fresne, lieutenans; de Bontin, de Montlezun fils, sous-lieutenans; de Raynes, maréchal-des-logis chef; le chevalier de Raucour, fourrier; Pigeot, de Mirambel, de Pontac, de Montlezun père, maréchaux-des-logis; de Puyguillon, de Compiègne, de Menou, d'Andelat, brigadiers; de Lanies, de La Luque, de La Calvenière, de Magnac, sous-brigadiers; le chevalier de Mirambel, de Verneuil, de Boé, de Lambertye, de Chambarlhac,

de Saint-Pardoux, de Fenis, de Raynal, de Prinsac, le chevalier de Gascq, de Fresne, de Montarnal, de La Margée, d'Arches, de Walle, le chevalier de Walle, de Mazille, de Barassy, de Saint-Hillier, de Gascq, de Lesniers fils, du Bac, le chevalier de Mazille, de Melony, de Conan, de Teregeol, de Pagnelle, d'Aunoux, de Cellier, de Guibert, de Lustrac, de Mallerand, de Préfontaine, de Gallery, de Noyron, de Thanreau, de Suze, des Rotours, de Reste fils, de Vautrain, le chevalier de Thanreau, de Maynard-Lestrade, de Pointe, de Bourgoin, de Montagu, de Bréville, de Sousselier, de Franchet, de Malanbrun, Le Hun, de Lansalut fils, de Cellier-Brigeot, Edouard de La Coste, de Bruges, de Basquiat, de Plantières, de Lichy, de Lichy-Chéry, de Sternay, nobles à cheval; l'abbé de Corbelly, aumônier.

4e compagnie.

MM.

Le comte de la Marthonie, capitaine; de Saint-Méme, de Vaucocourt, lieutenans; de Mordant, de Choqueuse, sous-lieutenans; de Mainbourg, maréchal-des-logis-chef; le chevalier de Maumigny, fourrier; de Saint-Viance, de Pimodan,

Franquin de Lillebonne, d'Arentière, maréchaux-des-logis; de Rannes, de Fabert, de Maurey, de Vasconseil, brigadiers; de Groselier, de La Motte, de Nollent-Fatouville, de La Touche, sous-brigadiers; de Cornet, de Gesbaud, de Thémines, de Kergefroy, de La Rochetollay, Le Vaillant, de Rabiat, Legros, de La Martinière, le chevalier de Nollent-Fatouville, de Sirmont, de Villemontée, de Bannoville, de Flagy, de Melange, de Faure, de Codine, François Dumas, de Malherbe, Philippe de Saint-Viance, de Chamont, du Maine, de Laubiez, de Lornot, le chevalier de Maumigny, d'Hebrail, de la Passe, de Bonnegens, Dessaides, de Laurent, Louis de Maumigny, de Lesterel, de La Carterie, de Saint-Mauris, de Brossard, le chevalier de Brossard, Dorlodot-des-Essarts, d'Alès-la-Tour, de Roque, des Essarts-Colombe, de Miglos, de la Rocheponcier, d'Astier, de Montjoux, d'Arfeuil, de Conesson, de Rochemure, de Guilbert, de Vallon, de Barillot, de Perrey, de Lonchamp, d'Abbadie, de La Fage, d'Onis, de Fontenay, de Moreuil, Emmanuel de Saint-Mauris, de Bretteville, de Launoy, de Moismont, de Larnay, de Bérignon, nobles à cheval.

5e *compagnie.*

MM.

Le général vicomte de Messey, chef d'escadron; le comte Antoine d'Agoult, capitaine; le comte d'Antecourt, lieutenant; le chevalier du Tronçay, du Tronçay, sous-lieutenans; le comte de Choisy, maréchal-des-logis-chef, Landrevie-du-Chiron, fourrier; le vicomte du Bouzet, de Laplace, de Montant, de Gilbert, maréchaux-des-logis; de Réal, de Marin, de Recouder, de Bernardy, brigadiers; de la Bastide, d'Esigny, de Caguerel, de Landrevie sous-brigadiers; de Châteaubert, d'Horrie, Desutes, de Fournel, le chevalier d'Horrie, de Gaches, de Beaupuy, de Quelquejeu, de la Rochelle, de La Palurie, de Villette, de Pradines, de Vernon, de Chomel, d'Esmont, de Flavigny, de Besne, de Lassat, de Foucault, de Girand, de Merilhon, de Maleden, de Nadal, de Lassegrive, de Coquerel, de la Roquebudos, de Juglard, de Bure, de la Beraudière, de Maureilhan, Dorlodot, de Faucheux, de Saint-Aignan, de Recouder, de Lascoux, de Grandrut, de Maleden, de Foucault, de Frémont, le chevalier de Maureilhan, de Chevannes, de Monspey, de La Brue, Lapisse,

le Férou, de Mazancourt, le chevalier de Mérilhon, la Galvague, le chevalier Le Férou, de Bèze, de Messey, de Saratte, de Sérin, de Bosredon, le chevalier de Maleden, la Marsillière, d'Origny, de Coquerel, nobles à cheval; l'abbé Tronchet, aumônier.

6e *compagnie.*

MM.

Le général comte de Montesquiou, capitaine; le vicomte de Riancourt, de Millot, lieutenans; d'Hautboutet, d'Yversen, sous-lieutenans; le marquis de Choisy, maréchal-des-logis-chef; de la Brue, fourrier; Montauzon, de Résie, de Burgaut, de Culan, maréch.-des-logis; de Comarque, de Riencourt, d'Arbonneau, de Compreignac, brigadiers; de Guérard, d'Eugente, de Kerden, de Puis, sous-brigadiers; de Cosnac, de Lenfernat, de Ribouton, de Tralbaux, Désiré de Foucauld, de la Niepce, de Combret, d'Orville, de La Motte, le chevalier de Cosnac, de Boyer, de Foucault-Belmar, du Portail, de Gazel, Guédon de Beauchêne, de Largnau, d'Imbleval, de Gentil, des Flottes, de Carbonnier, de Lesguern, des Touches, de La Roque, de Sacqny, de Montarnal, d'Arsanne, de

Gruthus, de Cosnac, 3e; de Reigny, de Theil, de Maillard, de Griffolet, de Saint-Cric, de Marin, de Vigile, de Genty, 1er; de Saulnier, de Rosmond, de Joigny, de la Vernie, de Salette, de Mardone, du Garreau, de La Motte, 2e; de Branier, de Chassenay, de La Brosse, de La Motte, 3e; le comte de la Suze, de Maubeuge, du Bois, du Montoir, de Flogeac, de Mousset, le Bœuf, de Bainville, de Richard, de Montholon fils, de Noailhan, nobles à cheval.

QUATRIÈME ESCADRON.

7e compagnie.

MM.

Le général comte Gréen de Saint-Marsault, chef d'escadron; le comte de Portalès, capitaine; le marquis de Ceré, le chevalier d'Archiac, lieutenans; de Laval, sous-lieutenant; le chevalier de Scilhac, maréchal-des-logis-chef; de Béraud, fourrier; de Lorme, de Garaudé, de Longueval, d'Angelin, maréchaux-des-logis; de la Saigne, de Tournebus, de Josne-Coulay, du Theil, brigadiers; de Saint-Mézard, de Cénat, de Montbois, de Méjanés, sous-brigadiers; de Bussigny, de Blanchard, de Plument, de Croizille, de

Bonnefoux, le chevalier de Bonnefoux, du Roule, de Taussac, le chevalier le Petit, le chevalier de Saint-Mézard, le chevalier de Goy, de Mustel, d'Argence, de Saint-Clair, de Sainte-Croix, de Mannoury, de Riencourt, de Baudry, de Vrainville, de Lentilhac, de Champié, le chevalier de La Rouzière, le marquis de Ferrière, de Pion, le comte de La Saigne, de Baulincourt, de La Houssaye, le vicomte de Caignou, de Finance, de Salles, de Babinet, de Charry, d'Orimont, de Gauthier, d'Allard, le chevalier de Perret, d'Arrassus, de Jolinières, de Vielcastel, de Redon, de Dreme, de Rogon, de Bracq, d'Iverny, de Castan, Le Canut, du Garreau, de Brabant, de Corbeheim, d'Ogier, Denugon, de Collardeau, le chevalier de Criminil, Bardin, Hippolyte de La Rouzière, de Gerardy, Desmarquet, Le Grouin, nobles à cheval; l'abbé du Chilleau, aumônier.

8me *compagnie.*

MM.

Le général baron de Tourdonnet, capitaine; de Basouges, du Poet, lieutenans; de Boispéan, de Corday, sous-lieutenans, le vicomte de Gironde, maréchal-des-logis chef, de La Garde,

fourrier; de Roulland, de Bernet, de Sponville, d'Ell, maréchaux-des-logis, de Millard, de Meuriche, le Couturier, de La Fond, brigadiers; de Nugon, la Girouardière, Durand, Adam de Graillet, sous-brigadiers; de Miomandre, de Barbarin, de Fradin, de Seiglières, le baron de Méjannes, le chevalier de Lafond, de Molennes, le chevalier de Méjanes, de Biolières, Tiger-Rouffigny, de Secretain, le chevalier Durand, de La Voute, de Verdal, de Châteaubodeau, de Chatelux, Castain, de Guérin, de La Porte, de Puch, de Monville, le Bon, le Roi, de Marteville, de Tessières, de Beury, de Rocquart, de Ganthey, de Vauvert, de Varés, de Neuville, le chevalier du Bernet, de Santeuil, de La Foredie, de Gayet, de Chastenet, de La Galbe, de Cézac, de La Tournaye, de Velliers, du Pin, d'Houessay, d'Hocquart, du Rozet, Hébert, des Clavelles, La Boulaye, de Troquendy, de Lasnain, de Beaucaire, de Ganel, Tulio, Bruny, de Cueille, de Sully, de Sayrot, de Chodonel, de Gestas, de Montigny, de Bretinau, nobles à cheval.

CINQUIÈME ESCADRON.

9me *compagnie.*

MM.

Le général comte d'Astorg, chef d'escadron; le général chevalier d'Hoffelize, capitaine; le baron de Chateigner, le marquis du Doussay, lieutenans; le chevalier d'Hoffelise, de La Merlière, sous-lieutenans; le comte d'Hespel, maréchal-des-logis chef; Ulriot, fourrier; de Rhédon, d'Arnoult, le Clerc, de Thièvres, maréchaux-des-logis; de Chavagnat, de Bournes, de Bigot, des Vignes, brigadiers; de Rouville, de Longpré, Maréchal, de Morelet, sous-brigadiers; de Puymaigre, le marquis de La Roche-Aymon, de Vanzeler, de Goulon, de Pons, de Lusignan, d'Agay, de Percel, de La Bouverie, Delbosse, le Sein, de Bailly, de Bonhors, de Gauthier, de Bonchamp, Quersonnière, de Mevières, Barthelemy, de Mauduit, de Florac, de Lafond, de Gauthier, de Langereau, de Bontems, Esmangard, de Villeneuve, de La Couture, le chevalier de la Couture, de Muller, Bœhler, des Tailleur, David, Astoing, Dufresne, de Pignard, des Marets, de Seyssel, de Frugères,

de Blinières, de Baritaut, de Baugy, Anthoine, Duléry, de Quibourg, d'Herbais, le chevalier de Baritaut, de Michon, Rébillet, Boudet, de Gémois, de Millau, d'Esmery, d'Astelet, Flavigny, d'Alesne, de Lombard, de Constant, l'abbé Féard, aumônier.

10me *compagnie.*

MM.

Le général de Mayrot, capitaine; le vicomte de La Roche-Aymon, de Pérignat, lieutenans; le vicomte de Saint-Germain, le Guat, sous-lieutenans; le comte d'Altier, maréchal-des-logis chef; de Nancé, fourrier; Borel, de Reydelet, la Morlaix, Galinier, maréchaux-des-logis; Dumesnil-Simon, de Leyssac, de Surrel, de Barault, brigadiers; de Belchassagne, Sainte-Croix, Huot, Mallet, sous-brigadiers; de Gallard, de La Rive, de Chauffour, de Badereau, de Marescot, des Essarts, Thouvenin, de Colombey, de Barbeau, de Nantes, le Clerc, de Massy, de Bourgade, l'Huilier, d'Alégre, de Moneyrac, d'Ariance, de Gerboulet, Barbot, du Mazé, Julien, Martin, la Calmette, de Ravelle, Amyot, Marquet, Migeon, d'Argouges, de Séramon, de Foulleau, Préfontaine, de

Quercy, des Fourches, Falcoz-d'Araucourt, de La Bruyère, de Saint-Félix, du Houx, de Trois-fontaines, de La Rouvrelle, Bonnay de Malbert, de Mounay, du Champ, Bourdet, de Beauregard, La Roche-Aymon, La Fourtonie, Sainte-Marie, de Thouaré, Le Blanc, de Béville, le chevalier de Malbert, Bernhard, de Bonnay, de Lingaud, nobles à cheval.

Equipages.

MM.

De Bouillé, de Jacolet, lieutenans; de Saint-Thibault, fourrier.

Infirmerie.

M.

Le baron de Bobenhausen, sous-lieutenant.

Dépôt du régiment noble à cheval, formé en juillet 1800.

MM.

Le général marquis de Puymaigre, colonel; le général comte d'Aigremont, le général marquis de Vassan, lieutenans-colonels; de Périnot,

de Lansalut, de Villers-Lafaye, de Viges, de Montigny, capitaines; de La Vaulx, de Boisgency, de Malcuit, de Curières, de Berthemy, de Brugières, du Bois, de Gastebois, du Puy, Le Belle-du-Plot, de Renaudies fils, lieutenans; de Lastour, de Rose, de Crevecœur, des Mottes, La Roche-Carnaud, du Potel, du Houssay, de Colombe, de Charry, de Mirambel, Villers-Lafaye, du Verdier, le chevalier du Verdier, de Bouclans, de Fay, sous-lieutenans; de Carvoisin, de Girardot, d'Arnaud, de Chamond, de Mello, de Brézard, de Renaudies père, de Favart, de Wissel, de Bournat, de Dreuil, La Corbière, Blottefière, de Ville-Franche, de Sauveplane, de La Mousse, de Gerry, maréchaux-des-logis; de Kubler, de Fontenay, sous-brigadiers; de Piolan, de La Couture, de Berdon, de Jalais, de Bastines, de Pons, de Pasquet, de la Plasse, de Gravelle, de Nollet, de Saint-Abre, de Marçon, de La Soudière, de Guyot, de Grandonet, de Villedon, Diébold, de Lurcy, Le Lille, de Rouvroy, de La Roque, de Carrias, de Boisheraud, de Saint-Viance, de Magnac, d'Anjony, de Gastebois, de Sainte-Croix, La Verchère, La Morelle, de Culon, Boullemer de Montigny, d'Aubin, de Leynières père, d'Everlange, de Reste, du Chaffault,

de Pressac, de Boutang, du Cluzel; Casimir de Villers, du Bexol, de Cadot, de Bock, d'Artus, Douet, Le Marchand-du-Cassel, de La Tour, de Vérinas, de Jonchère, de Braconac, de La Brue, de Lastens, de Longepierre, de Maureilhan, Carré-d'Afnières, Hébert père, de Vincent, de Meritens, de Bongars, Constantin, Montagne, de Félix, de Vigan, d'Orlodot, de Frémur, d'Advisard, de Potel, de Malleroux, de Mornay, de Nicole, de La Cayrouse, de Drecq, de Rocquefeuille, de Chazel, de Failly, Drouhet, de Titelouse, de Barbarin, de Mazières, du Hommel, de Violet, de Rambert, de La Grange, Dupuis, de Foucauld, de La Pisse, de Sagny, de Lascoux, de Fonfillonne, de Milhaud, Langlois, de Montjoie, Vallon-d'Ambrugeac, nobles à cheval, l'abbé du Brancq, aumônier.

RÉGIMENT DES GRENADIERS DE BOURBON.

Etat-major.

S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon, chef.

MM.

Le général marquis de Mauroy, premier colonel; le général vicomte de Virieu, second

colonel; Le général marquis de Vaubörel, premier lieutenant-colonel; le général marquis de Balivière, second lieutenant-colonel; de Bergeret, premier major; Duhal, second major; d'Espenan, de La Garde, de Silly, d'Escorbiac, aides-majors; de La Badie, du Hautoy, d'Angeras, de Courrol, sous-aides-majors; Simonaire, quartier-maître; Claude, sous-quartier-maître; d'Alban, Audin, porte-drapeaux; Lefebvre, chirurgien-major.

PREMIER BATAILLON.

1re *compagnie.*

MM.

De Guilhem, capitaine; de La Breuille, de Voutron, lieutenans; de Renault, de Bergeret, sous-lieutenans.

2e *compagnie.*

MM.

d'Anselme, capitaine; de Tourville, de Maugon, lieutenans, de Bonne, le chevalier de Bonne, sous-lieutenans.

3e compagnie.

MM.

De Noüry, capitaine; de Séverac, de Lager, lieutenans; de Bruc, de La Billais, sous-lieutenans.

4e compagnie.

MM.

De Villers-les-Rois, capitaine; de Monteil, de La Taille, lieutenans; de Maleden, de Limeirac, sous-lieutenans.

5e compagnie.

MM.

De Mélignan, capitaine; de Pertuis, de La Brosse, lieutenans; de Monzey, de Bienville, sous-lieutenans.

6e compagnie.

MM.

De Morizot, capitaine; de Boistenant, de Lescures, lieutenans; de Pasquier, de Chazot, sous-lieutenans.

7e compagnie.

MM.

Duval, capitaine; de Bizemont, de Cabout, lieutenans; Duron, d'Aulard, sous-lieutenans.

8e compagnie.

MM.

Beaulieu, capitaine; de Manny, de l'Esparre, lieutenans; de Villiers, Spitz, sous-lieutenans.

9e compagnie.

MM.

De Formanoir, capitaine; d'Espiard, de La Chapelle, lieutenans; de Récalde, de Loriat, sous-lieutenans.

SECOND BATAILLON.

10e compagnie.

MM.

De Chambray, capitaine; de Loubat, de Lafaire, lieutenans; de Saint-Martin, de Baumont, sous-lieutenans.

11e *compagnie.*

MM.

De La Coussaye, capitaine; de Lage, de Tascher, lieutenans; de Barst, d'Amoiseau, sous-lieutenans.

12e *compagnie.*

MM.

De Baudot, capitaine; de Quesnel, d'Aymery, lieutenans; de La Lipière, de Beausire, sous-lieutenans.

13e *compagnie.*

MM.

De Bouillonney, capitaine; de Saint-Martin, de La Perrière, lieutenans; de Rocquefort, d'Oléon, sous-lieutenans.

14e *compagnie.*

MM.

De Lafond, capitaine; de Gérard, d'Olonne, lieutenans; La Morelie, de Girmont, sous-lieutenans.

15e *compagnie.*

MM.

De Guibert, capitaine; de Toisy, de Ravillon, lieutenans; de James, de Sartiges, sous-lieutenans.

16e *compagnie.*

MM.

Du Puch, capitaine; Desmolles, de Chabans, lieutenans; Joseph-de-Lâge, de Saint-Gérant, sous-lieutenans.

17e *compagnie.*

MM.

D'Arsac, capitaine; de Rangueil, Duval, lieutenans; d'Agnes, de Champeaux, sous-lieutenans.

18e *compagnie.*

MM.

De Gironde, capitaine; de Barjon, de Contréglise, lieutenans; du Plessis, de La Motte, sous-lieutenans.

Officiers à la suite placés au dépôt.

MM.

De Tourtoulon, capitaine; Bourgeois, de Bayard, de Malebois, de Fromental, d'Espeyron, de Saint-Agne, du Maine, du Culon, de Tardy, de Febvrel, du Mesnil, de Palis, de Salgues, de Coussol, de Villedon, de Barbcrot, de Pompière, de Rochecotte, des Marets, d'Agier, de La Coudre, le chevalier de Champeaux-Croisy, d'Irland, des Périchons, de Chancel, de Blair, de Bologne, de Fléchac, de Marle, de Cantineau, le chevalier de Champeaux, le Duchat, de Bar, de Buor, Spitz, Munels, de Finance, Hirt, Courtois, de Rivals, le Roy, de Jacol, de Tréville, de La Brousse, Damiel, de Labilleux, de Rouilhac, de Villesavoye, de Tourond, de Bédée, de Ratte, de Boullay, Tavernier, Thirion, Prévôt; Souriceau, lieutenans; de Brivet, de Cessac, de Lonchamp, de Martigny, de Corsac, de Feydeau, de Lescly, du Ponceau, de La Salle, de Seaulx, de Bellot, de Failly, d'Angosse, d'Advisard, de Longrais, de Guerchin, de Narbonne, d'Orconda, le chevalier du Maine, de Macklot, d'Ischer, de La Grange, Spitz cadet, Collignon,

d'Ailmont, de Ribereys, de Sers, le chevalier de Montessu, Reynaud, Wolffner, Didier, de Mitry fils, sous-lieutenans.

Officiers âgés et infirmes.

MM.

Le comte de Hebert, de Fontette, de La Cassagne, du Chatel, de La Fredière, de Maussabré, de Weissenstein, de Mitry père, d'Aubonne, des Mottes, de Berne, de Reste, Pochard, de Clauzez, Barthélemy, de Bellefonds, capitaines; de Boussac, lieutenant; Bastieu, sous-lieutenant; Morin, porte-drapeau.

RÉGIMENT DES DRAGONS D'ENGHIEN.

S. A. S. Mgr le duc d'Enghien, chef.

MM.

Le général comte d'Escars, premier colonel; le général comte de Lanans, second colonel; le général marquis de Thumery, lieutenant-colonel; le général comte Charles de Damas, premier major; le vicomte de Thumery, second major; le baron de Sérocourt, de Saint-Hillaire, aides-majors; Kuhn, Gaston de Damas, sous-

aides-majors; Bronner, quartier-maître; Frœhlich, Couturier, Schmitt, Mayer, porte-étendards; Poncet, chirurgien-major; Himmel-Blauer, premier chirurgien aide-major; Richard, second chirurgien; Haiser, élève en chirurgie; les abbés Pinot et de Saint-Géran, aumôniers; Bourguignon, lieutenant, chargé des équipages.

PREMIER ESCADRON.

1re compagnie.

MM.

Le baron de Grunstein, chef d'escadron; le marquis d'Eyragues, capitaine; de Latre, la Conterie, lieutenans; de Villoutrey, de Bourneuf, sous-lieutenans.

2e compagnie.

MM.

De Marquessac, capitaine; de Macheco, de Saint-Geniez, lieutenans; Augustin, Melsheim, sous-lieutenans.

SECOND ESCADRON.

3e compagnie.

MM.

Le comte d'Ollone, chef d'escadron; de Gauville, capitaine; Du Crozet, le chevalier d'Auteuil, lieutenans; Rozières, de Bosca; sous-lieutenans.

4e compagnie.

MM.

De La Lande, capitaine, d'Artaud, Bernard, lieutenans; la Bastide, Laville, sous-lieutenans.

TROISIÈME ESCADRON.

5e compagnie.

MM.

Le marquis de Sainte-Croix, chef d'escadron; Deslon, capitaine; de Franchet, le chevalier d'Artaud, lieutenans; de Vivens, de La Chapelle, sous-lieutenans.

6ᵉ compagnie.

MM.

Le vicomte d'Altier, capitaine; de Laval, de Gouault, lieutenans; de Saint-George, Seyturier, sous-lieutenans.

QUATRIÈME ESCADRON.

7ᵉ compagnie.

MM.

Le commandeur de Fargues, chef d'escadron; Auguste d'Auteuil, capitaine; de Mont, de Palarin, lieutenans; de Bessey, de la Curaterie, sous-lieutenans.

8ᵉ compagnie.

MM.

De Sully, capitaine; de Courtagnon, de Perrin, lieutenans; la Brunière, le comte de Quelen, sous-lieutenans.

CINQUIÈME ESCADRON.

9e *compagnie.*

MM.

Dusoulier, chef d'escadron; Baudinot, capitaine; de Conan, César d'Auteuil, lieutenans; le chevalier de Chabans, de Gosset, sous-lieutenans.

10e *compagnie.*

MM.

Le comte de Ganay, capitaine; du Chilleau; de Cazefort, lieutenans; de Saint-Amand, du Hautier, sous-lieutenans.

ESCADRON DE RÉSERVE.

MM.

Nisner, le baron de Redwitz, de la Goutte, de Rosières, Henri de Fargues, de Buyrettes, de Montgardé, de Lantoin, de Bissy, de Rumigny, de Rosamel, le marquis de Chabans, de Tournoir, de Sauzillon, de Chatenoy, le comte de Sédages, le chevalier de Sédages, de

Chauffour, de Clervaux, Camille d'Auteuil, de Montigny, de Mesmay, de Belot, Jacques-Palamède de Prémeaux, de Fougeray, de Boishéraud, de Ville, de Carcouet, du Couëdic, de Naas, de Brusset, de Kirchberg, de Montbas, le chevalier de Quelen, de Chanterac, de Frémont, Stirneman, de Clarac, Raoul de Gauville, Louis de Nayrod, le comte de Baschy, d'Alissac, de Comblat, Le Métaër, de Montbrond, de La Magdelaine, de Sereys, du Not, de Pouilly, de Grivel, de Boette, de Sainte-Marie.

ESCADRON DU DÉPÔT, FORMÉ EN JUILLET 1801.

MM.

Le vicomte de Montjustin, commandant; le baron de Corbier, le marquis de Bongars, d'A[illegible]ot, de Melinville, de Vigneron, de Bettenvillers, de Saint-Projet, du Douhet, le vicomte du Crozet, Leclerc de Juigné, Lemouton de Boisdeffre, d'Eberstein, de Galand, de Nayrod, d'Andelarre, de Poisson, d'Abbeville, de Sorans, Richard d'Evry, de la Caze, du Soulier, de Saint-Hermine, de la Gorge, de Goyon, le chevalier de la Conterie, de Lasplasse, Maurice, de Boishue, Fallecker, chirurgien-major; l'abbé de Fléchac, aumônier.

RÉGIMENT DE DURAND.

État-major.

MM.

Le chevalier Durand, colonel, chef; de Firmas, second colonel; de Guentz, premier lieutenant-colonel; de Belleisle, second lieutenant-colonel; le marquis d'Armolis, premier major; le baron d'Attel, second major; de Nonancourt, Schuller, de Vellecour, West, aides-majors; Hecken, Muller, Enders, Andreau, sous-aides-majors; Le Poire, quartier-maître; Wilhelm, second quartier-maître; Drymond, le baron de Wimpfen, porte-drapeau; Zœpffel, chirurgien-major.

Compagnie de grenadiers.

MM.

De Lienhard, capitaine; de La Règle, de Guiraudet, lieutenans; Saint-Laurent, de Bouchères, sous-lieutenans.

Compagnie de fusiliers.

Première.

MM.

De Schwengenfeld, capitaine; de Booss, de La Vernede, lieutenans; Thevenin, de Marville, sous-lieutenans.

Deuxième.

MM.

De Clercy, capitaine; de Vaux-d'Achy, de Roth, lieutenans; Deville, Allouel, sous-lieutenans.

Troisième.

MM.

De Trousseauville, capitaine; de Vinquant, de Palès, lieutenans; de Saint-Victor, de Toureau, sous-lieutenans.

Quatrième.

MM.

De Zœpffel, capitaine; Poyrot, de Fumeron, lieutenans; du Baillet, Biecky, sous-lieutenans.

Cinquième.

MM.

De Villatte, capitaine; de Villiers, de Bodosguier, lieutenans; d'Aubertau, Klinger, sous-lieutenans.

Sixième.

MM.

Le baron de Plas, capitaine; le chevalier d'Armolis, Leidemer, lieutenans; Lavalette de Saint-Cyr, d'Audron, sous-lieutenans.

Septième.

MM.

Hugo, capitaine; de Chomas, Brisollier, lieutenans; de Surville, de Launoy, sous-lieutenans.

Huitième.

MM.

De Cherisey, capitaine; de Tschoudy, Wilhelm cadet, lieutenans; Fischer, de Bastines, sous-lieutenans.

FIN DU TOME III ET DERNIER.

TABLE.

1800. (*Suite.*)

FIN DE LA TABLE DU TOME III.

Légende pour le plan de l'affaire de Berstheim.

A. Corps aux ordres de S. A. S. le prince de Condé dans son camp.

B. Position à l'approche de l'ennemi.

C. Armée républicaine avant l'attaque.

D. Attaque du village de Berstheim par l'infanterie républicaine.

E. Retraite du régiment d'Hohenlohe et de la légion de Mirabeau, repoussés du village, et allant se rallier derrière les colonnes de l'infanterie noble.

F. S. A. S. le prince de Condé, à la tête de l'infanterie noble chargeant à la baïonnette, et reprenant le village de Berstheim.

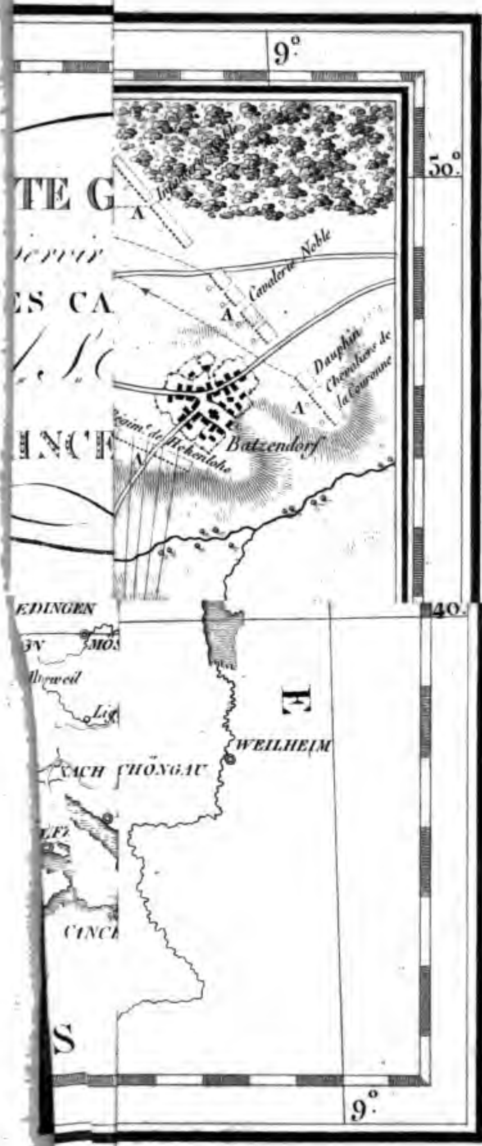
G. La cavalerie républicaine se portant en avant pour soutenir son infanterie.

H. LL. AA. SS. le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, suivant le mouvement de S. A. S. le prince de Condé, et chargeant la cavalerie républicaine après avoir franchi le ravin.

I. Division commandée par le comte d'Ecquevilly, tournant le village de Keffendorf, pour tomber sur le flanc gauche de l'ennemi.

K. Retraite de l'armée républicaine.

L. Divers corps de l'armée de S. A. S. le prince de Condé poursuivant l'ennemi.


9°
50°
40
9°
Cavalerie Noble
Dauphin
Chevaliers de la Couronne
Batzendorf
WEILHEIM
E
S

